



LA MÉTÉO: NEIGE, ÉCLAIRCIES, VENTS MODÉRÉS.
MINIMUM: -8°, MAXIMUM: -2°.
DEMAIN: NEIGE PASSAGÈRE. DÉTAILS PAGE A 2

LES
SPECIALISTES
DU BÉ
OBERSON
L'art de l'habitation
à l'ère du confort

35cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents, Îles de La Madeleine: 90 cents

AUJOURD'HUI



photolaser CP

• ESPACE

Steve MacLean, un physicien d'Ottawa, sera le deuxième astronaute canadien à voler à bord d'une navette spatiale américaine.

page A 3

• COCAÏNE

Un cartel de familles colombiennes contrôlera le trafic de la cocaïne dans les principales villes d'Amérique du Nord d'ici quatre ou cinq ans.

page A 3

• LIBRE-ÉCHANGE

Le président Reagan demande officiellement au Congrès américain l'autorisation d'entamer avec le Canada des négociations sur un accord de libre-échange.

page A 4

• TEXACO

Texaco devra verser à la compagnie Pennzoil une indemnité de \$10,53 milliards pour avoir utilisé des tactiques déloyales afin de rompre une fusion entre cette dernière et Getty Oil.

page D 1

• MARKETING

Montréal est l'un des centres nord-américains les plus évolués en termes de structures de marché, devançant d'une bonne longueur des marchés comme New York, Chicago ou Toronto.

page D 1

• LES SAPINS

Pour ceux qui n'éprouvent qu'un plaisir douteux à aller choisir leur arbre de Noël au froid, il se vend désormais toutes sortes de sapins « artificiels ».

pages E 1 à E 3

• DES LIVRES

Grâce à la vogue des fours à micro-ondes, le livre de cuisine est devenu un objet de luxe qui constitue souvent le cadeau de Noël idéal.

cahier Z

SOMMAIRE

Annonces classées D 2, F 1 à F 7
Arts et spectacles cahier G
— Horaires C 2, C 3
Bridge E 13
Carrières et professions G 4 à G 6
Décès, naissances, etc. D 11
Economie D 1 à D 10
Êtes-vous observateur? F 4
FEUILLETON
Maryse F 3
Horoscope F 3
Le monde C 1, C 4 à C 6
Mots croisés F 7
« Mot mystère » F 6
Quoi faire aujourd'hui C 2
Télévision G 1
Vivre aujourd'hui
— Alimentation cahier Z
— Consommation E 1 à E 7

TABLOID SPORTS

Bandes dessinées 12, 13
Mots croisés 18

Lévesque rentre au Québec

La défaite du PQ ne l'a pas surpris

■ La cuisante défaite du Parti québécois au scrutin du 2 décembre n'a nullement surpris René Lévesque, qui prévoyait déjà, en septembre, que l'écart de quinze à vingt points entre les libéraux et les péquistes était, pour ainsi dire, impossible à combler.

PIERRE GINGRAS et PIERRE VINCENT

L'ancien premier ministre a fait ce premier commentaire sur les élections générales au cours d'une interview exclusive à LA PRESSE, hier, à son arrivée à l'aéroport de Mirabel. M. Lévesque rentrait alors, en compagnie de sa femme et d'un garde du corps, d'un long voyage de deux mois (il avait quitté le Québec dans la semaine du 7 octobre) qui l'a conduit des pyramides d'Égypte à Leningrad, en URSS, en passant par une dizaine de pays d'Europe.

Seuls deux gardes du corps de la Sûreté du Québec et quelques membres du service de sécurité de l'aéroport étaient là pour accueillir le couple Lévesque à sa descente d'avion, au début de l'après-midi.

D'excellente humeur, détenir LÉVESQUE en A 2

L'Égypte l'a fasciné

page B 1 Les Lévesque ont visité 11 pays au cours de leur périple.



photo Jean Goupil, LA PRESSE

Étonnée et inquiète, la carrière Miron suspend les dynamitages

■ La compagnie Miron cessera tous les dynamitages à sa carrière de Montréal en attendant les résultats d'une enquête interne que mènent ses ingénieurs et

liens de dollars. Personne n'a cependant été blessé.

« Nous avons pourtant procédé comme d'habitude », a expliqué M. Jacques Zigby, porte-parole de Miron. Si notre enquête démontre une friabilité du roc, nous allons plutôt diriger nos opérations vers le centre. Nous devrions pouvoir être en mesure de connaître la cause exacte de cet accident d'ici un ou deux jours. »

Au ministère de l'Environnement du Québec, on parle bien d'un accident pur et

simple. C'est la conclusion à laquelle on est arrivés les deux spécialistes dépêchés sur les lieux hier après-midi. Le ministère clôt donc son enquête sur ce cas, sans toutefois cesser de suivre. « étroitement » le dossier Miron. On sait que la fermeture de cette carrière est prévue pour novembre 86.

La cause: un « joint »

Selon l'ingénieur qui a examiné les lieux, la pluie de pierres serait attribuable à une faille. (un joint, comme on dit en géolo-

gie), laquelle a eu pour effet, au moment de l'explosion, de propulser l'énergie vers le haut et non vers les côtes comme c'est le cas normalement.

Le porte-parole gouvernemental a précisé que, en vertu de la loi de 1978 régissant les carrières et sablières, le rôle du ministère se limite à contrôler l'intensité des charges. Ainsi, sur les 20 mesures d'intensité des charges faites durant l'année, 19 étaient en-deça des normes prévues voir MIRON en A 2

Les cinéastes veulent « décoloniser » l'écran

■ OTTAWA — Le groupe de travail sur l'industrie cinématographique demande au gouvernement fédéral de lancer immédiatement une véritable entreprise de décolonisation de l'écran canadien.

MICHEL VASTEL de notre bureau d'Ottawa

Allant souvent plus loin dans ses recommandations que le gouvernement du Québec et sa loi 109 sur le cinéma, le groupe coprésidé par Mme Marie-José Raymond et M. Stephen Roth déplore que la domination étrangère, la sous-capitalisation chronique des entreprises de production et la concentration au niveau de la distribution et de l'exploitation « nient aux Canadiens le pouvoir de contrôler un aspect vital d'expression de leur identité et de leur culture ».

Pour corriger ces trois « désordres structurels », les cinéastes canadiens réclament « rapidement » des « actions fermes et résolues » :

■ canadienisation immédiate de l'ensemble de la distribution des films, des vidéocassettes et de la télévision payante sur le marché intérieur ;

■ création d'incitatifs fiscaux à l'investisse-

ment dans la production, la distribution et l'exportation, et mise en place d'un fonds de \$60 millions pour le financement des longs métrages ;

■ vigilance de l'État fédéral face à la concentration et à l'intégration verticale des activités de distribution et d'exploitation.

C'est une intervention massive du gouvernement canadien que réclame ainsi l'industrie du cinéma, une intervention particulièrement dirigée contre les intérêts américains.

« Cela va prendre de six à sept mois avant d'avoir une politique du film », a prudemment estimé le ministre des Communications, Marcel Masse, refusant de commenter le rapport avant d'avoir consulté les gouvernements provinciaux. Le responsable fédéral de la Culture a toutefois assuré qu'il existe au gouvernement canadien « une volonté d'occuper tout l'espace de décision qui lui est propre ».

Comme on s'y attendait dans les milieux spécialisés, les cinéastes canadiens déplorent que très peu des bénéfices collectés lors de la distribution de longs métrages sur un marché de plus d'un milliard de dollars ne soient réinvestis dans la production canadienne. « Ce qui est en cause », affirme le rapport Raymond-Roth, ce n'est pas la présence et l'attrait de

productions américaines. C'est la domination d'entreprises dont la propriété et le contrôle sont américains ».

Seulement 3 à 5 p. cent du temps-écran et de 2 à 4 p. cent des titres de vidéocassettes au Canada sont de production nationale. Le rapport souligne qu'en 1981, par exemple, « 97 p. cent des bénéfices de distribution furent réalisés par des entreprises étrangères, essentiellement américaines ». Il arrive, ont souligné en conférence de presse Mme Raymond et M. Roth, que les distributeurs américains contrôlent au Canada la distribution de films produits dans des pays tiers. C'est une situation, selon eux, unique au monde, et ils demandent au gouvernement fédéral de la corriger immédiatement.

Alors que le gouvernement du Québec veut rapatrier la distribution des films étrangers, tout en laissant aux « majors » américains la vente de leurs propres produits, le groupe de travail fédéral va plus loin : il estime que seule une canadienisation totale de tous les circuits de distribution résoudra le problème. Selon lui, en effet, la puissance des réseaux américains est telle que l'émergence de distributeurs indépendants canadiens ne suffira pas

voir CINÉASTES en A 2



Haïti le froid ?
Haïti c'est la chaleur garantie ou argent remis
Haïti Tours

AVION GRATUIT

4 jours à partir de:

\$299

Prix par personne en dollars Canadiens deux par chambre.

6 jours à partir de: \$349

11 jours à partir de: \$399

14 jours à partir de: \$499

Les prix comprennent: avion, les transferts et l'hôtel sur la plage ou à Port-au-Prince.

Départ le 19 décembre; retour les 22, 24, 29 décembre et le 1er janvier.

Pour renseignements et réservation, consultez votre agent de voyage.

Montréal reproche au fédéral de ne pas l'avoir consulté

■ Le président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, ne manifeste pas un enthousiasme débordant à l'égard du nouveau comité ministériel sur Montréal, mis sur pied récemment par le gouvernement fédéral. Il est surtout déçu que la Ville de Montréal n'ait pas été mise dans le coup.

MARIANE FAVREAU

« On ne nous a pas consultés avant de former ce comité. On nous a simplement invités quand on l'a rendu public, de dire M. Lamarre. Montréal est tout de même la plus grande ville du pays », ajoutait-il plus tard.

Il déplore que la Ville ne compte aucun membre au comité consultatif qui doit faire des recommandations au comité ministériel sur la région de Montréal. « Un comité qui vient parler de la région et sur lequel on ne retrouve aucun représentant, ni haut fonctionnaire de Montréal, je ne vois pas où cela va aller exactement. »

Il signale que c'est bien dans l'est de Montréal que sont les problèmes les plus graves à l'heure actuelle, et s'étonne que Montréal ne soit pas présente pour trouver des solutions. M. Lamarre assure toutefois que la Ville ne refusera pas sa collaboration si on la lui demande.

Au cours de l'étude des crédits du service de l'urbanisme, M. Lamarre a levé le voile sur le « sommet » que l'administration envisage de convoquer au cours de

l'année prochaine. Il en a profité pour annoncer que 1986 sera peut-être la première année dans l'histoire de Montréal où les permis de construction et autres dépasseront probablement le milliard de dollars. « Montréal arrive dans les grandes ligues comme Chicago, New York et les grandes régions américaines », estime-t-il.

Non seulement sera-t-il la question du schéma d'aménagement du centre-ville, lors du sommet de l'an prochain, mais on y abordera tout ordre de questions relevant de l'administration municipale, depuis l'habitation et le tourisme, jusqu'au commerce, l'industrie, l'économie, l'environnement sans oublier la population, le transport, etc.

(Ce qui fait croire à l'opposition qu'il s'agit d'une opération pré-électorale, les élections se tenant en novembre prochain.)

Il sera convoqué vers le milieu de l'année et sera précédé de la confection du schéma d'aménagement du centre-ville et de la mise sur pied d'un comité d'orientation. Au sommet, les discussions se feront à partir des documents du service de l'urbanisme et du comité d'orientation, annonce M. Lamarre.

Le schéma d'aménagement du centre-ville, que réclame l'opposition depuis longtemps, est donc en voie d'élaboration, ont expliqué les responsables du service d'urbanisme. On a terminé la cueillette des données et l'on s'apprête à les analyser avant de formuler des propositions à l'exécutif, vers la mi-février.

mais j'avais décidé de me cacher. Vous savez, une simple grimace, parfois, et on se met à faire toutes sortes d'interprétations. »

Le président-fondateur du Parti québécois ne croit pas que la défaite péquiste du 2 décembre puisse être interprétée comme un recul pour la cause souverainiste. Au contraire, il estime que la souveraineté-association demeure toujours aussi « inévitable ».

« La souveraineté-association, ça va venir inévitablement, un jour ou l'autre. Au cours de mon voyage, j'ai touché onze pays et, partout, sauf à Leningrad, j'ai rencontré des jeunes Québécois aux études, au travail ou en recherche. Ce qui leur fournit l'occasion de prendre conscience que nous sommes aussi bons que d'autres dans le monde », dit-il.

« Quand il sera plus en possession de ses moyens, conclut M. Lévesque, je ne doute pas que le Québec va se prendre en main. Ce qui s'appelle aujourd'hui souveraineté-association viendra, de toute façon, un jour ou l'autre, mais je ne sais pas de quelle manière. »

Cela dit, M. Lévesque n'a pas l'intention de se mêler, « même inactivement », des prochaines activités du PQ. « Il vaut mieux que je ne reste pas dans ce circuit pendant un certain temps, même inactivement. »

Il n'a, pour l'instant, aucun projet, affirme-t-il, à part celui de rédiger ce livre, pour lequel Québec-Amérique lui a déjà promis une avance de \$100 000. « J'ai commencé à jeter quelques notes, mais je ne peux pas vous dire ce que ce sera vraiment. Chose certaine, ce ne sera pas un plaidoyer politique. »

M. Lévesque espère compléter la rédaction de son livre d'ici à Pâques, « mais je suis un ancien journaliste, et j'ai l'impression qu'il va falloir qu'on me pousse un peu dans le dos, que je sente la pression du deadline pour vraiment m'y mettre. »

À part cela, l'ancien premier ministre aimerait bien, au cours des prochains mois et des prochaines années, aller rencontrer les étudiants dans les universités du Québec et des États-Unis. Mais avant tout, il se propose de bien profiter du temps des Fêtes au Québec.

C'est, du reste, par un « Joyeux Noël » chaleureux qu'il a pris congé des représentants de LA PRESSE.

DES MARAIS NE SE CONSIDÈRE PAS EN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les opérations de Canadair ne seraient pas compromises

■ Les terrains actuellement occupés par les installations de Canadair dans Saint-Laurent ne subiront aucune modification de zonage tant et aussi longtemps que cette société restera en opération. En outre, même si les terrains de l'aéroport de Cartierville

FLORIAN BERNARD

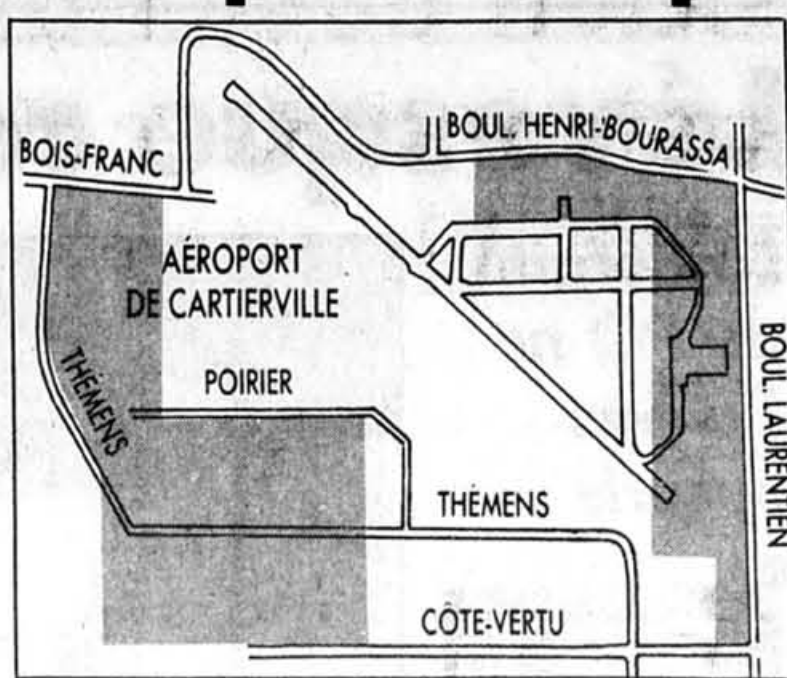
devaient éventuellement servir à des fins de construction domiciliaire, la piste utilisée par Canadair serait conservée. Telles sont les précisions fournies à LA PRESSE par le directeur du service de planification de la Communauté urbaine de Montréal, M. Guy Gravel.

Il semble, selon M. Gravel, que le chef néo-démocrate Ed Broadbent ait mal interprété les cartes du schéma d'aménagement de la CUM. Selon ces cartes — dont LA PRESSE tient copie —, seuls les terrains de l'aéroport de Cartierville seront éventuellement réaffectés à d'autres usages, selon les vœux du conseil municipal de Saint-Laurent, et pourvu qu'il y ait une entente à cette fin avec les autorités fédérales.

Il s'agit essentiellement d'un projet à long terme. M. Gravel a expliqué que le schéma d'aménagement a pour mission de prévoir à moyen et à long terme le développement et les grandes affectations du territoire métropolitain. Or, au cours de la préparation du schéma, les dirigeants de Saint-Laurent ont adopté une résolution demandant à la CUM de prévoir un développement résidentiel ou commercial léger sur les terrains non utilisés des installations aéroportuaires se trouvant sur leur territoire.

Réaffectation

Sauf l'utilisation de la piste principale par Canadair, le reste des terrains et des installations de Cartierville ne sert plus. Ce



En hachuré, les terrains occupés par Canadair. Leur zonage n'a pas été modifié. En blanc, les terrains de l'aéroport de Cartierville, dont un réaménagement est prévu à plus ou moins long terme.

sont de vastes terrains qui ne rapportent que très peu en taxes. Et comme il n'est pas dans les intentions de la CUM, ni des villes, de réactiver les opérations de Cartierville, ces terrains seront éventuellement réaffectés. Mais ce n'est pas pour demain.

Les terrains actuellement occupés par les installations de Canadair, à l'ouest du boulevard Laurentien et jusqu'aux limites de l'aéroport, sont et resteront désignés à des fins industrielles. La carte consacrée aux activités industrielles du territoire métropolitain (carte no 8 du schéma d'aménagement) souligne le maintien de la vocation actuelle des terrains occupés par Canadair. Par contre, les terrains occupés par l'aéroport sont destinés

à un réaménagement différé. Aucune précision n'est apportée concernant ce réaménagement, puisqu'il s'agit de projets à long terme et soumis à d'éventuelles négociations entre le fédéral et les villes concernées, notamment Montréal et Saint-Laurent.

Au cours des séances qui ont précédé l'élaboration du schéma d'aménagement, le conseil municipal de Saint-Laurent a exprimé le souhait que l'on puisse, éventuellement, construire des résidences des deux côtés de la piste de Cartierville, en prévoyant une zone tampon. À la page 67 de la version définitive du schéma d'aménagement, la CUM reprend ce vœu en le soumettant aux restrictions particulières imposées par Ottawa en vertu des disposi-

tions de la loi sur l'aéronautique et aux règlements de Transport Canada touchant les zones d'approche, la protection des systèmes de radar et la hauteur maximale des bâtiments.

Dans l'esprit des membres de la commission permanente de planification et d'aménagement du territoire de la CUM, il n'y a rien qui s'oppose à un éventuel projet de réaffecter les terrains de l'aéroport à du développement domiciliaire, tout en permettant à Canadair de poursuivre ses opérations. C'est pourquoi, selon M. Gravel, la carte consultée par M. Broadbent n'a pas touché au zonage des terrains occupés par Canadair. Elle a simplement souligné un réaménagement différé des terrains occupés par l'aéroport.

Conflit d'intérêts?

Des propos identiques ont été livrés par le président de la CUM, M. Pierre DesMarais, lundi, en soulignant que rien dans le schéma d'aménagement n'a pour but de prévoir la fermeture de Canadair et que seule une partie du terrain a fait l'objet de propositions à long terme de la part des dirigeants de Saint-Laurent.

Hier soir, M. DesMarais a déclaré à LA PRESSE qu'il réfute les allégations de conflit d'intérêts portées contre lui par le chef néo-démocrate. Il a expliqué qu'il ne peut y avoir de conflit d'intérêts, puisqu'il n'y a jamais eu de recommandations ni de propositions ayant pour but de mettre fin aux opérations de Canadair. « M. Broadbent aura sûrement, de bonne foi, mal interprété le document relatif au schéma d'aménagement de la CUM », a conclu M. DesMarais.

Quoiqu'il en soit, des consultations publiques auront lieu en janvier et février dans les villes de la CUM touchant le schéma d'aménagement.

Provigo: une longue grève en perspective

■ La grève qui paralyse depuis hier 24 magasins corporatifs de Provigo pourrait durer longtemps. Le géant de l'alimentation, dont la majorité des éta-

LISA BINSSE

blissements (plus de 150) demeurent ouverts parce qu'ils appartiennent à de petits commerçants plutôt qu'à la grande chaîne elle-même, affirme qu'il n'a pas l'intention de céder à « l'intransigeance » du syndicat.

Christian Tremblay, directeur des relations industrielles pour Provigo Distribution Inc., a affirmé hier que l'entreprise n'était pas disposée à modifier l'offre qu'elle a faite à ses 1200 employés en grève. « Notre position est ferme. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne la réévaluera pas, mais pas pour le moment. »

Les négociations n'ont pas repris depuis le rejet, lundi soir,

dans une proportion de 73,4 p. cent, des dernières offres patronales déposées à la suite d'une ronde intensive de négociation devant le conciliateur Normand Gauthier. Les syndicats ont ainsi montré qu'ils trouvent ces offres « inacceptables » et qu'ils veulent de meilleures conditions de travail.

L'arrêt de travail, en pleine période des Fêtes, touche Montréal et sa région immédiate. Elle n'affecte pas les 152 magasins détenteurs d'une licence Provigo dans la grande région métropolitaine.

Points en litige

Mis à part le retour au statu quo pour ce qui est de l'ancienneté et de la sécurité d'emploi, tous les autres points majeurs du conflit — salaires, avantages sociaux, heures de travail (de 37 à 38 heures), durée du contrat, ouverture possible le dimanche et désyndicalisation des gérants de

département — restent en suspens, selon le syndicat.

Le syndicat — la section 500 de l'Union des employés de commerce (FTQ) — exige une convention collective semblable à celle de Steinberg, où les employés, membres du même syndicat, sont réputés avoir les meilleures conditions de travail dans l'industrie de l'alimentation.

Au chapitre des salaires, le syndicat demande des montants forfaitaires de \$1 300 pour chacune des deux premières années du contrat et une augmentation de 4,5 p. cent pour la dernière année. Provigo offre \$900 (ou 4 p. cent) pour chacune des deux années d'un contrat de deux ans.

Le salaire moyen des employés réguliers (40 p. cent des employés) est de \$450 pour une semaine de 37 heures. Selon M. Tremblay, un caissier régulier à la Société des alcools du Québec (en grève là aussi) reçoit \$380

pour 40 heures. Une caissière à temps partiel chez Provigo gagne \$11,94 l'heure.

Difficultés financières

Selon M. Tremblay, malgré l'ouverture manifestée par Provigo aux chapitres de la sécurité d'emploi, de la mobilité de la main-d'œuvre et de la flexibilité pour augmenter le nombre d'heures de travail des employés à temps partiel (60 p. cent des employés), le syndicat « n'a fait aucun compromis, aucune ouverture. Le syndicat dessinait ce conflit depuis un certain temps ».

Malgré les importants profits que fait Provigo dans l'ensemble de ses opérations, M. Tremblay soutient que les magasins corporatifs sont en sérieuse difficulté. L'entreprise prévoit des pertes de \$6,8 millions pour 1986, et elle aurait déjà perdu un montant supérieur en 1985. Il n'a pu préciser combien.

Toyota en Ontario: confirmé

■ TOKYO (d'après CP) — C'est le sud-ouest de l'Ontario qui a été choisi pour abriter l'usine de montage de \$300 millions que la société japonaise Toyota se propose de construire au Canada.

La Presse Canadienne, qui a appris la nouvelle à Tokyo, dit tenir de sources proches de Toyota que la décision ne sera officiellement annoncée que demain à 11 heures, lorsque les représentants de la compagnie, qui se trouvent actuellement aux États-Unis, arriveront au Canada.

Selon des sources canadiennes, c'est la ville de Cambridge, à 100 km au sud-ouest de Toronto, qui aurait été retenue par la firme Toyota.

Quant aux propriétaires dont les habitations ont été endommagées par les pierres, on leur conseille diverses dispositions: faire appel à leur compagnie d'assurances, adresser à la compagnie Miron une mise en demeure, prendre bien soin d'entamer des poursuites à titre personnel pour récupérer la partie des dommages que n'acquitterait pas leur assureur.

Recours collectif?

Plusieurs propriétaires dans le voisinage immédiat de la carrière, qui endurent depuis plusieurs années la poussière, le bruit et les secousses, ont par ailleurs fait savoir à LA PRESSE qu'ils avaient déjà mis en demeure la compagnie de mettre la pédale douce aux dynamitages quotidiens. Leur démarche n'avait donné, semble-t-il, aucun résultat.

Certains ont même déclaré qu'ils songeaient sérieusement à entreprendre contre la compagnie un recours collectif pour rétablir dans le voisinage la tranquillité que tous souhaitent.

CINÉASTES

SUITE DE LA PAGE A 1

à assurer une diffusion adéquate des oeuvres canadiennes.

On souligne notamment, comme précédemment, le succès de la loi canadienne de 1968 sur la radiodiffusion qui a permis l'émergence de diffuseurs rentables. D'autres interventions, dans le domaine de la presse quotidienne et des magazines, ont été, elles aussi, couronnées de succès.

Le groupe de travail affirme encore qu'il n'y aura pas de production canadienne adéquate sans aide de l'État. Le marché canadien ne représente en effet que 10 p. cent du marché américain et 4 p. cent du marché occidental et il n'est pas de pays de moins de 100 millions d'habitants dans le monde qui n'ait mis en place une politique d'aide à l'investissement dans la production cinématographique.

Le groupe de travail souligne notamment les succès de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC) qui, entre 1968 et 1974, a participé au financement de 119 films dont 51 en français.

De même, la déduction pour amortissement (DPA) créée en 1974 a permis d'attirer des capitaux privés, jusqu'à un maximum de 180 millions de dollars en 1979 pour le financement de 67 productions canadiennes. En 1983 enfin, le gouvernement canadien lançait le Fonds de la production d'émissions canadiennes qui a suscité, depuis sa création, un volume d'activités de \$285 millions.

C'est fort de tels succès que le groupe de travail recommande un mélange d'incitatifs fiscaux et de subventions directes à la production cinématographique pour appuyer une industrie employant 6 140 personnes à temps

plein et plus de 20 000 autres à temps partiel. Chaque dollar dépensé dans la production cinématographique, affirme le groupe de travail, suscite trois autres dollars de retombées économiques, dans les industries touristiques notamment.

Le rapport reconnaît enfin que près de la moitié des écrans canadiens sont contrôlés par un distributeur canadien — Odéon-Cinéplex — mais cela ne rassure pas les cinéastes qui voient ainsi le marché des salles et des vidéocassettes partagé pratiquement entre deux gros distributeurs, l'un canadien, l'autre américain.

Le groupe de travail recommande que le ministère de la Consommation et des Corporations soit particulièrement vigilant et qu'il mette fin, non seulement à la concentration, mais en outre à l'intégration verticale entre chaînes de distribution et propriété des salles de projection.

MIRON

SUITE DE LA PAGE A 1

(quatre cm par seconde). Cette norme a été dépassée légèrement une seule fois; elle a atteint 4,2 cm.

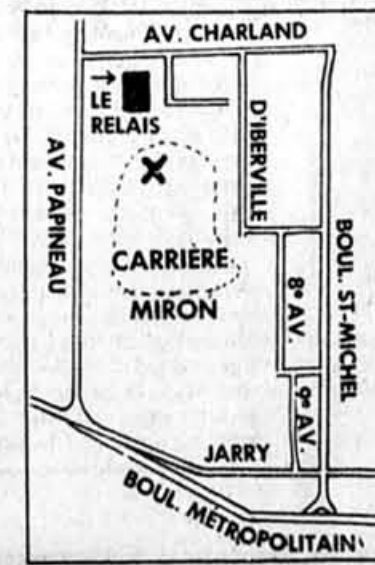
« La compagnie Miron a alors été avisée de la situation et s'est immédiatement conformée aux normes », a déclaré le porte-parole du ministère.

Assureurs avisés

Par ailleurs, tout en se disant « très étonné et très inquiet » des conséquences de l'explosion, le porte-parole de Miron a en outre expliqué que déjà des employés de l'entreprise avaient avisé, tôt hier matin, les compagnies d'assurances.

Rappelons qu'il s'agit d'un premier incident d'importance, en dépit de quelque 4 000 dynamitages effectués depuis que Miron a été vendu en 79.

« D'ici jeudi, nous allons tenter de rencontrer les personnes qui ont subi des dommages, afin d'en connaître l'étendue dans



La croix indique l'endroit où s'est produite l'explosion de lundi.

chaque cas, a-t-il indiqué. Certaines d'entre elles sont déjà entrées en communication avec nous. »

On ne connaît pas encore le nombre d'habitations ou de logements qui ont été endommagés par cette pluie de pierres. Toutefois, chez Miron, on parle de cinq ou six et de plusieurs voitures du « Relais Chevrolet ».

Les dégâts

D'ailleurs, au « Relais Chevrolet », non seulement une dizaine de voitures ont été endommagées par les pierres tombées (trois véhicules auraient subi quelque \$3 000 de dommages), mais le toit de l'édifice a aussi été gravement atteint, ce qui inquiète bien davantage le porte-parole du concessionnaire de General Motors. Selon M. François Verdy, du « Relais », ces dégâts pourraient atteindre les dizaines de milliers de dollars.

« C'est la première fois qu'une explosion projette des pierres hors de la carrière, a dit M. Verdy. Depuis cinq ans que nous sommes établis ici, c'est la pire année. On est chanceux malgré tout, ça aurait pu être plus grave. »

La Quotidienne
Tirage d'hier

à trois chiffres
192

à quatre chiffres
7121

LA MÉTÉO

Mercredi 11 décembre 1985
AUJOURD'HUI: Min.: -8° Max.: -2°
FAIBLE NEIGE EN MATINÉE
DES ÉCLAIRCIS PAR LA SUITE
DEMAIN: NEIGE PASSAGÈRE

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-16	-6	Dég. vents
Outaouais	-6	-2	Nuq. écar.
Laurentides	-10	-4	Neige écar.
Cantons de l'Est	-10	-2	Neige écar.
Alouane	-8	-2	Neige écar.
Québec	-12	-4	Aver. neige
Loc-Saint-Jean	-15	-8	Ciel var.
Rimouski	-12	-5	Nuq. neige
Gaspésie	-12	-5	Nuq. neige
Boie-Comeau	-14	-5	Ciel var. nei.
Sept-Îles	-14	-5	Ciel var. nei.

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-1	3	
Edmonton	-13	-7	
Regina	-16	-7	
Winnipeg	-15	-4	
Toronto	-1	3	
Fredericton	-8	-1	
Halifax	-4	-1	
Charlottetown	-5	0	
Saint-Jean	-4	-1	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	-3	6	N.-Orléans	16	23
Buffalo	1	2	Pittsburgh	-1	5
Chicago	-2	0	S. Francisco	6	14
Miami	20	26	Washington	1	12
New York	4	8	Dallas	18	23

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	3	6	Madrid	0	10
Athènes	10	18	Moscou	-13	-9
Acapulco	19	30	Mexico	9	23
Berlin	0	5	Oslo	-17	-15
Bruxelles	0	8	Paris	2	9
Buenos Aires	20	26	Rome	6	15
Copenhague	0	3	Séoul	-14	-7
Genève	2	8	Stockholm	-16	-9
Hong Kong	17	19	Tokyo	2	8
La Côte	12	23	Trinidad	26	31
Lisbonne	8	13	Vienne	3	5
Londres	2	6			

STEVE MacLEAN VOLERA EN MARS 1987

Un physicien deviendra le second astronaute canadien

OTTAWA. Steve MacLean, un physicien d'Ottawa, sera le second astronaute canadien à prendre place à bord d'une navette spatiale américaine, a annoncé hier le ministre de la Science et de la Technologie, M. Frank Oberle.

MANON CORNELLIER
de notre bureau d'Ottawa

Il a été choisi parmi les six membres de l'équipe du Programme Astronautes canadiens dont fait partie M. Marc Garneau, le premier Canadien à être allé dans l'espace, lorsqu'il s'est joint, en octobre 84, à l'équipe de la navette Challenger.

M. MacLean, qui aura 31 ans samedi, s'envolera à bord du vol 71-F de la navette Columbia, le 24 mars 1987, pour un voyage de sept jours.

D'ici là, lui et M. Bjarni Tryggvason, un ingénieur et mathématicien choisi comme astronaute de réserve pour cette mission, passeront près de 15 mois à s'entraîner et à préparer les sept expériences prévues.

Le cœur de ce programme scientifique sera la mise à l'épreuve du Système canadien de vision spatiale. Mis au point par le Conseil national de recherches du Canada, ce système servira à accroître la précision des manoeuvres du Canadarm, les opérations d'amarrage de la navette et, éventuellement, il sera utilisé pour la récupération des satellites à des fins d'entretien ou de réparation.

Il a été développé en collaboration avec l'industrie, princi-



Steve MacLean et, en arrière-plan, le ministre Frank Oberle.

téléphoto REUTER

palement Spar Aerospace et Leigh Instruments. On assure que des applications industrielles dans le domaine de la robotique sont envisageables.

Brin d'humour

M. MacLean a commenté la bonne nouvelle avec un brin d'humour et un peu d'embarassement, lors d'une conférence de presse qui se tenait dans les installations géantes de simulation aérienne du CNRC.

Faisant référence aux nombreux voyages des six astronautes canadiens entre les États-Unis et le Canada, il a rappelé à la blague qu'il était fatigué de porter les bagages de son prédécesseur, Marc Garneau, alors que celui-ci signait des autographes. Il compte bien lui rendre la pareille.

La décision du Conseil national de recherches du Canada le satisfait énormément. « J'espé-

re que vous n'avez pas remarqué que je flottais », a-t-il lancé pour exprimer combien il se sentait honoré et transporté par cette annonce.

« Mais en l'apprenant, je me suis aussi senti peiné », a-t-il confié à l'issue de la rencontre avec les journalistes, faisant allusion aux deux années passées à travailler avec ses collègues. « Nous nous sentirons tous mieux quand nous aurons tous volé ».

Les professeurs résisteront aux « valeurs chrétiennes »

L'Alliance des professeurs de Montréal a décidé de combattre un plan de promotion des valeurs chrétiennes élaboré par la Commission des écoles catholiques de Montréal.

ANDRÉ NOËL

Le plan de la CECM, adopté par les commissaires le 13 novembre, prévoit la création de « comités des valeurs chrétiennes » dans toutes les écoles françaises de la commission scolaire.

Selon les premières indications, ces comités pourraient veiller à ce que les élèves respectent le calendrier liturgique. Les cours de français, de sciences de la nature ou d'arts, par exemple, pourraient aborder des thèmes religieux lors des fêtes officielles de l'Église romaine.

Lors d'une conférence de presse, hier, la présidente de l'Alliance des professeurs de Montréal, Lorraine Pagé, a affirmé que la convention collective interdit à la CECM d'appliquer un plan pédagogique sans consulter les enseignants.

Le syndicat, affilié à la Centrale de l'enseignement du Québec, a déjà déposé un grief. Ses avocats étudient aussi la possibilité de demander une injonction pour empêcher l'application du plan.

L'Alliance ne voit pas de quel droit les commissaires voudraient que, selon leur propres termes, « tous les intervenants

de la CECM » contribuent à la promotion des valeurs chrétiennes.

Mme Pagé a dit que, selon elle, le plan viole la liberté de croyances telle qu'inscrite dans les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés.

« Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond à Montréal, a-t-elle dit. La fréquentation des églises n'est que de 12 ou 15 p. cent — un des taux les plus bas au Québec —, mais c'est ici que les commissaires sont le plus religieux. Montréal compte le plus grand nombre de groupes ethniques, avec plusieurs croyances religieuses, mais les commissaires n'en tiennent pas compte ».

États généraux

Par ailleurs, Mme Pagé s'est réjouie du succès d'un colloque régional, samedi, qui a préparé la tenue des États généraux sur la qualité de l'éducation. Ce vaste congrès doit réunir 5 000 personnes de tous les milieux en avril à Montréal.

Au cours de la même conférence de presse, en fin, Mme Pagé a dit que l'Alliance s'oppose au projet du Parti libéral du Québec de lever le moratoire sur les écoles privées. La CEQ estime en effet que le gouvernement doit soutenir seulement les écoles publiques.

En revanche, l'Alliance espère que le gouvernement libéral respectera ses autres promesses en matière d'éducation, surtout en ce qui a trait à l'autonomie des enseignants.

Le nombre des « avaleurs » de drogue arrêtés à Mirabel a quadruplé en trois ans

Chaque semaine, des jeunes de 18 à 25 ans, la plupart sans travail, risquent leur santé et leur réputation, souvent pour des sommes dérisoires, en avalant des petits sachets de haschisch ou de cocaïne qu'ils introduisent ici clandestinement à la suite de voyages en Jamaïque ou en Amérique du Sud.



ANDRÉ CÉDILLOT

Le phénomène n'est pas nouveau, mais il prend manifestement de l'ampleur. Depuis janvier, pas moins de 70 personnes, des « avaleurs » pour la plupart, ont été arrêtées à l'aéroport de Mirabel, soit presque deux fois plus qu'au cours des années 83 et 84 réunies. « Le pire, c'est que nous pinçons à peine de 8 à 10 p. cent des voyageurs qui débarquent avec de la drogue », estime la GRC.

Pour les repérer, les douaniers ont peu d'indices, puisque la drogue n'est pas visible. « On a parfois des informations privilégiées, mais on examine surtout le comportement des gens.

À vrai dire, la perspicacité est notre meilleur outil... », explique Pierre Sigouin, responsable de l'escouade anti-drogue de Douanes et Accise Canada, à Montréal.

Le problème se complique du fait que les surveillants des postes frontaliers n'ont plus autant de latitude en raison de la Charte des droits et libertés. « On ne peut forcer un suspect à se rendre à l'hôpital sur de vagues soupçons, ce serait trop facile », soutient M. Sigouin.

L'arrestation de ces trafiquants d'un type bien particulier mobilise par ailleurs le personnel policier et médical durant deux, trois ou quatre jours, le temps qu'ils rejettent la drogue dans leurs selles.

Voies détournées

À cause de l'étroite surveillance exercée à Mirabel, certains passeurs montréalais prennent des voies détournées. Plutôt que d'utiliser les vols directs de la Jamaïque ou du Pérou, ils font escale à Miami, New York ou Toronto, avant d'atterrir à l'aéroport de Dorval.

« Les avions arrivant de la Jamaïque sont considérés comme des vols à hauts risques et sont, de ce fait, vérifiés plus soigneusement que d'autres », répond l'officier des douanes interrogé sur la récente saisie à l'aéroport

Lester B. Pearson de Toronto. Cinquante kilos de marijuana avaient été dissimulés dans des chariots servant à transporter les repas à bord d'un avion qui revenait de Montego Bay.

Depuis quelques années, la Jamaïque n'est plus seulement un centre de distribution de haschisch; on y trouve aussi de plus en plus de cocaïne depuis deux ans. Selon les spécialistes de la GRC, les nouvelles liaisons directes par avion entre le Pérou et la Jamaïque ne sont pas étrangères à la situation.

Selon les policiers de la GRC, ce trafic, du moins dans le cas du haschisch, est généralement l'oeuvre de petits groupes bien organisés qui procèdent à peu près tous de la même façon: ils recrutent les courriers dans les bars et les discothèques, en leur faisant miroiter la possibilité d'un séjour dans le Sud, toutes dépenses payées. Il arrive aussi qu'on leur verse une ristourne, dépendant des quantités en jeu.

Jeunes démunis

On s'adresse surtout à des jeunes démunis (chômeurs, assistés sociaux, etc.) qui consomment eux-mêmes du haschisch ou d'autres drogues. Plus souvent qu'autrement, soulignent les policiers, on ne leur explique toutefois pas les véritables risques qu'ils courent. On les laisse également tomber dès qu'ils

sont pris la main dans le sac. Le code pénal prévoit une peine minimale de sept ans d'emprisonnement pour l'importation de drogues.

Certains gangs envoient jusqu'à quinze courriers à la fois. Ces passeurs, qui voyagent à bord d'avions nolisés, sont accompagnés d'un membre de l'organisation, le « road manager », selon l'expression du milieu. Certaines bandes ont même un « correspondant » sur place qui, au besoin, fait lui aussi du recrutement dans les hôtels et sur les plages.

Le 28 juillet, les douaniers de Mirabel ont arrêté un homme et quatre jeunes gens de Lyster, en Estrie, qui s'approprièrent à faire entrer, par voie buccale, 2 161 grammes de haschisch. L'un d'eux en avait ingurgité 711 grammes, le tout constitué de 202 morceaux enveloppés dans du papier de cellophane.

Ce stock de cannabis est évalué à quelque \$50 000 sur le marché noir, au Québec. Son achat dans l'île et les frais de voyages auraient coûté en tout et pour tout quelque \$10 000, ce qui représente un bénéfice net d'environ \$40 000.

L'enquête des policiers de la GRC a établi que le groupe en était à son troisième voyage en Jamaïque depuis le début de l'année. Son chef, Pierre Lam-

bert, 40 ans, hôtelier, a écoupé de 54 mois de pénitencier, en plus d'une amende de \$4 500. La cour a aussi ordonné la confiscation des \$6 200 qu'il avait en sa possession lors de son arrestation. Les quatre courriers, âgés de 18 à 23 ans, connaîtront leur sentence en mai prochain.

Quelques mois plus tôt, on avait interpellé cinq jeunes femmes qui tentaient de passer

1 165 grammes de cocaïne en dissimulant les sachets dans leurs parties génitales. Le groupe revenait de Rio de Janeiro, au Brésil. Cinq autres personnes, dont un certain Sylvain Bujold, 23 ans, de Chambly, ont été mis en accusation relativement à cette affaire. Toutes se sont vu imposer des peines variant de 30 mois à dix années d'emprisonnement.



Tous les moyens sont bons pour entrer au pays la poudre blanche, dont le rapport volume/prix est beaucoup plus avantageux pour les passeurs que le cannabis ou même le haschisch.

nombreux risques que comporte le fait de transporter la drogue sur des milliers de kilomètres et de traverser de nombreuses frontières.

Comme conséquence de cette situation nouvelle, les policiers ont modifié leur façon de travailler. Ils suivent évidemment de très près les activités des Sud-américains établis au pays. On multiplie aussi l'échange d'informations avec les autorités de ces pays, mais l'instabilité politique qu'on y rencontre souvent rend les rapports difficiles.

Avec l'aide du ministère du Revenu, la police scrute aussi à

la loupe les investissements et les comptes de banques des trafiquants qui tombent dans ses filets. Selon d'aucuns, il faudrait que le Canada adopte une loi « anti-profits » comme celle qui existe aux États-Unis. Cette loi permet de saisir tous les biens acquis par le biais du trafic des drogues.

Cette nouvelle réalité dans le monde des trafiquants de cocaïne devrait éclater au grand jour, avec plus de détails encore, lors des audiences publiques de la Commission de sécurité publique de la CUM sur le problème des drogues à Montréal. Les premiers témoins seront entendus le 17 décembre.

Le trafic de la cocaïne en train de passer aux mains des Colombiens

Un cartel de familles colombiennes contrôlera le trafic de la cocaïne dans les principales villes d'Amérique du Nord d'ici quatre ou cinq ans. À Miami, porte d'entrée de la cocaïne, le réseau est en place depuis longtemps et s'étend de plus en plus au Canada.

C'est ce que constatent les spécialistes de la GRC. L'importante découverte de 23 kilos de cocaïne survenue dimanche soir dans une tour d'habitation du centre-ville de Montréal confirme cette évolution de la situation: les trois-quarts des saisies de cocaïne effectuées cette année par la police de la CUM sont directement reliées à des trafiquants colombiens. Cette proportion n'était que de la moitié l'an passé.

Le suspect arrêté lundi matin, Jorge Alberto Roa, 24 ans, de descendance colombienne, a comparu hier, en Cour des sessions, sous une accusation de possession de cocaïne à des fins de trafic. Le juge Jean-Pierre Bonin a remis son enquête préliminaire « pour la forme » à au-

jourd'hui, après que le prévenu eut renoncé à un cautionnement.

Les enquêteurs ont de bonnes raisons de croire qu'un autre homme d'origine colombienne devait quérir l'important butin dissimulé dans une voiture en stationnement. Cela expliquerait, justement, qu'on ait laissé les clés dans la serrure du coffre de l'auto...

Familles

L'attitude des Colombiens est assez simple, affirment les policiers: sans travail et souvent démunis, ils cherchent à faire de l'argent en peu de temps dans le trafic de la drogue. Dispersés un peu partout, ils s'associent pour s'approvisionner et pratiquent ensuite localement la distribution de la cocaïne.

Il s'agit le plus souvent d'entreprises familiales ou de groupes d'amis qui viennent d'une même région, de Bogota ou de Cali, par exemple. Dans un cas comme dans l'autre, ils ont tous un frère, un cousin ou un ami à l'étranger qui leur sert d'agents

de liaison. Ils suppriment ainsi les intermédiaires ce qui permet de réduire les coûts d'achat et surtout les risques, en gardant l'affaire entre eux.

Ce cercle fermé contribue, on le comprend, à créer le climat de confiance et de secret nécessaire à un tel commerce clandestin. C'est tout bonnement une copie des méthodes d'autres groupes immigrés, comme certains Italiens qui pratiquent « toutes sortes de rackets », ou des Grecs qui font le marché noir des bijoux parce qu'il y en a dans leur pays d'origine ou un proche leur sert de pourvoyeur, explique un policier spécialisé dans la lutte contre le crime organisé.

Ce type d'organisation a première vue à l'abri de tout n'est cependant pas infailible, comme l'explique le policier qui connaît ce milieu. La concurrence, l'ambition provoquent souvent des guerres de gangs et même des déchirements internes qui affaiblissent ce type d'organisation, dit-il.

À Miami, certaines familles

Colombiennes exploitent même leurs propres laboratoires de transformation de la pâte de coca. L'acétone ou l'éther, deux dissolvants puissants et très volatils, nécessaires à l'opération, sont plus faciles à trouver et coûtent moins chers ici qu'en Colombie, où il faut recourir au marché noir pour en obtenir.

Conséquence, les trafiquants qui avaient l'habitude d'aller chercher eux-mêmes la cocaïne dans les pays producteurs ont avantage à rester en contact avec les Colombiens locaux. Ceux-ci vont même jusqu'à financer, parfois sur une période d'un mois, les stocks de cocaïne qu'ils fournissent, grossissant ainsi leur clientèle. Ils vendent habituellement la cocaïne en lots d'un kilo.

Prix

Le kilo de cocaïne coûte environ \$12 000 US en Colombie et \$30 000 US, à Miami. Or, les Colombiens le vendent à Montréal à peu près \$52 000 US. Plusieurs trafiquants sont même prêts à payer plus pour éviter l'énorme travail d'organisation et les

L'ACHAT DE GULF PAR ULTRAMAR L'Assemblée nationale réclamera le gel de la transaction controversée

Les libéraux sont d'accord avec le principe d'une résolution de l'Assemblée nationale demandant au gouvernement Mulroney de «geler» la transaction Gulf-Ultramar de façon à permettre à Gaz Métropolitain de présenter une soumission en vue d'acquiescer la raffinerie montréalaise. Le gouvernement québécois contrôle actuellement 46 p. cent de Gaz métropolitain, par l'intermédiaire de la Caisse de dépôt et de de SOQUIP.

PIERRE VENNAT

Des tractations seront donc entamées avec le caucus du Parti québécois en vue de trouver, pour la résolution, un libellé acceptable aux deux partis. On voudrait que celle-ci soit adoptée unanimement par l'Assemblée nationale, le 16 décembre.

C'est ce qu'a déclaré à LA PRESSE hier, au nom de son parti, l'un des principaux conseillers de Robert Bourassa, l'ex-député Jean-Claude Rivest, qui a confirmé que les libéraux n'avaient aucune objection de principe à la résolution que veut présenter la députée péquiste de Maisonneuve, Louise Harel. Chef de cabinet de M. Bourassa avant 1976, M. Rivest assiste celui-ci durant la période de transition.

Étonnante à première vue, si l'on considère que le PQ et le PLQ sortent à peine d'un dur affrontement électoral, cette entente au-dessus des partis s'explique mieux si l'on considère que six députés libéraux fédéraux de l'île de Montréal ont déjà présenté une pétition dans le même sens à Ottawa. Il s'agit de Raymond Garneau, Carlo Rossi, Marcel Prud'Homme, Jacques Guilbeault, Lucie Pepin et Jean-Claude Malépart.

D'ailleurs, le nouveau député libéral de Sainte-Marie à l'Assemblée nationale, Michel Laporte, présent lundi, aux côtés de Mme Harel, à une réunion du Comité de survie de l'île de Montréal, s'est lui-même déclaré favorable au principe d'une telle résolution, qu'il s'est engagé à défendre au sein de son caucus.

L'est de Montréal:
«zone d'entreprise»

Les libéraux, d'expliquer à LA PRESSE Jean-Claude Rivest, ont bien d'autres projets

pour l'est de Montréal d'ici les Fêtes, mais il laisse aux nouveaux ministres concernés le soin de les annoncer.

Cependant, a-t-il rappelé, il est certain que le nouveau gouvernement est d'accord avec la demande du comité qui réclame que l'est de Montréal soit déclarée «zone désignée» par Ottawa et «zone d'entreprise» par Québec. Le gouvernement Bourassa doit donner suite à la demande avant la fin de l'année.

Nouveau concept dans le jargon libéral, la désignation de l'est de Montréal en «zone d'entreprise» en fera un secteur dérogement, assisté financièrement, et ayant pour objectif la création de 2 500 emplois. La création d'une telle «zone d'entreprise» s'inspire de programmes développés en Angleterre au début des années 70, puis aux États-Unis, où plus de 1 200 plans de ce type ont été mis en place depuis 1981.

Résultat d'une éventuelle entente entre les trois paliers de gouvernement, cette zone d'entreprise serait favorisée en ce qui a trait aux subventions aux entreprises, à la formation et au placement de la main-d'œuvre, à la modernisation des infrastructures, à l'assouplissement de la réglementation provinciale et municipale.

Si la formule obtient du succès dans l'est de Montréal, le projet pilote pourrait éventuellement s'appliquer dans d'autres régions.

Enfin, les 13 députés libéraux de l'est de Montréal, parmi lesquels seront sûrement choisis quelques ministres, se réuniront demain, avant le premier vrai caucus de la députation libérale, afin d'élaborer une stratégie commune. Les députés en question sont Louise Robic, de Bourassa, Claude Trudel, de Bourget, André Vallerand, de Crémazie, Violette Trépanier, de Dorion, Michel Bissonnet, de Jeanne Mance, Jean-Claude Gohé, de Lafontaine, Christos Sirros, de Laurier, Guy Rivard, de Rosemont, Michel Laporte, de Sainte-Marie, Marcel Parent, de Sauvé, William Cusano, de Vian et Maciocia Cosmo, de Viger.

M. Rivest a assuré LA PRESSE qu'une partie importante de ce caucus sera consacré à étudier la situation économique de l'est de Montréal, dossier que l'équipe Bourassa considère prioritaire.

Reagan engage le processus vers un accord de libre-échange

WASHINGTON — Le président Reagan a officiellement demandé hier au Congrès américain l'autorisation d'entamer avec le Canada des négociations sur un accord de libre-échange.

JEAN-FRANÇOIS LISÉE collaboration spéciale

Si le Congrès ne s'oppose pas à la requête au cours de ses 60 prochains jours de session parlementaire l'autorisation sera automatiquement accordée, et les négociations formelles pourront débuter.

Les évaluations divergent sur la date à laquelle ces 60 jours prendront fin, puisque le calcul est fondé sur les jours de travail effectif des deux chambres. À l'ambassade canadienne on espère que le délai sera écoulé avant le 18 mars, date de la visite du premier ministre Mulroney à Washington. Un membre de l'administration estime qu'il faudra attendre jusqu'à avril. Mais un attaché parlementaire du Sénat croit que les choses pourraient traîner jusqu'à la mi-juin.

Le Sénat et la Chambre des représentants pourraient accélérer le processus en décidant de voter spontanément l'autorisation, mais un porte-parole de l'administration indique que la Maison-Blanche n'a pas l'intention de faire pression en ce sens.

C'est le premier octobre dernier que le premier ministre canadien a officiellement informé M. Reagan de la volonté canadienne d'engager des négociations. La Maison-Blanche a donc mis deux mois avant de demander l'autorisation au Congrès. Pendant cette période, des membres de l'administration américaine indiquaient qu'il serait préférable qu'une entente soit d'abord formulée sur l'épineux dossier du bois d'œuvre. L'industrie américaine du bois, qui bénéficie de solides appuis au Congrès, affirme être victime d'une concurrence déloyale de la part des producteurs de l'ouest canadien. Aucune entente n'est intervenue mais des «discussions exploratoires» entre Ottawa et Washington pourraient s'ouvrir «avant les Fêtes» indique-t-on dans la capitale américaine. Le refus apparent du gouvernement canadien de laisser la compagnie

américaine Gulf and Western prendre le contrôle de la maison d'édition Prentice-Hall Canada a également «lancé un mauvais signal» aux membres du Congrès, selon l'expression d'un responsable américain.

«Le Canada devra faire une concession quelconque sur un des dossiers majeurs s'il veut éviter une trop forte résistance du Congrès» estime un attaché parlementaire de la puissante Commission des finances du Sénat. Outre le bois d'œuvre et l'affaire Prentice-Hall, le troisième contentieux en importance porte sur les exportations de porc canadien.

«Si un vote devait être pris sur le libre-échange aujourd'hui à la commission, on ne trouverait pas de majorité favorable» dit l'attaché parlementaire, qui estime que la situation est similaire à la Commission des finances (appelée «Commission des voies et des moyens») de la Chambre des représentants. Sur les 20 membres de la commission du Sénat, huit sont favorables aux griefs de l'industrie américaine du bois, dit-il. Ces comités ont le pouvoir de rejeter la requête de l'administra-

tion. Dans ce cas, la Maison-Blanche serait forcée de suivre la procédure parlementaire normale, d'introduire un projet de loi pour obtenir l'autorisation, ce qui pourrait prendre un an. «Certains membres du Congrès en profiteront pour faire avancer leurs causes spécifiques, mais il est peu probable que la question du libre-échange soit prise en otage par un dossier comme celui du bois» indique un porte-parole canadien à Washington. Il croit cependant possible qu'un membre du Congrès introduise une motion de refus de la requête, afin de provoquer un débat. «Il y aura de la résistance de certains membres des comités mais je serais très surpris qu'ils aillent jusqu'à rejeter la requête» a confié un autre responsable canadien à Washington. De toute façon, les comités tiendront probablement des audiences publiques sur la question du libre-échange au cours des prochains mois.

«Jusqu'à maintenant, ils (les membres du Congrès) ont surtout entendu parler ceux qui sont opposés au projet, mais maintenant que l'autorisation a été demandée, on va commencer à entendre ceux qui sont pour», affirme William Merkin, directeur des affaires canadiennes au bureau du représentant américain au commerce, qui relève de la Maison-Blanche.

«Dès que les 60 jours seront terminés, nous serons prêts à entreprendre les négociations» ajoute-t-il. Côté canadien, on affirme aussi qu'aucun délai supplémentaire ne devrait intervenir, après les 60 jours, pour ouvrir les négociations formelles.

Washington veut vérifier au Canada la théorie de l'«hiver nucléaire»

OTTAWA (PC) — Le secrétaire de la Défense des États-Unis se propose de présenter sous peu au gouvernement canadien une requête visant à permettre à des scientifiques américains d'allumer délibérément des incendies de forêt en Ontario au cours de l'été prochain, dans le but de vérifier la terrifiante théorie de l'hiver nucléaire.

Un haut fonctionnaire de l'Agence nucléaire américaine (ANA), un organisme relevant du Pentagone qui subventionne et supervise la recherche sur les armes nucléaires, a dit qu'une re-

quête officielle en ce sens serait transmise aux autorités canadiennes d'ici à quelques semaines.

L'ANA veut procéder à des expériences approfondies au cours de ces feux de forêt dans le cadre d'un nouveau programme de recherche de \$500,000 dont les résultats pourraient permettre de réaliser des découvertes importantes concernant la théorie de l'hiver nucléaire, c'est-à-dire les suites d'un holocauste nucléaire.

Un représentant du ministère des Affaires extérieures à Ottawa a dit pour sa part que la re-

quête américaine devrait vraisemblablement être agréée. Par contre, un adjoint au ministre de la Défense Erik Nielsen a dit qu'il est «prématuré» de prendre pour acquis que l'autorisation sera automatiquement accordée.

La théorie de l'hiver nucléaire, qui est relativement récente, veut qu'un conflit nucléaire provoquerait des incendies en chaîne qui dévasteraient villes et forêts et dégageraient des nuages qui finiraient pas obstruer complètement le ciel, à un point tel que les rayons du soleil ne pourraient plus atteindre la surface de la planète pendant de longs mois, voire même des années.

**Hommage au Patriote
CLAUDE LEBEAU
avocat**



Un ami

La querelle surgit chez les conservateurs du Québec

OTTAWA — Alors que l'industrie pétrochimique est affectée par des fermetures d'usine et que plusieurs centaines de personnes sont mises à pied, les députés conservateurs fédéraux se querellent entre eux au lieu d'unir leurs efforts dans une cause commune.

MAURICE JANNARD de notre bureau d'Ottawa

Des travailleurs syndiqués touchés par la crise blâment en particulier un député et ils ont exprimé ouvertement leur déception devant l'attitude prise par la représentante de Montréal-Mercier, Carole Jacques.

Lors d'une réunion entre des travailleurs du secteur pétrolier et des élus tant fédéraux que provinciaux, tenue vendredi soir dernier dans l'est de Montréal, plusieurs témoins affirment avoir vu Mme Jacques engueuler son collègue de Terrebonne, Robert Toupin.

Selon Normand Tremblay, de l'association des travailleurs de Gulf, la députée Jacques a donné «un petit spectacle».

Pour M. Tremblay, la jeune député était en colère de voir qu'un autre conservateur était présent à la rencontre.

«Elle a dit à Toupin, tu n'as pas d'affaires ici, cela se passe dans mon comté».

La semaine dernière, à Ottawa, Mme Jacques a eu une prise de bec avec des travailleurs de Gulf qui étaient venus à Ottawa défendre leur cause.

D'autres députés en veulent aussi à M. Toupin pour le rôle prééminent qu'il a pris dans le dossier Gulf-Ultramar-Gaz Métro. Le député de Duvernay, Vincent Della Noce, est un de ceux aussi qui croient que M. Toupin a peut-être voulu agir trop seul.

Hier, M. Tremblay a exprimé l'opinion que la députée de Mercier semble jalouse de voir que des libéraux et d'autres conservateurs prennent le dossier en main. Il s'est dit très déçu de l'attitude prise par Mme Jacques.

Les députés Jean Lapierre, Jean-Claude Malépart et Louise Harel assistaient également à la réunion convoquée par les travailleurs de plusieurs entre-

prises, soient Gulf, Pétro-Canada, Basf, Pétromont et Ilmorin.

Le député Lapierre a confirmé que Mme Jacques est sortie de la réunion «en claquant la porte».

Interrogée par LA PRESSE, celle-ci a minimisé l'incident en disant qu'elle ne pouvait assister à toute la réunion de vendredi car elle avait d'autres engagements ce soir-là. «J'ai assuré les travailleurs de ma collaboration et de mon appui complets», a déclaré hier Mme Jacques.

De son côté, M. Toupin ne veut faire aucun commentaire sur ses démêlés avec sa jeune collègue. M. Toupin a dit qu'il s'est rendu à la rencontre de vendredi soir dernier à la suite d'une invitation que lui ont faite les travailleurs de Gulf.

Pétrochimie action

À cette rencontre, les syndiqués des différentes usines de pétrochimie du Québec ont décidé de se regrouper en un comité qui s'appellera Petrochimie action.

Le comité sera à Ottawa aujourd'hui et tentera de rencontrer le premier ministre Mulroney à la suite des fermetures de Gulf et de Basf et des problèmes qui touchent Pétromont.

Au cours d'une conférence de presse hier dans la métropole, les syndiqués ont officiellement convoqué les 58 députés conservateurs à venir les rencontrer vendredi soir prochain au centre civique de Montréal-Est.

Les travailleurs réclament cinq gestes de la part d'Ottawa:

- une politique formelle du gouvernement fédéral vis-à-vis de la pétrochimie québécoise;
- Investissement Canada doit bloquer la vente de Gulf à Ultramar;
- amener Basf à surseoir à sa décision de fermer;
- donner une subvention pour le transport du gaz naturel entre Sarnia et Montréal;
- défrayer 50 p. cent des coûts des investissements de Pétromont.

Hier, en réponse à une question du député Lapierre, M. Mulroney a dit qu'il rencontrerait Robert Bourassa dans un avenir rapproché pour discuter de la pétrochimie.



VENTE DE TOUS LES PNEUS D'HIVER EN STOCK!

RADIAL À GLACE F32S	RADIAL D'HIVER VIVA XG	SUBURBANITE POLYGLAS	RADIAL DE PERFORMANCE EAGLE M+S
			
Le radial à glace F32S est le radial d'hiver de qualité supérieure de Goodyear. Il offre traction impeccable en hiver sur la glace et la neige durcie, sans crampons en métal. Si vous recherchez traction fiable en hiver, le radial à glace F32S est le pneu qu'il vous faut.	La bande de roulement du radial d'hiver Viva XG Grip comporte de gros crampons mordants gage de traction impeccable pendant tout l'hiver.	Le Suburbanite Polyglas est un pneu de première qualité à pils en biais avec ceinture. Les crampons chevauchants mordants du centre de la bande de roulement sont gage de traction maximale en hiver.	Si vous êtes propriétaire d'une voiture sport agile et rapide, il vous faut un pneu d'hiver dont la performance y est assortie. Le pneu Eagle M+S offre traction supérieure et flanc de style attrayant afin que votre voiture se distingue en tout temps.

Chez Goodyear, nous sommes les spécialistes des pneus d'hiver.

PROTECTION CONTRE LES IMPRÉVUS DE LA ROUTE. Protégez votre placement en pneus. Informez-vous au sujet du programme de protection en option de Goodyear contre les imprévus de la route.

GOOD YEAR

MONTRÉAL
9170, rue Sherbrooke est
352-2662
5750, Côte de Liesse
731-6471
2615, rue Ontario est
527-8384
AHUNTSIC
10220, boul. St. Laurent
381-2591

MONTRÉAL, CENTRE-VILLE
11, boul. de Maisonneuve est
849-3031
PAPINEAU
5135, Papineau
527-9854
ST-LEONARD
9255, boul. Lacordaire
325-3780

LAVAL-CHOMÉDEY
1250, boul. Labellie
885-3376
LAVAL-PONT-VIAU
346, boul. des Laurentides
647-0210
LA SALLE
1870, av. Dollard
343-0430
VERDUN
4000, av. Verdun
761-8568

CHATEAUGUAY
104, boul. d'Anjou
881-3180
LONGUEUIL
85, boul. Ste-Foy
679-5250
DOLLARD-DES-ORMEAUX
4910, chemin des Sources
684-8532
ST. MICHEL
3845, rue Jean-Talon est
729-4284

CENTRES DE CAMIONS GOODYEAR

ST. LAURENT
1340, montée de Liesse
334-8312

ANJOU
8301, boul. Métropolitain
354-7444



• De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine • Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00 • Garantie à l'échelle nationale • Portez le tout à votre compte

LES PRESSIONS TOUCHANT LA LOI 109

Johnson pointe les entreprises de cinéma

■ QUEBEC — Ce n'est pas le gouvernement américain mais bien les entreprises de cinéma elles-mêmes qui ont exercé des pressions, au Québec, contre la réglementation devant accompagner la loi 109 sur l'industrie du cinéma.

MARIO ROY et PIERRE VENNAT

Par conséquent, le Québec n'a pas cédé à ces pressions, mais a décidé de laisser ce dossier entre les mains du nouveau gouvernement. « Nous savions que le projet de réglementation devrait être republié en tant qu'avant-projet et que ça ne pourrait être fait avant les élections. Alors on s'est dit que ce serait le gouvernement en place — nous ou un autre — qui devrait vivre avec les conséquences et, donc, que ce type de décision devrait se prendre par la suite », a déclaré, hier, le premier ministre défait, Pierre Marc Johnson.

Selon lui, « le consulat des États-Unis, par la voie normale du ministère des Relations internationales, a fait savoir les réserves qu'ils avaient dans le projet de réglementation, notamment à l'égard de l'application des accords du GATT. C'était d'ailleurs de commune renommée. D'autre part, des pressions de nature plus directes auraient été exercées, selon le ministre des Affaires culturelles, beaucoup plus par les entreprises américaines auprès des propriétaires de salles de cinéma », a expliqué M. Johnson.

Celui-ci a conclu : « Il semble que le groupe des « majors » a joué un peu raide dans le champs avec les propriétaires de salles de cinéma. Mais moi, je n'ai aucunement été sujet à des pressions du type du chantage ni de la part du consulat, ni de la part de ce groupe ».

Pour leur part, les libéraux de Robert Bourassa ne feront aucune déclaration sur la querelle du cinéma tant que le nouveau ministre des Affaires culturelles n'aura pas été assermenté, demain, et que ce dernier n'aura pas eu le temps d'étudier le dossier.

Même attitude prudente au sujet du rapport qu'un comité fédéral formé pour étudier la question a remis hier, à Ottawa, au ministre Marcel Masse.

Porte-parole des libéraux sur les questions culturelles pendant la dernière campagne électorale, le député de Bourget, Claude Trudel, a expliqué hier à LA PRESSE le mutisme de son parti en disant que les libéraux ne prendront possession de leur ministère que demain et qu'en attendant, il leur manque des précisions pour se prononcer sur des sujets aussi importants que celui-là.

« Rappelez-moi vendredi et si je suis ministre et que j'ai eu le temps de regarder le dossier, il me fera plaisir de vous répondre », a ajouté M. Trudel, lui-même ancien sous-ministre des Affaires culturelles sous le précédent gouvernement Bourassa.



Claude Trudel

LE NOUVEAU-BRUNSWICK AU SOMMET FRANCOPHONE

« Probablement une erreur »

— P. M. JOHNSON

■ QUEBEC — C'est en égratignant le « beau risque » que Pierre Marc Johnson a annoncé, hier, ses premières décisions en tant que chef de l'opposition. Cela survient après un refroidissement marqué des relations entre le chef du Parti québécois et le premier ministre Brian Mulroney, aux derniers jours de la campagne électorale.

MARIO ROY
de notre bureau de Québec

Commentant l'accession du Nouveau-Brunswick au statut de participant — au même titre que le Québec — au Sommet de la francophonie, en février, M. Johnson a déclaré : « C'est probablement une erreur... Mais si le gouvernement fédéral veut diluer la présence du Québec (sur la scène internationale), je pense qu'il va déclencher les hostilités avec le gouvernement du Québec, et cela inclut M. Bourassa ».

Le premier ministre sortant a dit croire que la position du Parti libéral du Québec sur cette question sera essentiellement semblable à celle adoptée par le gouvernement péquiste, elle-même fidèle à un consensus qui s'est dégagé dans la province au cours des 25 dernières années.

M. Johnson s'est d'ailleurs entretenu de cette question avec le chef libéral, Robert Bourassa, lors d'une conversation téléphonique tenue en après-midi, hier.

« Est-ce que ça a du bon sens que le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, l'Ontario et, pourquoi pas, les Territoires du Nord-Ouest aient le même statut que le Québec ? » s'est interrogé M. Johnson, selon qui la dernière initiative fédérale est tout à la fois unilatérale, étonnante et regrettable.

Il a dit d'ailleurs ignorer quel accueil recevrait cette triple représentation (Canada, Québec et Nouveau-Brunswick) auprès des autres pays du sommet franco-



Le Parti québécois et son chef Pierre Marc Johnson ont tenu hier la première réunion du caucus des députés qui forment maintenant l'opposition à l'Assemblée nationale. photo Reuter

phone où, par convention, le Canada ne détient que deux sièges.

« M. Mulroney m'avait dit qu'il s'organiserait avec l'affaire du Nouveau-Brunswick et, de toute évidence, il s'est organisé à sa façon ! » a conclu Pierre Marc Johnson à ce sujet.

Les nominations

Maintenant, celui qui, demain, deviendra chef de l'opposition a annoncé que :

— Guy Chevrete, député de Joliette et ex-ministre des Affaires sociales, sera le leader de l'opposition en chambre.

— François Gendron, député d'Abitibi-ouest et ex-ministre de l'Éducation, occupera le poste de leader adjoint.

— Jacques Brassard, député de Lac-Saint-Jean et ex-ministre des Loisirs, Chasse et Pêche, assumera le rôle de whip.

— Michel Clair, candidat défait dans Drummond et ex-président du Conseil du trésor, agira comme chef de cabinet du chef de l'opposition.

La conférence de presse convoquée par Pierre Marc Johnson avait précisément pour but de rendre publiques ces nominations. À l'issue du premier caucus des 23 députés du PQ. En fait, il y a eu deux caucuses, hier : le premier, en avant-midi, regroupait la quasi-totalité des 122 candidats du parti aux dernières élections générales.

Sur l'humeur de ses porte-paroles, sur l'état du parti, sur ses perspectives de ce que sera le travail qui l'attend dans l'opposition, M. Johnson n'a rien ajouté à ce que l'on savait déjà.

Il n'a pas voulu se prononcer sur l'allure que prendra la mini-session de la semaine prochaine ou sur l'éventuel consentement de l'opposition à des procédures d'exception.

Constatant simplement que le menu de cette mini-session s'annonce passablement chargé, M. Johnson a conclu : « Un discours du budget, un discours inaugural et des crédits supplémentaires : il y a de quoi occuper le monde jusqu'à la fin de février ! Alors, on verra... ».

LE HAUT CONSEIL CONCLUT SES TRAVAUX

Pour un partage des coûts de l'enseignement francophone

■ PARIS (AFP) — Les 28 Sages du Haut Conseil de la Francophonie ont clôturé hier soir à la Sorbonne à Paris les travaux de leur deuxième session après deux jours de débats centrés sur « l'enseignement du français et en français ».

Malgré les quelque 100 millions de francophones répartis dans le monde, dont le français est la langue maternelle ou la seconde langue, et les 100 millions de personnes qui apprennent cette langue, le français et la culture française ont fort à faire pour affronter l'influence sans cesse croissante du monde anglo-saxon.

Conscients de ce danger, les 28 membres du Haut Conseil de la Francophonie, créé en mars 1984 sous la présidence du président François Mitterrand et la vice-présidence de M. Léopold Sédar Senghor, ancien président du Sénégal, membre de l'Académie française, ont envisagé lundi et hier plusieurs solutions.

Outre « la revalorisation de l'image de la francophonie et du français, qui passe par le respect de la langue de l'autre », le Haut Conseil préconise « le partage des coûts de l'enseignement » (avec le monde industriel, culturel, scientifique et technologique) car « les États ne peuvent indéfiniment financer seuls le développement de la francophonie ».

Les 28 membres du Conseil préconisent notamment la création d'une fondation internationale de la francophonie.

Parmi les méthodes suggérées afin de mieux enseigner le français, les 28 Sages proposent l'élaboration d'une pédagogie qui prendrait en compte les caractéristiques propres des pays dans lesquels il est enseigné. Ils proposent également d'échanger les résultats des différents pays dans leur recherche en sciences de l'éducation, la constitution d'un réseau universel, comportant tous les logiciels éducatifs francophones.

Les autres propositions qui ont été faites portent la mise en place d'une « vaste politique de bourses et de stages » pour les étudiants francophones, la création d'une université internationale de la francophonie, la création d'un office international de la francophonie et du français, la tenue de semaines ou quinzaines de la francophonie.

Toutes ces propositions seront soumises à M. François Mitterrand par le Haut Conseil. Lors de la séance de clôture, les mem-

bres se sont réjouis de ce que plusieurs des 30 propositions faites lors de la première session du Haut Conseil (6 et 7 mars 1985) ont déjà été satisfaites, notamment par le ministre français de l'Éducation nationale, M. Jean-Pierre Chevènement, concernant l'étude au collège et au lycée en France d'auteurs francophones, voire étrangers dont la traduction française est d'une grande qualité.

Le Haut Conseil se félicite également de l'obligation faite aux élèves d'étudier dans leur programme d'instruction civique l'univers francophone.

Enfin, à l'issue de cette deuxième session, M. Stelio Farandjis, universitaire français, a indiqué que le premier sommet francophone « pourrait se tenir en février 1986 ». L'idée de ce sommet avait été lancée par M. Senghor en 1977, mais était bloquée depuis 1980 notamment par le gouvernement d'Ottawa qui refusait que celui du Québec y soit représenté.

Unilingue anglophone, Hatfield pourrait se faire représenter au sommet

■ OTTAWA (PC) — S'il est acquis que le Nouveau-Brunswick sera représenté au Sommet des pays francophones à Paris en février prochain, la présence du premier ministre Richard Hatfield, qui est unilingue anglophone, à la tête de sa délégation provinciale est loin d'être assurée.

Hier, l'adjoint de M. Hatfield, M. Ross McKean, rejoint à Fredericton, a refusé de confirmer la rumeur voulant que le ministre de l'Éducation de cette province, M. Jean-Pierre Ouellet, soit mandaté pour représenter le Nouveau-Brunswick au sommet. Le sous-ministre de M. Ouellet, M. Normand Martin est actuellement à Paris pour l'organisation de la réunion. « La décision n'est pas prise », a dit M. McKean.

Après avoir comparu devant le comité mixte sur le bilinguisme hier, le secrétaire d'État Benoît Bouchard a émis l'hypothèse que M. Hatfield pourrait choisir de se faire représenter à cette réunion internationale des pays francophones, où siègeront vraisemblablement les premiers ministres Brian Mulroney et Robert Bourassa.

Les provinces négligent les droits à l'éducation des minorités

■ OTTAWA (PC) — À l'exception du Québec et du Nouveau-Brunswick, les provinces canadiennes ont, jusqu'ici, négligé de se conformer à l'article 23 de la Constitution canadienne, qui veut garantir les droits à l'éducation aux citoyens des minorités linguistiques.

Tel est le troublant constat fait par le constitutionnaliste de l'Université de Moncton, M. Pierre Foucher, dans un rapport rendu public hier par le Secrétaire d'État, M. Benoît Bouchard.

Faisant le bilan de la situation, province par province, près de

Déjà 20 ans!

À Montréal,
de plus en plus,
les gens
bouquinent le soir.
Tôt ou tard...

**RENAUD
BRAY**
jusqu'à
minuit!
7 soirs par semaine
5219, Côte-des-Neiges — 342-1515

**RABAIS
SENSATIONNEL
ALLANT JUSQU'À
50%
SUR NOS PLUS
BEAUX VÊTEMENTS
POUR HOMMES!**

Notre solde le plus prestigieux de vêtements pour hommes bat son plein! Profitez de rabais extraordinaires sur toute la collection Holt Renfrew de complets, pardessus, vestons sport et pantalons chics de la meilleure qualité! DES RABAIS DE 20 % À 50 %!

COMPLETS, prix hab. 325 \$-495 \$

MAINTENANT 162 \$-396 \$!

VESTONS SPORT, prix hab. 225 \$-295 \$

MAINTENANT 180 \$-236 \$!

PANTALONS, prix hab. 80 \$-125 \$

MAINTENANT 64 \$-98 \$!

PARDESSUS, prix hab. 395 \$

MAINTENANT 285 \$!

DES RABAIS SONT AUSSI OFFERTS SUR NOS COLLECTIONS DE SUPERBES IMPORTATIONS.

**SOLDE DE LIQUIDATION DE VÊTEMENTS SPORT
DE COUTURIERS ITALIENS!
DES RABAIS DE 30 % À 40 %!**

Holt Renfrew vous propose une collection choisie de créations sport d'Italie — chemises, chandails, vestons et pantalons — à miniprix! Prix hab. 90 \$-395 \$. PRIX RÉDUITS DE 30 % À 40 %!

HEURES D'OUVERTURE À L'OCCASION DE NOËL

À L'ANGLE DE SHERBROOKE ET DE LA MONTAGNE • Du lun. au ven., de 9 h 15 à 21 h, le sam., de 9 h 15 à 19 h.
Rockland • Fairview Pl. • Claire • Place Ville Marie • rue Sherbrooke ouvert, les jeudis et vendredis, jusqu'à 21 h.

HOLT RENFREW

Retour de Lévesque

Encore fasciné par l'Égypte et sa Vallée des Rois, ravi par la découverte de la Scandinavie, ému par Leningrad qu'il avait connue en pleine guerre froide, René Lévesque, comme Ulysse en son temps, est rentré hier d'un long voyage de détente et d'information.

L'équipe des reporters et des photographes de LA PRESSE, qui guettait son retour à Mirabel, est unanime: l'ancien premier ministre se porte bien; tout indique qu'il ne regrette rien; il est calme, serein, souriant. Il a même retrouvé la bonne humeur qu'il avait perdue il y a si longtemps. Et Mme Lévesque est plutôt radieuse.

Il y a autre chose encore: d'ordinaire tendu, absorbé, agité, le fondateur du PQ semblait hier détaché, comme s'il avait décidé de voir désormais le Québec autrement, à distance. Mais ce n'est qu'une impression. Une impression qui risque d'être trompeuse. Car il a dit aussi que la souveraineté-association «viendra de toute façon un jour ou l'autre mais je ne sais pas de quelle manière».

En moins d'une saison, le temps de parcourir l'Europe et d'admirer l'Égypte, la face visible du Québec politique a changé. Le PQ a perdu le pouvoir et seul survit un dernier carré de 23 députés; Robert Bourassa est à nouveau premier ministre et s'apprête à convoquer l'Assemblée nationale dont son parti occupera 98 fauteuils.

Détaché, peut-être, mais pas indifférent. En possession des résultats électoraux qu'il a captés à la Délégation générale du Québec à Paris, M. Lévesque a recueilli dans les ambassades canadiennes des pays visités les compléments d'information qui éclairent le tableau politique.

Non, il n'a pas dit que Pierre Marc Johnson avait sauvé le PQ du naufrage. Mais c'est tout comme puisqu'il voit dans la «masse importante» de députés élus de quoi former «une bonne opposition». Quant à la défaite, René Lévesque la prévoyait depuis la fin de l'été. Il savait que le vainqueur avait pris trop d'avance sur les péquistes.

Il évitera soigneusement, «pendant un certain temps», d'entrer même passivement dans le circuit politique. Ce qui n'exclut rien pour l'avenir. Il écrira plutôt le livre qu'il a promis et pour lequel il doit toucher une somme substantielle de son éditeur.

Tout bien réfléchi, à un René Lévesque en si bonne forme, reposé et détendu, le moment paraît bien choisi de prodiguer quelques conseils, comme ceux que l'on donne à des confrères journalistes qui peuvent succomber à la tentation politique.

Un livre de réflexion sur la conjoncture, sur la société québécoise, sur la sagesse acquise après 25 ans de vie politique, c'est une excellente idée. Peut-être même un deuxième plus tard. Mais pourquoi ne pas retourner au métier qu'il exerçait avec maîtrise il y a 30 ans... et qu'il n'a en vérité jamais cessé de faire, même en politique, celui d'animateur à la télé, dans un domaine qu'il affectionne, l'actualité internationale, et dont il pourrait traiter en toute confiance sans craindre l'inévitable parti pris où l'engageraient des analyses politiques de l'actualité canadienne ou québécoise.

M. Lévesque, comme la plupart des hommes de sa génération, a offert à la vie publique et au Québec ce qu'il avait à donner. Le reste tient des héritages, des testaments et des livres d'histoire. En revanche, les journalistes de télévision, capables d'expliquer le monde au Québec qui ne craint plus d'y faire face, sont en demande dans notre société.

Michel ROY

Les défis de Johnson

Pierre Marc Johnson a le redoutable défi de former une Opposition officielle cohérente face à l'équipe gouvernementale libérale fortement majoritaire de Robert Bourassa.

À la tête d'une équipe de 22 députés qui ont réussi à résister à la vague rouge, M. Johnson n'est pas complètement démuni. Mais l'apprentissage ne sera pas facile pour le chef du PQ qui se retrouvera pour la première fois de sa carrière politique de l'autre côté de l'Assemblée nationale.

Un double défi attend le chef de l'Opposition. Celui d'établir la crédibilité de son groupe parlementaire tout en prenant bien en main la direction de son parti. Deux opérations qu'il doit mener de front.

On connaissait les qualités de M. Johnson comme ministre. Il a réussi à se sortir presque indemne de toutes les crises gouvernementales. Mais son nouveau rôle nous dévoilera s'il a vraiment l'étoffe politique que ses partisans veulent lui prêter. Quant à son nouveau titre de patron de parti, il n'a pas eu le temps non plus de démontrer qu'il pouvait redonner une santé à cette formation politique ni de prouver qu'il a la poigne nécessaire pour maintenir ensemble les différentes tendances de pensée qu'on y retrouve encore.

La première question à se poser est de savoir comment le nouveau chef du PQ pourra maintenant faire avaliser par un certain nombre de ses députés et par un groupe de militants le hold-up idéologique dont il est l'auteur. Une manoeuvre purement électoraliste qui n'a pas empêché ce parti de perdre le pouvoir.

Même si plusieurs partagent son point de vue suivant lequel il aurait sauvé le PQ et le Québec du naufrage (ce qui est moins sûr dans ce dernier cas), M. Johnson peut s'attendre à vivre encore des heures bien difficiles. Tant à l'intérieur de son caucus qu'au sein de sa formation politique.

Il suffit de penser par exemple qu'il doit donner un rôle de premier plan à l'ex-ministre Jean Garon dans la composition de son cabinet fantôme. Le député de Lévis devrait s'attendre normalement à devenir le critique financier du gouvernement. C'est à peu près le seul de la députation du Parti québécois à pouvoir s'acquitter d'une fonction aussi cruciale. Lors de ses interventions en Chambre, ce souverainiste convaincu ne manquera pas l'occasion de décrier le régime fédéraliste et faire valoir ainsi à son nouveau chef que le beau risque conservateur de Brian Mulroney était une illusion.

Louise Harel, qui a caché au fond de son cœur (le temps d'une élection) la cause principale pour laquelle elle a fait son entrée en politique, devrait tenir essentiellement la même sorte de discours que son collègue Garon.

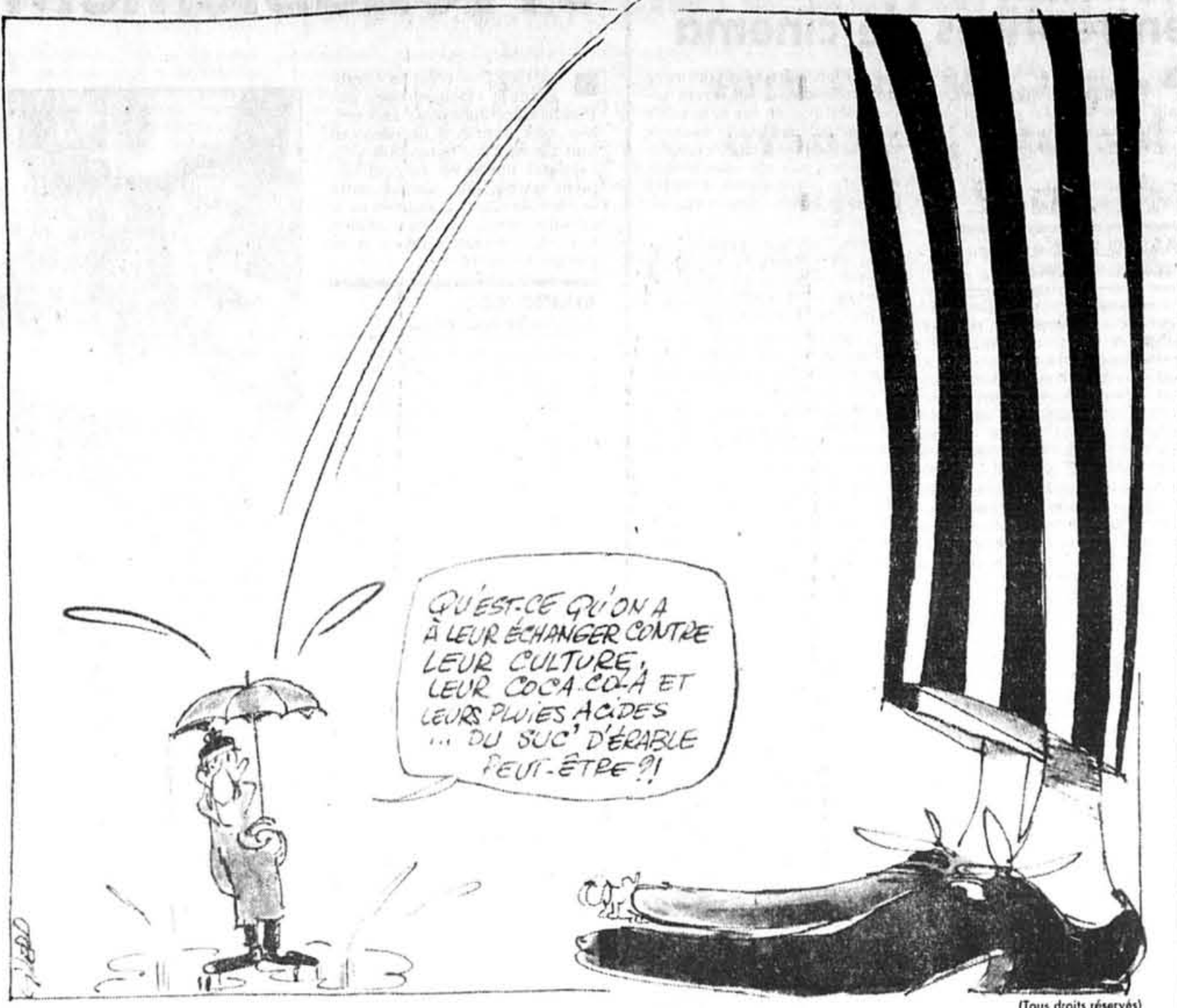
Une consolation pour M. Johnson, cependant. À l'exception peut-être des cinq élus dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean sous la bannière nationaliste, le chef du PQ peut compter sur la fidélité d'une majorité de ceux qui ont réussi à passer la rampe le 2 décembre. Et surtout sur l'ancien ministre Guy Chevrette qui devient leader de l'Opposition.

Lors de la mini-session d'avant les Fêtes, le Parti libéral n'aura pas à redouter les foudres de l'Opposition. La baisse des impôts, une mesure prévue par le PQ pour 1987, a été devancée par le PLQ. Cette mesure budgétaire et d'autres du même ordre ne devraient pas soulever un tollé de protestation de la part des péquistes.

D'autre part, le Parti québécois devra respecter la volonté de changement exprimée par les électeurs, ce qui l'incitera à la prudence.

M. Johnson se doit de regarder en avant, certes. Mais il a tout intérêt à jeter régulièrement un coup d'œil derrière lui. Histoire d'éviter que les couteaux ne l'atteignent trop rapidement.

Jacques BOUCHARD



(Tous droits réservés)



(Collaboration spéciale)

Jean-Paul Desbiens

La démocratie libérale

Tout ensemble aspire, poussé, happé par le nouveau (ou l'apparence du nouveau), on passe sa vie décollée de l'élémentaire. Pourtant, seul l'élémentaire nourrit, repose, console. Voici donc quelques réflexions élémentaires sur le dernier scrutin.

Et d'abord, celle-ci: il n'y a pas 17 façons de concevoir la prise ou la transmission du pouvoir politique. Pour ce qui est de la simple prise du pouvoir, par mode de coup d'État, elle n'est plus possible que dans les États arriérés. Je parle de l'arriération des États et non de celle des peuples: ni le Cambodge, ni la Cochinchine, ni l'Amérique Centrale ne sont habités par des peuples arriérés. Ces peuples ont été confisqués par des Appareils violents et artificiels. Dans les sociétés contemporaines, la prise pure et simple du pouvoir politique n'est pas possible. Reste la question de la transmission du pouvoir.

Du temps des monarchies, s'exerçait la transmission héréditaire. Ce mode de transmission n'est plus acceptable. Il n'était d'ailleurs pas d'un fonctionnement aussi simple qu'on pourrait le croire. Il existe un autre mode de transmission héréditaire, mais qui n'a rien à voir avec la biologie et le sang bleu: c'est la transmission qui obéit aux règles de la parthénogénèse idéologique. On l'observe en URSS depuis bientôt 70 ans et en Chine depuis près de 40 ans, sans parler d'une dizaine d'autres

pays, depuis la fin de la dernière guerre. Cela couvre environ 40% de l'humanité. Enfin, il y a la transmission démocratique. Certes, le mot démocratie recouvre pudiquement beaucoup de courts-circuits. Le fait, par exemple, que les électeurs, aux États-Unis, au Canada, au Québec soient placés, au bout du compte, devant l'obligation de choisir entre deux hommes seulement. On n'est pas très loin de la liste unique. Car enfin, il y a des élections en URSS aussi.

Il reste, et ce reste est déterminant, que nous choisissons nos gouvernements. La preuve que nous les choisissons, c'est que les prétendants nous courtisent. Raffinez tant que vous voudrez la carte électorale, le style des campagnes, les débats télévisés, il reste qu'il faut toujours aller chercher le oui ou le non d'un citoyen parfaitement libre de l'inscrire ou il veut dans son isolement.

L'addition (et l'annulation réciproque) de millions de choix individuels aboutit à un résultat clair: une équipe arrive au pouvoir; un gouvernement est placé aux commandes d'un État.

Je vois l'État comme une machine: au volant, un chauffeur. La machine étatique est soumise à certaines lois, comme toutes les machines: loi de la gravité, loi de l'entretien, loi de la circulation, etc. La machine, pour tout dire, est soumise aux lois de la matière. Un bulldozer ensablé ne bulldoze plus. On reconnaît le bon

chauffeur à ceci qu'il n'ensable pas sa machine. Ou qu'il la sort du trou.

Cette image a ses limites, car l'État, c'est aussi l'appareil légal, l'appareil administratif, l'appareil des Régies plus ou moins autonomes bref, une construction résultant d'une histoire et de gouvernements successifs, chacun ayant ajouté une courroie, un rouage, un écrou.

Tenez — et je prends un exemple minuscule — la loi pour la protection des auteurs contre Xerox. Hé! bien, il en coûterait 30 000 \$ par année, dans un seul collège, pour appliquer strictement cette loi. Autrement dit, pour assurer la juste bruière monétaire des photocopies sur le pauvre écrivain, il faudrait dépenser dix fois plus d'argent qu'il n'en retomberait sur les auteurs. C'est une façon de créer des emplois, mais ce n'est pas très enrichissant pour la collectivité. Mieux vaudrait inscrire d'office les écrivains sur la liste des fonctionnaires de l'État. La chose a été proposée par un écrivain québécois dans un livre publié par le gouvernement québécois. Les mots se laissent dire, n'est-ce pas?

J'amène cet exemple pour illustrer ce que doit être la tâche d'un gouvernement. Le modeste privilège que représente un changement de gouvernement porte là-dessus. Je veux dire qu'il permet de désensabler la machine.

Prenons un autre exemple. Il est clair, en ce qui concerne le

système scolaire, qu'il faut décentraliser. Ça fait au moins dix ans qu'on en parle. La machine étatique est toujours ensablée. Le nouveau gouvernement est-il capable de la sortir du trou? Le veut-il? Notons que le désensablement de la machine suppose que l'on décentralise aussi la négociation des relations du travail. Quand une machine est ensablée, elle l'est tout entière. Que veut, que peut un nouveau chauffeur à ce sujet?

Je persiste à croire qu'un nouveau chauffeur peut faire bouger la machine. On espère toujours voir s'étirer une chenille du bulldozer.

Pour finir, je vous mets sous les yeux une remarque d'Ortega y Gasset qui décrit admirablement la nature et les exigences d'une démocratie libérale:

«La forme politique qui a témoigné la plus haute volonté de communauté est la démocratie libérale. Elle porte à l'extrême la résolution de compter avec autrui; elle est le prototype de l'action indirecte. Le libéralisme est le principe de droit politique selon lequel le Pouvoir public — bien qu'omnipotent — se limite à lui-même, et tâche, même à ses dépens, de laisser une place dans l'État qu'il régit, afin que puissent y vivre ceux qui ne pensent ni ne sentent comme lui, c'est-à-dire comme les plus forts, comme la majorité.»

JOSE ORTEGA Y GASSET, *La révolte des masses*, Éditions Stock, 1961, P. 119.

POINT DE VUE

En marge d'un débrayage

Depuis l'avant-dernier jour de novembre, d'innombrables Montréalais de tous les quartiers, de tous les métiers et professions, de tous les partis politiques — et sans doute aussi bien d'autres citoyens

Willie CHEVALIER
collaboration spéciale

— attendent du nouveau gouvernement qu'il les protège contre les grèves sauvages et illégales d'employés du secteur public ou parapublic, municipal ou provincial.

Ce jour-là, comme le rapportait LA PRESSE du lendemain, 240 chauffeurs de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) ont «débrayé» spontanément, provoquant une rupture du service des autobus sur une vingtaine de circuits de Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce et Saint-Laurent. À cinq heures, certains d'entre eux ont refusé de prendre leur service matinal à bord d'autobus qu'ils jugeaient trop malpropres.

Admettons pour les (seules) fins de la discussion qu'ils n'aient pas

eu tout à fait tort, la propriété en tout étant une qualité hautement recommandable. Mais puisque leur mouvement a été suivi par tous les autres chauffeurs dont les véhicules sont remis au garage Namur, il est légitime de s'interroger sur la motivation de ces «autres» qui n'avaient apparemment pas à se plaindre, eux, de l'état de leur autobus. Leur conduite porte à croire qu'ils sont toujours prêts à débrayer sous le moindre prétexte sans égard à leur convention collective non plus qu'au respect qu'ils doivent aux gens qui les font vivre (grassement): les clients de la STCUM.

Personne ne reprochera à ces grands ou petits délicats, MM. les chauffeurs, de vouloir des autobus propres. Les passagers ont le même souci d'hygiène mais ils veulent d'abord et surtout que les autobus circulent et qu'on les préviene s'il doit y avoir, pour quelque raison que ce soit, interruption du «service». Particulièrement par mauvais temps ou par temps froid. Pourquoi les pauvres travailleurs obligés de recourir aux transports en commun devraient-

ils être les boues émissaires, les souffre-douleur, de parafonctionnaires à la recherche de récriminations contre leur employeur?

La nouvelle de LA PRESSE du 30 novembre ajoutait que «le débrayage étant jugé illégal par le Conseil des services essentiels de la STCUM, on n'écarte pas la possibilité que des sanctions soient prises contre ceux qui y ont participé et contre le syndicat». Cette «possibilité» est vraiment renversante: toutes les victimes de la grève pensaient et pensent que des sanctions sévères et automatiques s'imposent en cas pareil. S'il n'y en a pas ou si elles sont bénignes, qu'est-ce qui empêchera les chauffeurs de récidiver tout prochainement, sans avis, sous le prétexte le plus ridicule? Sans assimiler les grévistes du 29 novembre à des escarpes, on peut se demander quelle serait la réaction des honnêtes gens qui liront dans leur journal que «l'on songe à porter une accusation d'homicide contre le meurtrier», comme si ça n'allait pas de soi?

Le débrayage en cause soulève

plusieurs autres questions. La salété des véhicules constitue-t-elle de la part de la STCUM une violation de la convention collective? Dans l'affirmative, ne pouvait-on recourir à quelque autre moyen de protestation et de revendication que l'interruption du travail? Au dépôt d'un grief, par exemple? À une mise en demeure par le conseiller juridique du syndicat? À une injonction, peut-être? À qui fera-t-on croire que ce recours «spontané» à la grève, brutal en l'occurrence, était nécessaire?

Il est grand temps que le législateur prévienne et au besoin réprime ces agressions périodiques contre le public, — et par ce vocable de législateur on entend les députés de l'opposition aussi bien que les ministères. Il est temps aussi que le législateur rappelle aux intéressés cette vérité évidemment oubliée que la STCUM n'existe pas pour assurer des emplois ni pour grossir les effectifs d'un syndicat mais uniquement pour aider les citoyens — qui sont aussi des contribuables, des «payeurs de taxes» suivant l'anglicisme — à se déplacer dans leur ville.

REPLIQUE

«La CSN fait une lecture inexacte de la réalité»

Au cours des derniers jours de novembre, le lecteur de LA PRESSE a pu lire, dans la chronique Libre opinion, l'analyse que fait la CSN de la situation québécoise, tant au plan économique que social. Au terme de cette analyse, l'État apparaît comme la planche de salut de la société québécoise alors que l'entreprise privée en ressort pratiquement comme une menace à son développement économique et social.

Le Conseil du patronat ne partage pas cette analyse et fait ressortir, dans les lignes qui suivent, certaines lacunes, faiblesses et erreurs que contient l'argumentation de la CSN.

L'État vs l'entreprise privée

La CSN met en balance d'une part ce qu'elle juge être les défauts de l'entreprise privée et d'autre part les grandes réalisations de l'État. Tout serait noir d'un côté, alors que tout serait rose de l'autre. On oppose, par exemple, la difficulté d'accès aux services de santé et d'éducation, il y a vingt-cinq ans, alors que quelques organismes privés dispensaient ces services avec des moyens plus que réduits, à l'accès universel assuré par les réseaux étatisés qui ont été bâtis à coups de milliards de dollars au cours des dernières décennies. La comparaison est peut-être habile mais elle est particulièrement boiteuse. Ce qu'il faut comparer, c'est le coût et l'efficacité des mêmes services rendus par l'État et le coût et l'efficacité des mêmes services rendus par l'entreprise privée, au même moment et dans les mêmes conditions. Ainsi, la question n'est pas de savoir si les gens souhaitent payer individuellement leurs factures de soins de santé comme il y a 25 ans, mais bien de déterminer si certains services, tout en étant accessibles à toute la population, ne pourraient être rendus tout aussi efficacement et à meilleur coût, en faisant appel à l'entreprise privée. Les Américains optent de plus en plus pour cette solution et les Ontariens menent des expériences intéressantes en ce sens. Voici ce qu'écrivait la revue *L'Analyse* dans son édition été 84 au sujet de l'une de ces expériences:

«À Hawkesbury, en Ontario, une compagnie privée, l'American Medical International Inc. (AMI), gère un hôpital public. Appelée à la rescousse pour sortir l'hôpital du gouffre financier et des malaises professionnels, AMI a rétabli une situation budgétaire profitable, a amélioré le service à l'urgence dont le personnel a été augmenté, a modernisé l'équipement, a agrandi l'immeuble, etc. Bref, ce système fonctionne si bien que les dirigeants de l'institution désirent continuer à en bénéficier au-delà de l'échéance du présent contrat. Pourquoi, au Québec, ne serait-il pas possible, à tout le moins, d'autoriser quelques expériences comparables? Expérimenter n'engage à rien sinon à voir ce qui se passera. Et, advenant des améliorations identiques à celles dont bénéficie l'hôpital d'Hawkesbury, on ne voit aucune raison au nom de laquelle s'interdire tout à la fois d'économiser et de maintenir, voire de bonifier les services aux usagers.»

Dans le domaine de la production de biens et services, la CSN affirme que l'entreprise privée est incapable de développer une stratégie de planification à long terme. Le lecteur aura déjà tiré ses conclusions! On peut facilement se faire une idée de la capacité de planifier et même de survivre du gestionnaire public qui tente, au nom de l'État, de produire biens ou services dans un contexte de concurrence. La Société nationale de l'amiante et la Raffinerie de sucre de Saint-Hilaire ne sont que deux exemples tirés d'une longue liste de tentatives étatiques qui ont coûté des dizaines de millions de dollars, en pure perte dans bien des cas, aux contribuables. Faut-il rappeler que c'est précisément l'activité rentable de l'entreprise privée qui permet à l'État de renflouer, à même la richesse ainsi produite, ses propres canards boiteux?

D'ailleurs, si l'État détenait le monopole de la capacité de planifier et de produire, c'est dans les pays où l'État s'est accaparé les moyens de production que le niveau de vie et les performances économiques devraient être les meilleures. On sait que tel n'est pas le cas, et de loin!

L'emploi

La deuxième tranche de l'analyse de la CSN traite d'un problème extrêmement préoccupant, tant chez nous que dans tous les pays du monde: l'emploi. La CSN a diagnostiqué le problème: «Le volume d'emplois disponibles au Québec est nettement insuffisant par rapport à la main-d'œuvre active.» Il fallait y penser! Les moyens préconisés pour régler le problème: ne pas craindre de porter le déficit budgétaire du Québec à plus de 3 milliards de \$, en investissant massivement dans «la création d'emplois» et en utilisant

les instruments de l'État (SGF, Caisse de dépôt, etc.) pour créer des emplois. L'analyse est trop facile et les remèdes inappropriés.

La CSN aurait intérêt à prendre connaissance de la dernière publication de l'Institut C.D. Howe intitulée «Le marché du travail au Québec». On y lit notamment que:

«Une politique agressive de stimulation de l'économie, tout en ayant des conséquences négatives sur d'autres variables économiques telles l'inflation ou les importations, ne réussirait qu'à retrancher deux ou tout au plus trois points au taux de chômage actuel et il s'agit ici d'hypothèses optimistes. Il devient donc urgent de porter davantage attention à la structure et au fonctionnement du marché du travail.

Toute politique, attitude ou comportement qui entrave la flexibilité du marché du travail contribue dans son sillage à accroître le taux de chômage. La présence de rigidité ou de problèmes d'ajustement sur le marché du travail nuit directement à l'emploi et provoque du coup du chômage dit structurel ou classique. La rigidité des salaires relatifs, les barrières institutionnelles et légales, les effets désincitatifs de la fiscalité ou de certains programmes gouvernementaux constituent autant d'éléments qui gênent le bon fonctionnement du marché du travail. Une croissance excessive des salaires réels compte tenu de la productivité du travail concourt également à accroître les tensions sur le marché du travail. Afin de maximiser l'utilisation des ressources humaines et limiter l'existence d'un sous-emploi, un marché du travail se doit par conséquent d'être flexible: flexibilité de la main-d'œuvre d'une part, afin de s'assurer que l'offre de travail corresponde aux besoins de la demande; flexibilité dans les coûts de main-d'œuvre d'autre part, afin de s'assurer que la demande se manifeste.» (p.2)

Les quatre études réunies dans le document de l'Institut C.D. Howe confirment la justesse de cette analyse. Une bonne partie de nos problèmes de chômage sont causés notamment par le nombre et la nature des interventions de l'État qui ont entraîné une rigidité exagérée et coûteuse du marché du travail.

La fiscalité des entreprises

Dans la troisième tranche de son analyse intitulée «Relancer l'économie, créer des emplois», la CSN affirme que depuis 1980, la part de l'impôt des sociétés dans les revenus de l'administration provinciale a diminué, sous-entendant qu'il y aurait lieu, pour atteindre l'objectif visé, d'exiger un plus grand effort des entreprises.

Cette baisse relative des impôts sur les profits s'explique essentiellement par deux facteurs. D'abord, les entreprises paient plus d'impôts lorsqu'elles réalisent des profits que lorsqu'elles traversent une période de récession comme ce fut le cas au cours de la période dont parle la CSN. Mais, il y a plus. En mars 1981, le ministre des Finances du Québec a modifié considérablement le mode de taxation des entreprises, diminuant le taux d'imposition sur les profits pour augmenter substantiellement certaines taxes sur la masse salariale et la taxe sur le capital. Résultat: les taxes sur la masse salariale qui s'élevaient au total à 2 milliards \$ en 1980, atteignaient presque 4 milliards \$ en 1984.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit là du type de taxe le plus nuisible à l'emploi puisque pour chaque nouvel emploi d'État créé, l'employeur voit augmenter ses taxes et ce, indépendamment du fait qu'il réalise ou non des profits au bout de l'année. Il s'agit donc là d'un exemple parfait qui démontre que certaines interventions de l'État non seulement n'aident pas à la création d'emplois mais peuvent même s'avérer nuisibles.

En conclusion, l'analyse de la CSN est fondée sur de fausses prémisses: l'interventionnisme de l'État dans notre économie a précisément contribué à causer une partie des problèmes que nous connaissons et que nous déplorons tous. Encore plus d'interventionnisme ne serait certes pas de nature à donner de l'emploi à tous ceux qui veulent travailler. Bien au contraire. Le CPQ croit, quant à lui, qu'il faut bâtir la société de demain en misant sur le dynamisme de l'entreprise privée, sans pour autant évacuer l'État en lui niant tout rôle. Il s'agit précisément de laisser faire à l'entreprise privée ce qu'elle peut faire de mieux et à l'État, ce qu'il peut faire de mieux. Ainsi, nous arriverons peut-être à bâtir une société dans laquelle l'État occuperait sa juste place.

Le vice-président exécutif
Ghislain DUFOUR
Conseil du patronat du Québec

Les oubliés des garderies

Dans un récent article paru dans LA PRESSE, intitulé «Les garderies ont fait des pas de géant au Québec», la présidente de l'Office des services de garde à l'enfance (OSGE), Mme Stella Guy, trace un bilan très positif des cinq premières années de cet organisme. Elle nous rappelle aussi l'évolution des budgets reliés à l'OSGE qui sont passés de 27 à 72 millions de dollars. Elle nous donne de plus un aperçu de l'augmentation du nombre de places en garderie, qui est passé de 20,000 à 31,000. «En quelques années, dit-elle, les garderies sont devenues un important ferment d'éducation pour les parents comme pour les enfants.»

Je note cependant dans ces déclarations positives et plus qu'encourageantes, un oubli de taille: il y a des gens qui travaillent dans ces garderies, il y a des professionnelles de l'éducation préscolaire, mais pour elles, d'elles, pas un mot et surtout pas un sou...

Ce que Mme Guy a oublié de mentionner, c'est que c'est en grande partie grâce aux travailleuses et travailleurs des garderies que ce bilan s'avère aussi positif; ce sont elles et eux, les travailleuses et travailleurs en garderie, qui ont supporté le réseau naissant (aidés des parents) et contribué, en investissant, temps et énergies, et souvent même leur santé, à maintenir et à améliorer la qualité des services dans les garderies et à faire en sorte qu'en quelques années les garderies deviennent «un ferment d'éducation pour les parents com-

me pour les enfants». Mme Guy a aussi oublié de dire que c'est grâce au courage et aux luttes quotidiennes menées par les travailleuses (eurs) en garderie, que le gouvernement peut se vanter aujourd'hui d'avoir fait des pas de géant dans le domaine des services de garde au Québec.

Ironie du sort, ce sont aujourd'hui les travailleuses (eurs) en garderie qui demeurent, encore une fois, perdants dans cette aventure. En effet, sur la seule question des salaires, on note (selon une récente étude du Centre de recherche et développement en économie de l'Université de Montréal effectuée en octobre 1984 et commandée par l'OSGE) que le salaire horaire moyen pour les travailleuses (eurs) en garderie, se situe à \$7.30 et que la moyenne d'heures de travail par semaine est de 36 heures (excluant les nombreuses heures de bénévolat). Donc, si on effectue un léger calcul, on en arrive à la mirabolante somme de \$262.80 brut par semaine.

C'est scandaleux et c'est surtout une belle reconnaissance pour le travail accompli durant toutes ces années par les travailleuses (eurs) en garderie.

Si les garderies ont fait des pas de géant au Québec, on ne peut certes pas en dire autant des travailleuses (eurs) qui demeurent toujours «les enfants pauvres de l'éducation au Québec».

Jacques LEMIEUX
Garderie La Souritèque

Les femmes de nulle part

Il m'est très agréable d'adresser des félicitations à Madame Huguette Roberge pour sa nomination à titre de lauréate pour le prix Judith-Jasmin. D'ailleurs, son reportage intitulé «Femmes de nulle part», qui lui a valu ce prix prestigieux, est reconnu comme étant un document de qualité remarquable et ce, par un nombre considérable d'intervenants (e)s impliqué(e)s auprès des personnes seules et itinérantes de Montréal.

Comme la journaliste le soulignait, en recevant son prix, il reste que le dossier portant sur la problématique des femmes itinérantes est chaud, encore très chaud, notamment en regard au manque de services de désintoxication non médicale pour ces femmes en difficulté dont le nombre croît année après année.

D'un côté, je suis satisfait de savoir qu'une sensibilisation à cette problématique soit faite dans la population. À cet effet, le reportage précité fut d'un grand apport. D'un autre côté, j'attends des actions concrètes qui seraient rendues par les instances publiques concernées, nommons le ministère de la Santé et des Services sociaux, pour répondre aux besoins de ces femmes trop ignorées.

Face à la dramatique situation que vivent les femmes itinérantes, j'ai attendu des réponses convenables venant du secteur public, je les attends encore; je n'aimerais pas les attendre encore longtemps.

Daniel LEGAULT
Coordonnateur
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

VIA Rail dans la bonne voie

VIA Rail Canada n'a guère reçu d'éloges depuis sa création. Le service ferroviaire voyageurs a été, souvent à raison, l'objet de nombreuses plaintes de la part du public. Il faudrait cependant féliciter VIA pour la réouverture de la Gare du Palais à Québec et souligner l'excellent travail de rénovation effectué à cet édifice datant de 1916.

Après neuf ans d'absence, les trains de voyageurs sont de retour au centre-ville (grâce à VIA et aux autorités municipales de Québec). On a su garder à la Gare du Palais son caractère unique et historique tout en aménageant un centre de transit fonctionnel. Quel plaisir d'arriver au centre-ville par le

train plutôt que de terminer son voyage à Ste-Foy.

Il reste encore à améliorer le service Montréal-Québec en réduisant de 30 à 40 minutes la durée du trajet. L'entrée en service de trains LRC (ils sont encore trop peu nombreux) devrait contribuer à rendre le trajet Montréal-Québec aussi attrayant pour les voyageurs que le service «amélioré» Ottawa-Toronto (3 heures 59 minutes). La réouverture de la Gare du Palais est un pas de géant dans la bonne direction (dans la bonne voie?). Il faut espérer que le public voyageur saura apprécier les efforts de VIA Rail.

Bravo VIA et chapeau Québec!
André LEVESQUE
Vanier, Ontario

Recycler la députation

Malgré les hauts cris de M. Jean-Claude Malépart, député libéral de Montréal-Sainte-Marie à la Chambre des communes, sur la fermeture de Gulf, à Montréal-Est, force est de constater que libéraux et conservateurs se sont frottés de la gueule des travailleurs de l'Est montréalais, au cours des cinq dernières années.

À cela, il faut ajouter les difficultés de la construction navale, de l'industrie ferroviaire, de l'industrie de la chaussure, etc...

Les travailleurs et travailleuses québécois devront tôt ou tard tirer la conclusion de l'incapacité congénitale de nos élus (élues) fédéraux, de même que de nos lobbyistes québécois.

Il faudra peut-être recycler notre députation, pour l'incorporer à l'Union des artistes; au moins là, elle serait appréciée.

André MAINGUY
Longueuil

Dans l'intérêt du public?

Au maire de Boucherville, M. J.-G. Parent.

Est-ce que vos promesses du 9 novembre 1983 vous rappellent des faits importants? Promesses à l'effet d'une augmentation des taxes foncières de 10 pour cent, sur une période de quatre ans.

Résultat: 1984-1985, total des augmentations: 16.4 pour cent. Quelle performance!

Le 6 février 1985, dans le journal *La Seigneurie*, au sujet de la taxe d'affaires, Monsieur le maire déclare qu'il y a un trou de 500 000 \$ et qu'il fallait imposer une taxe d'affaires. Cette taxe imposée atteint près de trois pour cent.

Est-ce travailler dans l'intérêt de la population?

Jean-Paul BELLEMARE
Boucherville

Voter pour le «moins pire»

Depuis déjà trop longtemps les politiciens nous tiennent en otage dans un système parlementaire presque antique. À quand la restructuration de la représentativité parlementaire? En d'autres mots à quand un vote à la proportionnelle?

Je conçois très bien la soif du pouvoir des élus mais je ne puis admettre qu'en 1985, qu'il y ait des milliers d'électeurs québécois qui ne peuvent encore une fois se refléter en idées et en nombre dans ce parlement qui est également nôtre. Ce qui peut être frustrant c'est de toujours voter non pas pour le meilleur gouvernement mais le «moins pire», par défaut.

Avec un tel système électoral on exclut plus de 25% des électeurs acquis à l'idéal souverainiste de coeur et de conscience, sans oublier les autres 10 à 20% aux

idéaux complémentaires tels que: socialistes, républicains, écologistes, pacifistes etc. Pourquoi tant de gaspillage de choix? Est-ce qu'un trop grand choix d'idées serait néfaste à notre démocratie?

Sommes-nous tous condamné à l'éternel choix du «blanc-bonnet/bonnet-blanc»? La meilleure garantie à la souveraineté et à la démocratie passe par la proportionnelle. Je suis partisan du vote obligatoire mais accompagné d'un «véritable choix».

Lorsque tous les principaux idéaux seront représentés à notre parlement la frustration des divers groupes sociaux s'atténuera sensiblement et donnera à tous les citoyens une idée globale de notre société réelle.

Michel LAMY
Montréal

Pénurie de médecins en régions éloignées

Tout récemment, les nouvelles nous faisaient part de la nouvelle proposition des étudiants internes de médecine afin de régler le problème du manque de médecins en régions éloignées.

Ceux-ci proposent que le gouvernement accorde 100% du salaire (au lieu du 70% actuel) aux médecins internes qui iront pratiquer en régions éloignées. Ceci est toujours acceptable si ce n'est le fait que ces jeunes médecins profitent de la situation actuelle à des fins d'enrichissement personnel, et ce au détriment de la population qui, une fois de plus, est prise en otage. De plus, selon cette même proposition, l'entente serait applicable même si le médecin décidait pour une raison ou une autre de revenir en région urbaine après un an de service (i.e. qu'il toucherait, là encore, la totalité de son salaire).

Il m'apparaît de toute évidence que cette proposition est des plus inacceptables et pour plusieurs raisons. Dans un premier temps, il est certain que de nombreux internes seront intéressés par une telle entente. Toutefois, cela ne sera que pour une courte période de temps (1 an, peut-être 2) après quoi ceux-ci retourneront dans les grands centres. De plus, cette proposition n'apportera aucune stabilité aux services de santé en régions éloignées.

En effet, il faudra sans cesse que ces services se réadaptent à la venue et au départ de ces jeunes internes. Comment alors instituer un service de santé efficace et stable?

Il serait grandement temps que nos disciples d'Hippocrate cessent d'agir en fonction de leur enrichissement personnel. Auraient-ils oublié le serment de leur profession qui veut qu'ils utilisent leur savoir afin de diminuer la souffrance des gens et ce avant toutes autres considérations?

Il m'apparaît évident que la seule solution possible afin de remédier au manque d'effectifs médicaux en régions éloignées est d'accepter un plus grand nombre d'étudiants venant de ces régions éloignées, qui ont plus tendance à revenir s'y installer à la fin de leurs études.

Je suis persuadé qu'à plus ou moins long terme cette solution apporterait le remède à la situation que nous vivons actuellement.

François MARTEL
Amos

La défaite péquiste, un jeu de bascule

Le soir du 2 décembre a pu pour plusieurs être un soir de surprises. Le balayage libéral, la défaite de M. Bourassa et la victoire ardue de M. Johnson auront paru normaux à l'observateur averti.

Depuis 1970 toute la scène politique québécoise est occupée par un affrontement constant entre le Parti libéral, appuyé par les minorités ethniques, et le Parti québécois, qui, privé de cet appui, doit être fortement majoritaire chez les francophones pour gouverner le Québec. La victoire de 1981, comme la défaite de 1985, illustrent de façon éloquent ce fait.

Avec 60% du vote francophone c'est le triomphe (1981), avec 48% du vote francophone c'est la débâcle. Pour comprendre ce qui se passe vraiment nous analyserons

Le recul du Parti québécois est manifeste dans toutes les régions. Les écarts les plus significatifs sont sur la Côte-Nord (-17%) et la Rive nord de la région de Québec, où les fonctionnaires vindicatifs, portent cette rebuffade à -23%.

Partout ailleurs ce recul ne s'éloigne pas trop de la moyenne globale (-10%).

Pour comprendre la situation actuelle maintenant il nous faut passer à la dernière colonne du tableau. Si le vote francophone moyen s'élève à 48%, il passe à 55% dans trois jeunes régions périphériques: Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord-Ouest. Par contre il chute à 40% dans l'Outaouais, au pied du parlement fédéral, pour tomber à 34% au pied de l'Assemblée nationale.

Régions	Nombre de comptes	% PQ	85-81	% PQ francophone
CUM	33	31	- 9	52
Laval	5	40	- 10	49
Nord de Montréal	10	43	- 9	47
Sud de Montréal	18	41	- 10	48
Trois-Rivières	8	43	- 8	44
Sherbrooke	6	42	- 5	47
Québec-Nord	11	33	-23	34
Québec-Sud	9	41	- 10	41
Gaspésie	6	42	- 12	45
Saguenay	5	54	- 11	55
Côte-Nord	2	49	- 17	55
Nord-Ouest	4	48	- 13	55
Outaouais	5	32	- 9	40
Total	122	39	- 10	48

les résultats par régions administratives, en découpant la région de Montréal en quatre sous-régions et celle de Québec en deux soit la Rive nord et la Rive sud. Le tableau fournit par régions le nombre de circonscriptions, le vote péquiste, la variation par rapport à 1981 et le vote péquiste francophone.

En voyant ces chiffres, notre futur premier ministre doit déjà penser à la prochaine négociation dans la fonction publique. Il voudrait bien éviter une nouvelle bascule tout en gardant l'équilibre du budget.

Pierre CHAMPAGNE
professeur de mathématiques
Cégep de Saint-Laurent

Américains et Québécois

Il y a des milliers de mes compatriotes américains qui portent un intérêt soutenu au Canada français. Des francophones des États-Unis ont tendance à considérer le Québec comme un grand foyer privilégié et naturel de la langue française. Des écrivains et universitaires de mon pays apprécient la qualité et le rythme de la création littéraire au Québec. Des gastronomes américains dînent en foule aux meilleurs restaurants montréalais. Mes concitoyens sportifs font le chasse et la pêche avec enthousiasme aux quatre coins de «la belle province.» Et des centaines

de milliers de mes compatriotes, simples citoyens, aiment se rendre au Québec parce qu'ils désirent aller voir une culture, une tradition, une manière de vivre qui leur sont souvent étrangères.

Vos voisins du sud apprécient le Canada français; des Américains comprennent, d'une façon plus ou moins générale, la position unique de la province de Québec. Par conséquent, ils représentent une multitude de gens qui traitent les Québécois en amis.

Douglas William JACQUES
Ann Arbor, Michigan

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leur nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4360, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400.» Port de retour garanti.

ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.	285-6911	ANNONCES CLASSÉES Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h à 17h.	285-7111
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES Détailants	285-7202
PROMOTION	285-7100	National, Télé-Presse	285-7306
COMPTABILITÉ Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Années classées	285-6900	Carières et professions, nominations	285-7320

VOTRE SUPERMARCHÉ DES FÊTES!



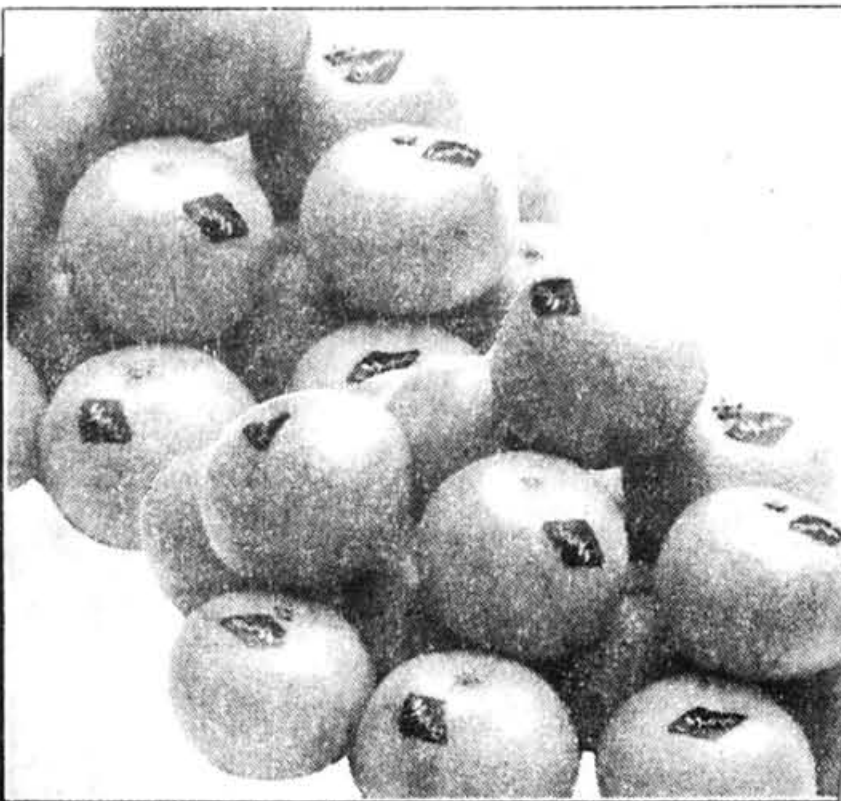
**CUISSES
DE
POULET
FRAIS
AVEC DOS**

78¢
/lb
172
/kg



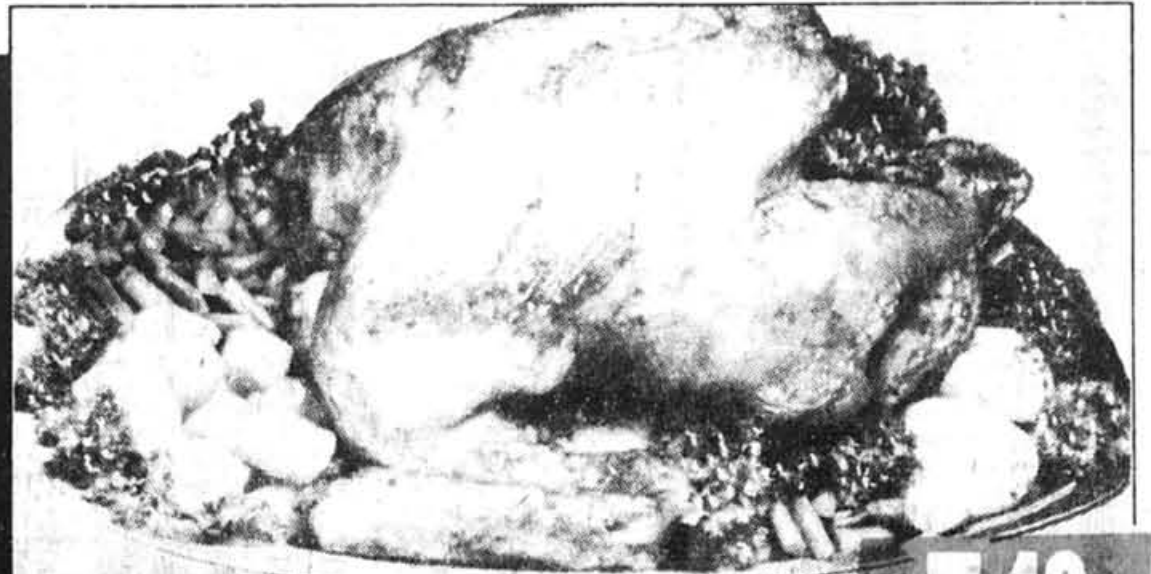
**DINDE
BUTTER-
BALL
SWIFT
ORDINAIRE
POIDS VARIÉS
OU
FARCIE
SURGELÉE
6 kg ou MOINS**

168
/lb
370
/kg



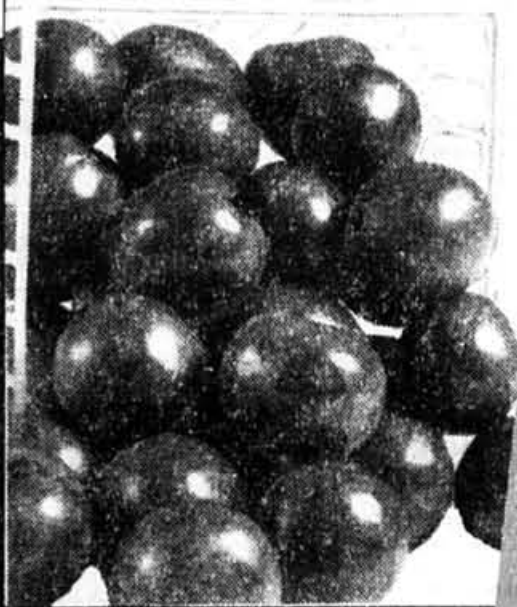
**CLÉMEN-
TINES
PRODUIT DE
L'ESPAGNE
ou DU
MAROC**

59¢
/lb
130
/kg



**DINDE
CATÉGORIE "A"
SURGELÉE
POIDS VARIÉS**

148
/lb
326
/kg



**TOMATES
CERISES
PRODUIT DU
MEXIQUE
CANADA
N° 1
1 CHOPINE**

99¢



**PÂTES
ALIMEN-
TAIRES
CATELLI
MACARONI COUPES,
SPAGHETTI, SPAGHET-
TINI, VERMICELLE
LONGS, MACARONI
LONGS - 500 g
ou CATELLI
PLUS
AU CHOIX - 375 g**

69¢



**IDÉAL POUR VOS TOURTIÈRES
PORC ou VEAU HACHÉ
PRODUITS DÉCONGELÉS
ou BOEUF HACHÉ MI-MAIGRE
(PROVENANT DE PARTIES FRAICHES et/ou
SURGELÉES)**

148
/lb
326
/kg



**MARGARINE
FLEISCHMANN'S
MOLLE - AU CHOIX
907 g PLUS 227 g
EN PRIME
ou DURE - 907 g**

269



**CÉRÉALES
SPECIAL K
KELLOGG'S
475 g**

189
AVEC
COUPON
264
SANS
COUPON



MULTI-MERCI!

SOYEZ UN MULTI-GAGNANT!

Courez en chance de gagner l'une des cinq Multi 1986 de Nissan. Complétez ce bulletin de participation et joignez-y deux rondelles de capsules de n'importe quel produit Coke. Déposez ce bulletin dans la boîte de tirage de votre supermarché Steinberg. Répondez correctement à la question suivante et vous vous mériterez 20 caisses de Coke en plus de votre Multi. Bonne chance!

Nom: _____
Adresse: _____
Tél.: _____



Réponse: _____

Question - Qui est l'animateur de l'émission "Stepping Out" le mercredi de 19h00 à 19h30 au réseau CBC canal 6?

**DÈS JEUDI 12 DÉCEMBRE,
OUVERT TOUS LES SOIRS
JUSQU'À 21 h.**

**MERCREDI 11 DÉCEMBRE: CERTAINS DE NOS
SUPERMARCHÉS, OUVERT JUSQU'À 21 h.
VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SUPERMARCHÉ
HABITUEL.**

Ensemble on fait la fête!



HUILE VÉGÉTALE PRIMO
3 L

2⁹⁹

JUS DE POMMES ROUGEMONT AU CHOIX
BTE ou POT DE 1,36 L

97¢

CIGARETTES AYGA
FORMAT KING
CARTON DE 200

14⁹⁹

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler.

COKE ORDINAIRE, CLASSIQUE ou DIÈTE
SPRITE ORDINAIRE ou DIÈTE
24 CAN. DE 280 mL
DEPOT DE 5¢ CAN. AU QUÉBEC

6⁹⁹

LÉGUMES EN CONSERVE IDEAL
AU CHOIX
398 mL

2/1⁰⁰

THON PÂLE EN MORCEAUX CLOVER LEAF
AU CHOIX - 184 g

99¢

JUS DE TOMATES HEINZ
1,36 L

99¢

BOISSONS GAZEUSES STEINBERG
AU CHOIX
750 mL
PLUS DEP.: 30¢ BOUT.

3/99¢

DÉTERGENT POUR LA LESSIVE SUNLIGHT
6 L

3⁹⁹

PAPIER HYGIÉNIQUE WHITE SWAN
AU CHOIX - 4 ROUL.

1³⁹

LA BIÈRE ET LE VIN SONT EN VENTE DANS LA PLUPART DE NOS SUPERMARCHÉS

Les articles annoncés dans ces pages sont en réclame aux supermarchés situés dans la ville principale de diffusion de ce journal et sa proche banlieue. Les conditions climatiques peuvent influencer la quantité et la qualité de nos approvisionnements en fruits et légumes. Cependant nous tenons à vous garantir en tout temps le meilleur choix disponible sur le marché. Pas de garantie de prix sur certains articles non alimentaires. Il se peut également que certaines illustrations soient prises à titre indicatif seulement et ne correspondent pas exactement à l'article annoncé. Pas de vente aux marchands. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Le texte prévaut en tout temps. Si un supermarché est à court d'un produit annoncé, veuillez demander un bon de garantie au comptoir d'information.

Prix en vigueur du lundi 9 décembre au samedi 14 décembre 1985 inclusivement.

LA COUR SUPRÊME DÉBOÛTE NEIL FRASER

Les fonctionnaires doivent être prudents quand ils critiquent le gouvernement

■ OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a rejeté, hier, l'appel logé par l'ancien fonctionnaire Neil Fraser, du ministère fédéral de l'Impôt, en expliquant que les fonctionnaires « doivent faire preuve de prudence quand il s'agit de critiquer le gouvernement ».

M. Fraser, qui était vérificateur de l'impôt à Kingston, Ont., a été congédié le 23 février 1982 à la suite de ce que ses supérieurs avaient qualifié « d'attaques publiques soutenues de la politique du gouvernement ».

Il avait d'abord été suspendu pour une période de trois jours pour avoir critiqué publiquement la décision du gouvernement fédéral d'adopter le programme de

conversion au système métrique et il avait été mis en demeure de cesser ses attaques.

Lorsqu'il a lui-même rendu sa suspension publique, lors d'une réunion du conseil de ville de Kingston, M. Fraser est en quelque sorte devenu dans certains milieux un héros national qui a fait l'objet de nombreuses interviews nationales. Non seulement s'en prenait-il à l'adoption du système métrique, mais il dénonçait également dans ses interviews le rapatriement de la constitution canadienne et l'enchevêtrement dans la constitution d'une charte des droits de la personne.

Le juge en chef Brian Dickson, qui a rédigé le jugement unanime au nom de ses huit collègues, si-

gnale que les critiques de Fraser étaient initialement restreintes, mais qu'elles ne tardèrent pas à devenir « extrêmement vitrioliques et hargneuses ».

La Cour en est venue à la conclusion qu'un arbitre de la fonction publique avait été juste en concluant que le rendement de Fraser à son travail et son habileté à demeurer au service de la fonction publique avaient été affaiblis par sa conduite, écrit le juge en chef.

M. Fraser et son épouse ont fait la lecture d'une copie du jugement qui venait d'être rendu, après quoi ils se sont rendus dans le lobby de la Cour suprême pour faire face à une batterie de caméras.

Un jugement favorable aurait permis à M. Fraser de réclamer des arriérés de salaire pour les quatre dernières années, mais la décision du tribunal de dernière instance signifie qu'il devra acquitter des frais juridiques élevés propres à toute cause portée en appel.

\$16 millions aux handicapés

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral consacrerait plus de \$16 millions aux personnes handicapées au cours des cinq prochaines années.

Après avoir décrété, au nom du gouvernement, la période 1983-1992 décennie des personnes handicapées au Canada, suivant le geste de l'ONU, le secrétaire d'Etat Benoit Bouchard a annoncé hier à Ottawa un programme de \$16 millions visant à accroître la participation des personnes handicapées à la société.

Soulignant le 37ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, M. Bouchard a annoncé en outre qu'un secrétariat permanent consacré aux personnes handicapées sera établi à l'intérieur du secrétariat d'Etat, et qu'il procédera à des consultations en 1986 dans le but d'organiser une conférence fédérale-provinciale-territoriale sur la condition de ces personnes.

Il a ajouté qu'il aura également des rencontres avec le secteur privé et les organismes bénévoles afin d'élaborer un « plan d'action national qui nous permettra de remplir notre engagement international dans le cadre de la décennie des personnes handicapées ».

Réparations de \$350 millions au barrage Daniel-Johnson

■ (d'après CP) — Hydro-Québec consacrerait quelque \$350 millions au renforcement du barrage Daniel-Johnson de Manicouagan, à la base duquel des craquelures ont été décelées.

Radio-Canada a fait savoir hier soir qu'elle avait obtenu copie d'un rapport de deux firmes d'ingénieurs de Montréal, le groupe SNC et la compagnie ABDDL, qui souligne que les craquelures en question sont assez importantes pour justifier

leur colmatage, mais que le barrage ne fuit pas plus que d'autres constructions du genre et qu'aucune évacuation n'est à envisager. Radio-Canada cite à ce sujet l'affirmation d'un porte-parole d'Hydro-Québec, selon qui la situation n'est pas critique et le barrage ne risque aucunement de s'effondrer.

Les réparations commenceront au printemps, et quelque 1 100 ouvriers travailleront à ce projet de trois ans, qui, précise

Radio-Canada, coûtera ce qu'avait coûté la construction du barrage en 1970.

Les ingénieurs auraient recommandé par ailleurs que soient revus le système d'alarme et les plans d'évacuation, pour assurer la prise immédiate des mesures nécessaires en cas d'urgence.

Aucun commentaire n'a encore pu être obtenu des représentants d'Hydro-Québec concernant ce rapport.

Faites-vous plaisir

Ensemble cadeau comprenant:

- Commodore 64
- Unité de disque 1541
- Moniteur 1702
- Imprimante MPS802
- Joy stick gratuit

\$998⁸⁸

Pour aussi peu que:

Faites-vous plaisir en achetant d'un centre d'informatique spécialisé.

LES ORDINATEURS

BROSSEAU

ST-HUBERT
3256 GRANDE-ALLÉE 678-3430

Grande vente d'ouverture!

Les prix chutent! Rabais jusqu'à 60%

GRATUIT 100 cols roulés d'une valeur de \$19.00 ch seront offerts aux 100 premiers clients qui effectueront un achat de \$50.00 et plus

ski alpin

Classe intermédiaire

- ELAN 112
- FISHER Liberty
- ELAN 903
- ATOMIC Pacer
- FISHER Select

Prix suggérés jusqu'à \$200

\$79 Spécial

intermédiaire avancé

- HEAD Master
- FISHER Swinglite
- HEAD 4.0
- KNEISSEL Cup Star
- ATOMIC Esprit
- FISHER Strada

Prix suggérés jusqu'à \$260

\$130 Spécial

Classe expert

- ROSSIGNOL Sx 924
- FISHER Hitech
- KNEISSEL Olympic Star
- ROSSIGNOL Excel
- KASTLE Life Impulse
- ATOMIC Excellent

Prix suggérés jusqu'à \$299

\$149 Spécial

Classe coupe mondiale

- HEAD Radial Graphite
- FISHER RC4 Comp. "8"
- HEAD Slalom Cut

Prix suggérés jusqu'à \$345

\$209 Spécial

Lunettes de ski CARRERA

- #5017
- Prix rég. \$30.00
- Spécial \$15.00

maison de sport

QUATRE SAISONS

une division de "Sport Jules Lavigne" inc.

bottes de ski

Adulte

- SALOMON Sx 50
- MUNARI Blitz
- MUNARI Aries
- MUNARI GT 150

Prix suggérés jusqu'à \$170

\$99 Spécial

Junior

- NORDICA Sprint
- MUNARI Speedy

Prix suggérés jusqu'à \$60

\$29 Spécial

ski de fond

JUNIOR

- Skis TITAN Jr.
- Fixations PINSO
- Bâtons TITAN
- Installation

\$49 Spécial

ADULTE

- Skis FISHER Magic
- Bottes SKAN Ohio
- Fixations PINSO
- Bâtons GYPRON
- Installation

Prix suggéré \$158.92

\$99 Spécial

fixations

- SALOMON 326 avec teins Rég. \$85
- TYROLIA 285 avec teins Rég. \$129
- MARKER M-40 avec teins Rég. \$189

\$39 \$69 \$89

vêtements

Economisez jusqu'à 90% sur tous nos vêtements de ski de marque "PEDIGREE".

ensemble de ski alpin

Adulte «Val d'Isère»

- Skis ELAN 112 ou 903
- Bottes MUNARI Blitz ou Aries
- Fixations SALOMON 326
- Bâtons GIPRON
- Installation

Prix suggéré \$410

\$199 Spécial

Junior «Chanomix»

- Skis ROSSIGNOL Jr.
- Fixations SALOMON 126
- Bâtons GIPRON
- Installation

Prix suggéré \$192

\$99 Spécial

- avec bottes MUNARI Speedy \$128

SERVICE PLUS:

Une équipe de professionnels pour vous servir.

Plan mise de côté.

Chèques acceptés.

PLAZA COTE-DES-NEIGES MONTRÉAL 342-8480

CENTRE ROCKLAND VILLE MONT-ROYAL 341-1435

GALERIES D'ANJOU VILLE D'ANJOU 352-9729

CENTRE D'ACHATS BEAUCONSFIELD BEAUCONSFIELD 695-7580

CENTRE D'ACHATS LE PERROT PINCOURT 453-2391

LE PÈRE NOËL A-T-IL UN TITRE QUELCONQUE?



14 jours de magasinage avant Noël

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

AVIS

Avis public C.R.T.C. 1985-261: Modifications projetées au Règlement sur la télédiffusion, au Règlement sur la radiodiffusion (M.A.) et au Règlement sur la radiodiffusion (M.F.)

Le 4 juillet 1985, dans l'avis public C.R.T.C. 1985-139 intitulé «Une politique en matière de radiodiffusion qui reflète la pluralité linguistique et culturelle du Canada», le Conseil a annoncé son intention de publier un nouveau règlement en vue de mettre en œuvre les lignes directrices de la politique en matière de radiodiffusion à caractère ethnique qui ont été introduites dans cet avis. Cette politique a fait suite à un processus de consultation poussé avec un large éventail d'organisations nationales et provinciales représentant environ 3,2 millions de Canadiens d'origines ethniques diverses ainsi que des représentants de l'industrie de la radiodiffusion. Dans le cadre de cette consultation, des audiences publiques régionales ont été tenues à Vancouver, dans la région de la Capitale nationale et à Toronto en mars 1985. Au nombre des questions soulevées dans l'avis public C.R.T.C. 1985-139, on pouvait retrouver l'attribution de licences à des stations de radio et de télévision à caractère ethnique, la diffusion d'émissions à caractère ethnique par des stations conventionnelles ainsi que des descriptions des divers genres d'émissions à caractère ethnique.

Dans les annexes I, II et III du présent avis public, le Conseil propose maintenant, pour fins de commentaires du public, des modifications au Règlement sur la radiodiffusion (M.A.) et au Règlement sur la radiodiffusion (M.F.) respectivement, qui énonceront la mesure dans laquelle les titulaires peuvent ou doivent diffuser des émissions définies comme étant de Types A, B, C ou D, et exigeront des titulaires qu'elles indiquent dans leurs registres des programmes, le cas échéant, la(les) langue(s) des émissions qu'elles diffusent, le(s) groupe(s) ethnique(s) auquel(aux-elles) elles s'adressent et si une émission correspond aux Types A, B, C, D ou E.

Les observations sur les modifications proposées doivent être envoyées à Fernand Bégin, Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ontario), K1A 0N2, au plus tard le vendredi 10 janvier 1986. Comme il est noté dans l'avis public C.R.T.C. 1985-241 du 13 novembre 1985, le Conseil entend également publier, aux fins de commentaires du public, une modification au Règlement sur la radiodiffusion (M.A.) concernant le niveau minimal de contenu canadien des œuvres musicales pour les émissions à caractère ethnique. Cet avis sera publié dès que possible.

La documentation complète concernant cet avis peut être consultée au C.R.T.C., Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 Promenade du Portage, Pièce 581, Hull (Québec); et au bureau régional du C.R.T.C.: Complexe Guy Favreau, Tour de l'Est, 200 ouest, boul. Dorchester, Pièce 602, Montréal (Québec) H2Z 1X4.

Les interventions doivent parvenir au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A 0N2. Pour de plus amples renseignements: Service d'information du C.R.T.C. à Hull au (819) 997-0313 ou le bureau régional de Montréal (514) 283-6607.

Canada

Éducateur coupable d'agression sexuelle sur un bébé de 14 mois

John Abraham Grant, 41 ans, un éducateur spécialement affecté aux classes maternelles et pré-maternelles dans le Grand Nord, par la Commission scolaire cri de Wassinapi River, s'est reconnu coupable, hier,

LÉOPOLD LIZOTTE

d'avoir commis une agression sexuelle et d'avoir causé des lésions corporelles à un bébé de quatorze mois dont la garde lui avait été momentanément confiée par la mère.

Au moment de l'incident, le prévenu était d'ailleurs en stage de perfectionnement, à l'Université McGill, et justement dans les techniques d'éducation infantile. Il avait d'abord été accusé d'enlèvement, de séquestration, de sodomie et d'agression sexuelle grave (équivalente à l'ancienne inculpation de viol), mais après la preuve faite devant le juge Claude Joncas, au cours de l'enquête préliminaire tenue dans les heures précédentes, le procureur de la Couronne, Me Marie-André Trudeau, devait retirer ces accusations pour ne laisser subsister que les deux dernières.

Quatre ans de prison pour homicide involontaire

D'abord accusé de meurtre au second degré, un jeune homme de 22 ans, Glen McCall, a été condamné à quatre années de pénitencier, par le juge André Chaloux, après avoir reconnu sa culpabilité sous une inculpation réduite d'homicide involontaire.

Au cours d'une rencontre impromptue entre un groupe d'étudiants qui s'en allaient à une danse et la victime, David Gilmore, un petit homme tout chauve et fortement tatoué, il y avait eu échauffourée.

Une bouteille de bière avait été brisée dans la rencontre, et, on ne sait trop comment, Gilmore a eu la veine jugulaire tranchée; il est mort soixante minutes plus tard, à l'hôpital.

C'est le 9 novembre dernier, et dans des circonstances restées floues, que le prévenu avait accepté de garder l'enfant, pendant que la mère se rendait dans un hôpital avec un autre de ses petits.

Poussant celui qu'on lui avait confié dans une voiturette, il avait perdu la mère de vue, à un certain moment, et s'était rendu à l'extérieur, avait acheté une ample provision de bière. Il était alors 9 h du matin. Grant aurait passé la majeure partie de la journée assis dans de petits parcs ou en bordure de la rue, vidant ses bouteilles.

Vers 19 h, la mère n'ayant pas de nouvelles de son rejeton, alerta la police, et c'est alors qu'en pénétrant dans l'appartement du prévenu, rue Durocher, on l'avait aperçu complètement nu, près de

l'enfant qui pleurait, et dont le corps était couvert de taches visqueuses. Dans son dos, on repéra cinq traces de « sucettes ».

Les examens pratiqués sur le petit, un peu plus tard, devaient cependant démontrer qu'il n'avait subi aucune pénétration. Pour sa part, Grant semblait prêt à avouer lui avoir causé tous les sévices, pour plus tard soutenir qu'il ne se souvenait absolument plus ce qui s'était produit pendant ces heures qu'il avait prises pour aller de l'intersection Atwater-Sainte-Catherine à son logis de la rue Durocher.

À la requête de son procureur, Me Lise Côté, un rapport pré-sentenciel sera dressé et l'inculpé sera vu par des psychiatres, avant que le juge Joncas ne décide de son sort, le 25 janvier prochain.

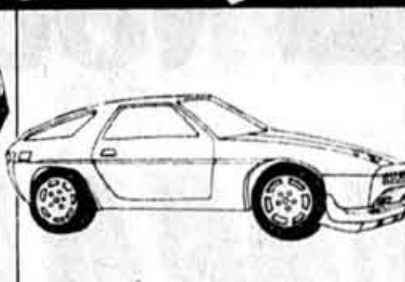
SUPER SPÉCIAUX TÉLÉPHONIQUES



LE SLIM

blanc / gris / rouge

\$4998



LA PORSCHE

gris / blanc / rouge / noir

\$2998



L'HUMMINGBIRD

rouge / bleu / blanc

\$4998



LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE

• CARREFOUR LAVAL
• PLACE VERSAILLES
• PROM. ST-BRUNO
• CENTRE FAIRVIEW

• LES TERRASSES
• CENTRE ROCKLAND
• GALERIES D'ANJOU
• 6672 Plaza St-Hubert

LES SPÉCIALISTES DU TÉLÉPHONE

TIP TOP



COMPLETS

Économisez 85,00\$ sur un nouveau complet, juste à temps pour les fêtes! Tip Top vous offre une collection spéciale de complets avantageux en pure laine. Choisissez parmi des motifs à chevrons classiques et des rayures élégantes, dans une variété de couleurs.

PALETOTS LEISHMAN

Vous avez maintenant deux façons d'économiser sur la qualité Leishman. Choisissez un paletot en mélange de cachemire et laine conçu pour une allure traditionnelle, ou un paletot en tweed pure laine avec poches coupées et ceinture.

MAINTENANT 189⁹⁹ ÉCONOMISEZ 65,00\$

DE RABAIS

MAINTENANT 149⁹⁹

DONNEZ-LUI CE QU'IL Y A DE MIEUX
pour Noël

TIP TOP

Notre tradition est synonyme de qualité et de bons prix

PLACE VERTU • CENTRE LAVAL • LES GALERIES D'ANJOU • PLACE VERSAILLES • LES PROMENADES ST. BRUNO • CENTRE ROCKLAND • CENTRE FAIRVIEW —
POINTE CLAIRE • CENTRE ALEXIS NIHON • MAIL CHATEAUGUAY • MAIL CHAMPLAIN (BROSSARD) • PLACE VILLE MARIE • LE CARREFOUR LAVAL • CENTRE
COMMERCIAL LES RIVIERES — TROIS RIVIERES • CARREFOUR RICHELIEU — ST. JEAN • CARREFOUR DE L'ESTRIE — SHERBROOKE • KINGSTON SHOPPING
CENTRE AND CATARAQUI TOWN CENTRE — KINGSTON, ONT. •
CORNWALL SQUARE — CORNWALL, ONT. • PLACE DU ROYAUME — CHICOUTIMI, QUE.

GAGNEZ UNE
NEW YORKER 86

Le tirage de l'A.G.I.R.A. devant avoir lieu le 8
déc. 85 est reporté au 2 mars 86 selon un ac-
cord avec la Régie des loteries du Québec.



Pour des fêtes
inoubliables

Au creux d'un magnifique domaine de 65,000 acres niche notre château en rondins: Le Château Montebello. Pour votre congé des fêtes, venez nous y retrouver et renouer avec les plaisirs de l'hiver: ski de randonnée, patin (aussi à l'intérieur), raquette, toboggan, curling et aussi natation, squash et bien d'autres activités.

Noël

500\$ du 22 au 27 déc. 1985

par personne (deux par chambre)
Le forfait vacances: 6 jours, 5 nuits, 3 repas par jour (du dîner le 22 au déjeuner le 27), une réception le jour de Noël, la visite du Père Noël, du cinéma et des activités pour les petits.

Nouvel an

550\$ du 29 déc. 1985 au

3 jan. 1986 par personne (deux par chambre)
Le forfait vacances: 6 jours, 5 nuits, 3 repas par jour (du dîner le 29 au déjeuner le 3), un dîner de gala le 31 déc., une fête pour les enfants, une soirée la première de l'an, du cinéma, de la danse et des activités pour les jeunes.

Pour plus d'informations sur ces forfaits ou sur nos forfaits ski, 2 nuits à 183\$ par personne (deux par chambre), composez sans frais le 1 800-268-9420 ou encore adressez-vous à votre agent de voyages.

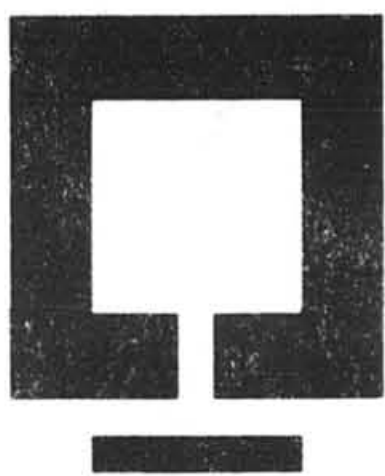
CP Hôtels Et
Le Château Montebello
Montebello (Québec) J0V 1L0
(819) 423-6341

Vous trouverez "des amis bien placés" aux
hôtels CP de Banff, Calgary, Edmonton,
Halifax, Lake Louise, Mirabel, Montebello,
Montréal, Peterborough, Québec, St-Andrews,
Thunder Bay, Toronto, Trois-Rivières, Victoria,
Windsor, Beane, Frankfurt, Hambourg, Jérusalem,
et Tibériade.

CP et Et sont les marques déposées de Canadian Pacific Limited.

NOUVEAU SERVICE!

COMMANDES POSTALES LIVRÉES PAR CAMION



Pour mieux servir sa clientèle, la Société des alcools du Québec accepte maintenant les commandes postales qu'elle vous fait livrer directement chez vous par camion.

Comment procéder

Cette page constitue un bon de commande. Indiquez vos choix, le nombre de bouteilles par marque et la somme totale par marque.

Faites ensuite le total, ajoutez-y les frais de livraison par camion pour obtenir le grand total.

Notez que la commande minimum est de 12 bouteilles. De plus, les commandes supérieures à ce nombre doivent obligatoirement être des multiples de 12.

Notez aussi qu'un Vinier est l'équivalent de quatre bouteilles:
(1 Vinier + 8 bouteilles = 1 caisse).

Comment payer

Seuls, les chèques visés et les mandats-poste sont acceptés.

NOTE

Les détenteurs de permis ne peuvent pas se prévaloir de cette offre.

Comment expédier votre commande

Remplissez bien tous les détails requis. Pliez cette annonce complète et insérez-la dans une enveloppe. Affranchissez l'enveloppe correctement, soit de 34¢.

Postez l'enveloppe à: SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
Services des ventes
— Commandes
C.P. 1058 — Place d'Armes
Montréal, Québec
H2Y 3J8

Votre commande vous sera livrée chez vous par camion dans un délai de 3 à 7 jours.

Où ce service est-il offert

Ce nouveau service est actuellement offert dans les régions métropolitaines de Québec et de Montréal.

Ces régions se définissent par les points limitrophes ci-dessous:

Québec métro
Bernières, Lévis,
Saint-Rédempteur,
Montmorency,
Orsainville, Loretteville,
Saint-Augustin,
Saint-Nicolas.

Montréal métro
Île de Montréal, Laval,
Mascouche, Repentigny,
Boucherville, Chambly,
Sainte-Julie, Mercier,
Mont-Saint-Hilaire,
Saint-Constant,
Ville de Léry.

LISTE DES PRODUITS OFFERTS

Numéro Produit	Format	Prix à l'unité	Nombre de bouteilles	Total par marque
COGNAC V.S.				
008	Couvoisier V.S.	750 ml 27,75\$ X		
010	Remy Martin V.S.	750 ml 28,90\$ X		
012	Cognac V.S. — S.A.Q.	750 ml 16,95\$ X		
COGNAC V.S.O.P.				
014	Remy Martin V.S.O.P.	750 ml 39,30\$ X		
016	Couvoisier V.S.O.P.	750 ml 37,60\$ X		
018	Cognac V.S.O.P. — S.A.Q.	750 ml 19,55\$ X		
COGNAC NAPOLÉON				
020	Gaston de la Grange	750 ml 27,70\$ X		
BRANDY				
022	Cheminéaud	1,14 L 20,90\$ X		
024	Cheminéaud	750 ml 14,15\$ X		
026	Stock 84	750 ml 13,65\$ X		
028	Paul Masson	750 ml 14,50\$ X		
030	Paul Masson	1,14 L 21,75\$ X		
032	Brandy français S.A.Q.	1,14 L 20,70\$ X		
034	Brandy français S.A.Q.	750 ml 14,15\$ X		
SCOTCH				
036	Chivas Regal 12 ans	750 ml 24,60\$ X		
038	Chivas Regal 12 ans	1,14 L 36,55\$ X		
040	Johnnie Walker Red Label	750 ml 17,10\$ X		
042	Johnnie Walker Red Label	1,14 L 25,55\$ X		
044	Cutty Sark	1,14 L 25,55\$ X		
046	St. Lager	1,14 L 25,55\$ X		
WHISKY CANADIEN				
048	Crown Royal	750 ml 16,65\$ X		
050	Walker's Canadian Club	750 ml 15,75\$ X		
052	Walker's Canadian Club	1,14 L 23,40\$ X		
054	Seagram's V.O.	750 ml 15,75\$ X		
056	Seagram's V.O.	1,14 L 23,40\$ X		
058	Seagram's Five Star	750 ml 14,70\$ X		
060	Seagram's Five Star	1,14 L 21,65\$ X		
062	Seagram's R3	1,14 L 22,45\$ X		
064	Gilbey's Black Velvet	1,14 L 21,65\$ X		
DRY GIN				
066	Beefeater	1,75 L 37,60\$ X		
068	Beefeater	1,14 L 24,15\$ X		
070	Beefeater	750 ml 16,25\$ X		
072	Gordon's Dry Gin	1,75 L 33,70\$ X		
074	Gordon's Dry Gin	1,14 L 21,95\$ X		
076	Gordon's Dry Gin	750 ml 14,90\$ X		
078	Tanqueray Extra Sec	1,14 L 24,30\$ X		
080	Tanqueray Extra Sec	750 ml 16,35\$ X		
082	Schenley London Dry Gin	1,14 L 21,50\$ X		
084	Schenley London Dry Gin	750 ml 14,50\$ X		
086	Ranchman's Silver	1,14 L 21,15\$ X		
088	Maxi Dry Gin	1,14 L 21,50\$ X		
GIN DE GENIÈVRE				
090	Genièvre De Kuyper	1,14 L 21,55\$ X		
092	Genièvre De Kuyper	750 ml 14,60\$ X		
094	Neuve Severy	1,14 L 21,55\$ X		
RHUM				
096	Bacardi Carta Blanca	750 ml 14,95\$ X		
098	Bacardi Carta Blanca	1,14 L 22,25\$ X		
Total				

Numéro Produit	Format	Prix à l'unité	Nombre de bouteilles	Total par marque
VODKA				
100	Smirnoff	1,75 L 33,90\$ X		
102	Smirnoff	1,14 L 22,25\$ X		
104	Smirnoff	750 ml 15,00\$ X		
106	Alberto Vodka	750 ml 14,45\$ X		
108	Troika	1,14 L 21,50\$ X		
110	Wyborowa	1,14 L 21,60\$ X		
112	Wyborowa	750 ml 13,65\$ X		
114	Wyborowa	750 ml 14,25\$ X		
116	Kamoraska S.A.Q.	1,75 L 32,65\$ X		
118	Kamoraska S.A.Q.	1,14 L 21,50\$ X		
120	Kamoraska S.A.Q.	750 ml 14,45\$ X		
ALCOOL				
122	Alcool 40% S.A.Q.	1,14 L 19,90\$ X		
124	Alcool 40% S.A.Q.	750 ml 13,50\$ X		
APÉRITIF				
126	Dubonnet Rouge	750 ml 7,20\$ X		
128	St. Raphaël Rouge	750 ml 7,25\$ X		
130	St. Raphaël Doré	750 ml 7,25\$ X		
132	Cinzano Rouge	1 L 7,80\$ X		
134	Martini & Rossi Rouge	1 L 7,80\$ X		
136	Martini & Rossi Blanc	1 L 7,80\$ X		
138	Cinzano Blanc sec	1 L 7,80\$ X		
CHAMPAGNE				
140	Cordon Rouge Brut	750 ml 25,05\$ X		
142	Wesve Ciquet Brut	750 ml 24,65\$ X		
144	Don Perignon	750 ml 55,65\$ X		
146	Laurent Perrier Brut	750 ml 25,15\$ X		
148	Muet & Chandon brut Impérial	750 ml 24,85\$ X		
MOUSSEUX BLANC				
150	Cordon Rouge Cremant	750 ml 7,45\$ X		
152	Président Grande Réserve	750 ml 7,45\$ X		
154	Cordon Rouge Cremant	750 ml 7,95\$ X		
156	Freemont Sec	750 ml 7,20\$ X		
158	Kruter Extra Léger	750 ml 8,45\$ X		
160	Henkel Trocken semi-doux	750 ml 9,00\$ X		
162	Henkel Trocken Brut	750 ml 9,65\$ X		
PÉTILLANT ROSÉ				
164	Royal de Neuville	750 ml 6,90\$ X		
TEQUILA				
166	Tequila Sauza	750 ml 14,80\$ X		
LIQUEUR D'AMANDE				
168	Amaretto di Saronno	750 ml 16,00\$ X		
170	Frangelico	750 ml 16,50\$ X		
Total				

Numéro Produit	Format	Prix à l'unité	Nombre de bouteilles	Total par marque
LIQUEUR D'ANIS				
180	Pernod	750 ml 16,95\$ X		
182	Sambuca Maestro	750 ml 14,50\$ X		
LIQUEUR DE CAFÉ				
184	Tia Marie	750 ml 18,30\$ X		
186	Kahlua	750 ml 18,65\$ X		
LIQUEUR DE CRÈME				
188	Baileys Irish Cream	750 ml 17,95\$ X		
190	Crème Grand Marnier	750 ml 20,50\$ X		
LIQUEUR DE FRUIT				
192	Grand Marnier	750 ml 29,35\$ X		
194	Coignac	750 ml 26,20\$ X		
PRUNELLE				
196	Prunelle Védrette	750 ml 19,20\$ X		
ABRICOT				
198	Meagher Apricot Brandy	750 ml 13,75\$ X		
LIQUEURS DIVERSES				
199	Southern Comfort	750 ml 14,95\$ X		
200	Ronco	750 ml 14,55\$ X		
201	Grand Crème de Cassis	750 ml 14,00\$ X		
202	Malibu	750 ml 13,80\$ X		
LIQUEUR D'HERBES				
203	Drumbe	750 ml 23,35\$ X		
204	B and B	750 ml 22,80\$ X		
LIQUEUR DE MENTHE				
205	Crème de menthe Meagher (blanche)	750 ml 13,75\$ X		
206	Crème de menthe Meagher (verte)	750 ml 13,75\$ X		
207	Crème de menthe De Kuyper (blanche)	750 ml 13,75\$ X		
208	Crème de menthe De Kuyper (verte)	750 ml 13,75\$ X		
BORDEAUX BLANC				
209	Mouton-Cadet blanc	750 ml 8,50\$ X		
210	Prince Blanc	750 ml 7,40\$ X		
ENTRE-DEUX-MERS				
211	Entre-Deux-Mers blanc	750 ml 5,10\$ X		
BORDEAUX ROUGE				
212	Mouton-Cadet rouge	750 ml 9,55\$ X		
213	Prince Noir	750 ml 8,60\$ X		
BOURGOGNE BLANC				
214	Les Notables blanc	750 ml 10,50\$ X		
CHABLIS				
215	Chablis Bichot	750 ml 17,35\$ X		
BOURGOGNE ROUGE				
216	Les Notables rouge	750 ml 8,40\$ X		
BEAUJOLAIS ROUGE				
217	Passe-Drû	750 ml 9,45\$ X		
BEAUJOLAIS GRAND CRU				
218	Brouilly Duboué	750 ml 11,95\$ X		
Total				

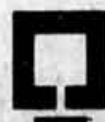
Numéro Produit	Format	Prix à l'unité	Nombre de bouteilles	Total par marque
RÉGION DE FRANCE SUD-OUEST				
137	Côtes de Duras Châteauneuf	750 ml 6,25\$ X		
VAL DE LOIRE				
138	Muscadet Rémy-Pinney	750 ml 7,45\$ X		
CHATEAUNEUF-DU-PAPE				
139	Châteauneuf-du-Pape	750 ml 16,05\$ X		
CÔTES-DU-RHÔNE				
140	Côte Noire	750 ml 7,70\$ X		
141	Côte du Rhône rouge	750 ml 7,10\$ X		
FRANCE BLANC				
142	Mommesin Export	750 ml 4,90\$ X		
143	Cuvée Spéciale blanc	750 ml 4,95\$ X		
144	Lichette blanc	750 ml 5,65\$ X		
FRANCE ROUGE				
145	Mommesin Export	750 ml 4,90\$ X		
146	Réservé Bichot	750 ml 5,00\$ X		
147	Lichette rouge	750 ml 5,65\$ X		
148	Cuvée Spéciale rouge	750 ml 4,95\$ X		
149	Les Amandières rouge	750 ml 4,75\$ X		
ALLEMAGNE				
150	Burg Layer Schloss	750 ml 7,25\$ X		
151	Gloria Leibfräulich	750 ml 7,10\$ X		
152	Blue Nun Leibfräulich	750 ml 7,25\$ X		
ALSACE				
153	Riamant d'Alsace	750 ml 8,00\$ X		
DIVERS PAYS, BLANC				
154	Black Tower	750 ml 6,90\$ X		
ESPAGNE				
155	Massa Bach blanc	750 ml 5,05\$ X		
ITALIE BLANC				
156	Colli Albani	1 L 6,20\$ X		
ITALIE ROUGE				
157	Chianti Ruffino	750 ml 6,25\$ X		
158	Vulcanella	750 ml 6,30\$ X		
159	Donari Rouge	1 L 5,70\$ X		
VINIER 4 LITRES				
160	Cuvée des Patriotes (blanc)	4 L 19,45\$ X		
161	Cuvée des Patriotes (rouge)	4 L 19,45\$ X		
162	Réservé du Cellier (blanc)	4 L 19,75\$ X		
163	Réservé du Cellier (rouge)	4 L 19,75\$ X		
164	Le Calant (rouge)	4 L 17,75\$ X		
165	L'Escale (rouge)	4 L 19,45\$ X		
166	Perce-Neige (blanc)	4 L 17,95\$ X		
167	Angé Bleu (blanc)	4 L 18,45\$ X		
168	Feu Follet (rouge)	4 L 17,95\$ X		
Total				

Veillez joindre un chèque visé ou un mandat-poste à l'ordre de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC pour le montant total de votre commande (item 3).
Prix en vigueur jusqu'au 31 décembre 1985.

(En lettres moulées s.v.p.)

NOM _____ PRÉNOM _____ APP. _____
ADRESSE _____
VILLE _____ TÉLÉPHONE _____
CODE POSTAL _____
Selon la disponibilité, j'accepte ☐ ou je n'accepte pas ☐ les substitutions de marques.
(SIGNATURE) _____ (DATE) _____

(BON DE COMMANDE)



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
Service des ventes — Commandes
C.P. 1058 — Place d'Armes
Montréal, Québec
H2Y

MORT DU BÉBÉ ZURLO

«Les photos ne mentent pas»

Les photos en couleur du jeune Aldo Zurlo, mort d'inanition dans des conditions d'hygiène déplorable, décrivent une histoire d'horreur qui a duré 29 jours, le temps de la vie d'un enfant dont les parents n'ont pas su prendre soin.

JOYCE NAPIER

Ces images, prises quelques heures après la mort du bébé par un médecin pathologiste, sont bien la reproduction d'une atroce réalité que deux parents, épris d'eux-mêmes, n'ont su affronter.

C'est ce qu'a souligné hier l'avocat de la Couronne, Me France Charbonneau lors de son allocution aux jurés qui auront à décider du sort du jeune ménage qui subit son procès relativement à la mort de l'enfant.

«S'il y a bien quelque chose dans cette cause qui ne vous a pas menti, ce sont ces photos», de dire le ministère public.

Ce procès de presque trois semaines, présidé par le juge Claire Barrette-Joncas de la Cour supérieure, a vu défiler à la barre des témoins, des médecins, des infirmières, des voisins du couple, une escouade de psychiatres et de psychologues et finalement les deux accusés eux-mêmes, Charlotte Selby et Aldo Zurlo, qui à tour de rôle se sont jeté le blâme.

Me Charbonneau a donné un dernier coup de brosse à sa preuve hier en résumant pour les jurés les détails pathétiques de cette affaire et en soulignant que les deux accusés se sont lancés la balle à juste titre.

«Je suis parfaitement d'accord avec eux. Je les tiens tous deux responsables, et vous, que ferez-vous?», de dire le ministère public.

La mort d'Aldo Zurlo remonte à septembre 1984. C'est un Zurlo, que des témoins ont qualifié d'agressif et une Selby terrassée qui ont emmené le corps squelettique de leur enfant, recouvert de selles et de vomissure, qu'ils n'avaient ni lavé ni nourri adéquatement depuis sa naissance.

Une batterie de psychiatres et de psychologues, convoqués par les deux avocats de la défense et par le ministère public, ont expliqué que Zurlo était un mal aimé, un enfant abandonné par sa mère depuis sa plus tendre enfance, ballotté d'un foyer d'accueil à l'autre, le fruit d'un système d'aide social moins que parfait.

Un homme qui n'a jamais été aimé, qui n'a jamais appris la valeur de l'affection ne peut aimer et ne peut être tenu responsable de ses actes d'omission, avait

conclu le Dr Jean-Yves Roy, un psychiatre qui avait témoigné pour la défense du jeune père de 19 ans.

Selby, elle, une jeune femme de 21 ans faible de caractère et soumise, avait dit une psychologue, vivait sous le joug d'un homme violent, égoïste, et possessif qui l'avait empêchée de vivre pleinement sa maternité, voire même de s'occuper de son enfant. Elle aurait fait n'importe quoi pour être aimée, et pour ce mari qu'elle craignait.

Mais le psychiatre convoqué par le ministère public avait avancé une autre thèse. Le Dr John Wolwertz avait dit que les deux accusés, trop pris par leurs propres problèmes, n'avaient pas envie de s'occuper de leur petit, qu'ils voyaient comme un poids, un intrus.

CUISINES • CUISINES • CUISINES • CUISINES

45%

DE MOINS

que notre liste de prix suggérés sur NOS CUISINES EN MÉLAMINE



• SALLE DE JEUX • RAJOUTS
• SALLE DE BAINS • TOUT GENRE DE TRAVAUX

HEURES D'OUVERTURE
SAMEDI ET DIMANCHE
10 h à 17 h
LUNDI À
MERCREDI
9 h à 19 h
JEUDI ET VENDREDI
9 h à 20 h



AUSI
25%
DE MOINS
que notre liste
de prix

suggérés sur la plupart de nos CUISINES

RÉNOVATION 9725, BOUL.
L'ACADIE L'ACADIE
337-0702

TIP TOP

IMBATTABLE

PRÊTS

commerciaux seulement
sans nantissement.
Rapid Finance Co. Ltd.
342-4488

LIQUIDATION
PIANOS
et
ORGUES

Ouvert aujourd'hui
de 9 h à 21 h

6120, rue Jean-Talon est
Tél.:
256-7369
Fournier Encanteur

Les 4
Centres
à la mode
sont
ouverts
ce soir
jusqu'à

21 h



CARREFOUR LAVAL
GALERIES D'ANJOU
FAIRVIEW
POINTE CLAIRE
PROMENADES
ST-BRUNO

CHANDAILS

Cette collection de chandails en acrylique met en vedette l'encolure en V et une gamme sensationnelle de tons unis. Ces chandails sont légers et lavables. Un achat imbattable!

MAINTENANT

10⁹⁹

LA VENTE SE TERMINE SAMEDI

CADEAUX POUR MOINS DE 20,000\$

FOULARDS
GANTS
CHEMISES SPORT
CHEMISES HABILÉES
CEINTURES

599 ET PLUS
1299 ET PLUS
1699 ET PLUS
1699 ET PLUS
1750

TIP TOP

Notre tradition est synonyme de qualité et de bons prix

PLACE VERTU • CENTRE LAVAL • LES GALERIES D'ANJOU • PLACE VERSAILLES • LES PROMENADES ST. BRUNO • CENTRE ROCKLAND • CENTRE FAIRVIEW —
POINTE CLAIRE • CENTRE ALEXIS NICHON • MAIL CHATEAUGUAY • MAIL CHAMPLAIN (BROSSARD) • PLACE VILLE MARIE • LE CARREFOUR LAVAL • CENTRE
COMMERCIAL LES RIVIERES — TROIS RIVIERES • CARREFOUR RICHELIEU — ST. JEAN • CARREFOUR DE L'ESTRIE — SHERBROOKE • KINGSTON SHOPPING
CENTRE AND CATARAQUI TOWN CENTRE — KINGSTON, ONT. •
CORNWALL SQUARE — CORNWALL, ONT. • PLACE DU ROYAUME — CHICOUTIMI, QUE.

UN RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Un appui inattendu aux cols bleus de Montréal

Dans leur guérilla contre l'administration municipale, les cols bleus de Montréal se sont trouvés un allié, peut-être involontaire mais de taille: le directeur

MARIANE FAVREAU

même du service des Travaux publics. Ils ont mis la main sur un rapport interne où le directeur dénonçait déjà, l'an dernier, les lacunes que les cols bleus reprochent à l'administration.

Alors que le conseil municipal poursuit l'étude des crédits de l'an prochain, les cols bleus dénoncent les « coupures aveugles » prévues touchant l'exécution des éventuels travaux. Et ils recommandent à la Ville de rétablir 1 000 emplois permanents.

À l'appui de leurs revendications, ils brandissent un document interne du directeur du service des Travaux publics, M. Richard Vanier, document sur lequel ils ont mis la main. L'an dernier, au moment de la préparation du budget, M. Vanier se rebiffait contre les coupures et compressions budgétaires qu'on lui imposaient.

« Dans la majorité de nos activités, les compressions d'effectifs deviennent de plus en plus périlleuses. Nous en sommes, dans certains cas, à affecter sérieusement notre compétence dans des domaines de pointe », disait M. Vanier au comité exécutif de Montréal, en septembre 1984.

De même, il notait une dégradation de la situation qui se tra-

duit par « une perte de plus en plus marquée de l'expertise et une détérioration accrue des équipements et de l'infrastructure ». Il signalait enfin que le budget de 1985 aurait des effets « tant sur le volume que sur la qualité des services à la population ».

Coupures aveugles

Le syndicat des cols bleus de la Ville (et de la CUM), dont la convention collective de travail est échue depuis décembre dernier, assure que ces affirmations sont toujours actuelles. « La mise en garde du directeur n'a pu empêcher l'hécatombe... Encore cette année, de dire le président Jean Lapierre, les prévisions budgétaires rendues publiques par la Ville confirment cette règle des coupures aveugles qui se tradui-

ront par une baisse importante des ressources humaines et des équipements. »

Par exemple, la Ville compte désormais davantage sur le ciel que sur ses employés pour assurer une certaine propreté des rues: on en arroses 65 000 km en 1986, comparativement à 130 700 km en 85; on en balayera 181 000 km l'an prochain plutôt que 206 800 km cette année.

Interrogé là-dessus au conseil municipal, hier soir, le président Yvon Lamarre a assuré qu'il y aura toujours 48 « routes de balais » l'an prochain. Toutefois, au cours d'une entrevue téléphonique, le directeur du service, M. Richard Vanier a expliqué qu'on passera moins souvent dans les

quartiers périphériques qui se maintiennent plus propres.

Interrogé sur les propos alarmistes qu'il avait tenus l'an dernier, M. Vanier explique qu'il était de son devoir de le faire mais que la situation n'est pas catastrophique. Pour renverser la vapeur, le syndicat des cols bleus (section 301 du Syndicat canadien de la fonction publique) demande le rétablissement de 1 000 emplois permanents et durables à la Ville.

Se basant sur une étude d'un économiste, Marie-Josée Legault, le syndicat assure que ces emplois coûteraient \$36 millions, à peine 2,5 p. cent du budget de la Ville. Mais ils entraîneraient des retombées économiques de plus de \$72 millions et la création de 350 emplois directs et indirects.

Actuellement, la tendance est plutôt de confier à l'entreprise privée des travaux qui sont du ressort des cols bleus. Si bien que les plus spécialisés d'entre eux doivent accepter des postes de journaliers tandis que ceux qui occupent ces derniers postes deviennent employés occasionnels. Cette question est au cœur des négociations qui se poursuivent, explique-t-on.

Les cols bleus (3 975 permanents, 1 000 auxiliaires) n'ont pas encore l'intention de recourir à la grève, préférant des « moyens de pression modernes » pour faire valoir leur point de vue. « Mais la patience a des limites », avertisent-ils. Ainsi, les négociateurs patronaux sont encore à la recherche, depuis deux semaines, d'un mandat des élus.

SUPER VENTE D'INVENTAIRE POUR NOËL

NOUS SOMMES OUVERTS JUSQU'À 21H

CONSEILLÈRE SUR PLACE POUR LA CUISSON À MICRO-ONDES

FOUR À MICRO-ONDES AVEC VENTILATEUR

Hotpoint

- Sélecteur de mode de cuisson pour minutage ou température
- Sélecteur de température pour choisir la température en fin de cuisson
- Minuterie rotative de 60 minutes à deux vitesses
- Décongélation
- Énergie variable
- Ventilateur intégré

589\$

Service et livraison inclus



339\$

SERVICE ET LIVRAISON INCLUS

MODELE RVM 315

FOUR À MICRO-ONDES Hotpoint

- Capacité du four: 0,6 pi³/17 litres
- 3 niveaux de puissance
- Commandes de cuisson électroniques
- Minuterie de 100 minutes
- Horloge
- Système de montage sous les armoires
- Cuisson-temps
- Décongélation préprogrammée

TOSHIBA

ENSEMBLE STÉRÉO

- Magnétocassette à double système de transport pour copie de cassettes
- Égalisateur graphique à 3 bandes
- Radio FM/AM/FM stereo
- Table tournante
- Meuble de luxe
- 2 grands haut-parleurs
- Garantie de 30 mois sur pièces et main-d'œuvre

389\$

LIVRAISON INCLUSE



RÉFRIGÉRATEUR 10 pi cu.

- Capacité de 10,3
- Congélateur de 42 lb
- Compartiment à produits laitiers
- Casier à oeufs
- Bac à légumes simple
- Tablettes réglables

399\$

AU CHOIX

LAVE-VAISSELLE À ENCASTRER

- 7 cycles
- Cycle économie d'électricité
- Système de lavage à trois niveaux d'eau
- Inclus panneaux de portes réversibles de différentes couleurs



FAUTEUIL INCLINABLE

269\$

LIVRAISON INCLUSE



ÉLÉMENT MURAL DEUX PIÈCES

Aux lignes raffinées. Aux ferrures laitonées. Cet élément mural est audacieux. Idéal pour y ranger vos disques, livres, bibelots et même votre téléviseur.

199\$

LIVRAISON INCLUSE

LE SECTIONNEL

Confort et qualité exceptionnels. Mobilier 2 pièces soigneusement rembourré pour vous offrir de nombreuses heures de détente. Recouvrement tissu velours acrylique.

799\$

2 pièces

LIVRAISON INCLUSE

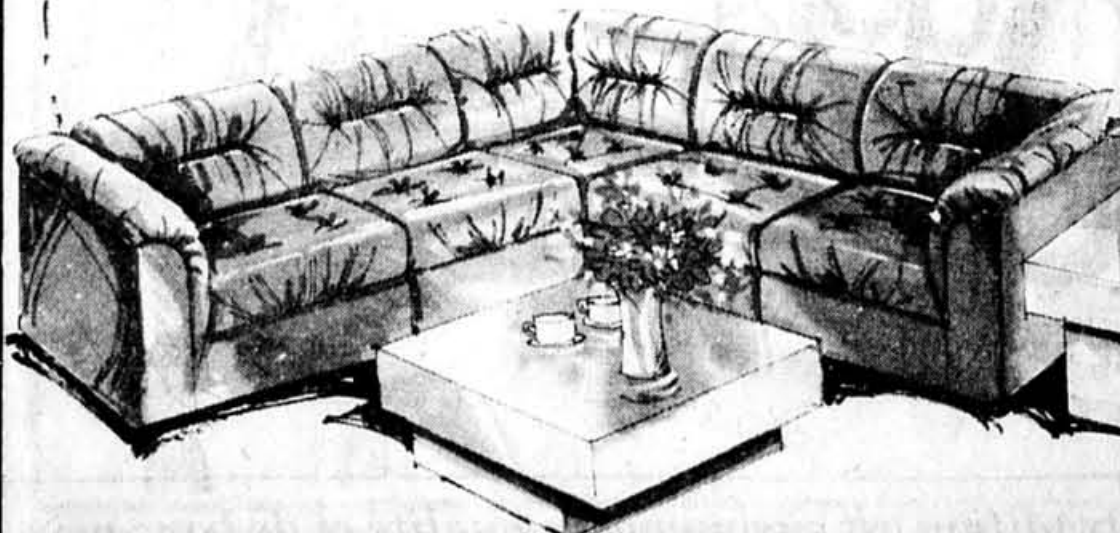
MOBILIER DE SALLE À MANGER 7 PIÈCES

1099\$

7 pièces

LIVRAISON INCLUSE

Cette collection deviendra assurément la gloire de votre salle à manger. Tout bois fini chêne authentique, cet ensemble se compose: d'un buffet et vaisselier avec éclairage intérieur, table ronde avec panneau roulant de 18", et quatre chaises à dossier en rain treissé. Un ensemble exceptionnel à un prix très abordable.



BRAULT & MARTINEAU

« la qualité n'est pas un obstacle aux bas prix! »



MONTRÉAL
7930, Sherbrooke est (métro Beaugrand)
353-7330

LAVAL
382, boul. des Laurentides
667-3210

VILLE LASALLE
1130, Dollard
364-6110

ST-LÉONARD
6875, Jean Talon est (près des Galeries d'Anjou)
254-9455

LONGUEUIL
3245, chemin Chamblay (coin Roberval)
679-1260

La Magie de Noël

GAGNEZ À TOUT COUP

À l'achat des produits 7UP, Diet 7UP, Pepsi ou Diet Pepsi demandez votre coupon de participation

"L'ESCOMPTANTANE"
Plus de 90 000\$ en prix dont 30 voyages à la Barbade et de nombreux autres prix!

JEAN COUTU

Une exclusivité

Voir les règlements officiels du concours au verso du coupon de participation.

PEPSI ou SEVEN-UP

24 cannettes de 280 ml ou 24 bouteilles plasti-shield de 300 ml



6.79 AU CHOIX

Utiles et pratiques

T.V.

Verres en mousse de plastique pour breuvages chauds ou froids. Format 51.

.89

.57

Coutellerie de plastique. Format 24.

CHINET

Assiettes jetables en carton plastifié. 22.2 cm. Ultra rigides, à l'épreuve des micro-ondes. Format 20.



1.44

SIPRATIC

Assiettes à tartes profondes. 9". Format 7.

.87

1.99

Rôtissoire rectangulaire géante. Idéal pour pièces de viande ou de volaille jusqu'à 20 livres.



Combustible. Pour brûleur à fondue. Format 450 ml.



.89



Sacs à ordures 1.5 mm. Format 20.

1.99



Nettoyeur pour toilette. Agit automatiquement à chaque chasse d'eau. Format 350 ml. AU CHOIX: Bleu ou pin.

.89



50¢ ÉCONOMISEZ 50¢ à l'achat du détergent pour le lave-vaisselle CASCADE, format 1.4 kg. Présentez simplement ce coupon à la caisse. L'offre est valide du 8 au 21 décembre 1985 et ne s'applique qu'aux succursales Jean Coutu. Un coupon par achat.

2.69

3.19 Prix sans coupon

Pour remboursement: Patisserie, Herbier & Watts Ltd. B.P. 2160, Toronto, Ontario M5W 1H1

ALCAN



Papier d'aluminium. Format 12" x 25'.

.88



WIZARD

Purificateur d'air en aérosol. Format 170 g. Fragrances assorties.

.67

AU CHOIX.



SUNLIGHT

Liquide pour la vaisselle. Format 1 L.

1.79



Gratuit!

Doublez vos photos!

Faites développer un film couleur (procédé C-41) et obtenez gratuitement le double de vos photos, en format JUMBO. Valable du 1^{er} décembre 1985 au 31 janvier 1986.

Pharmicolor



ENERGIZER

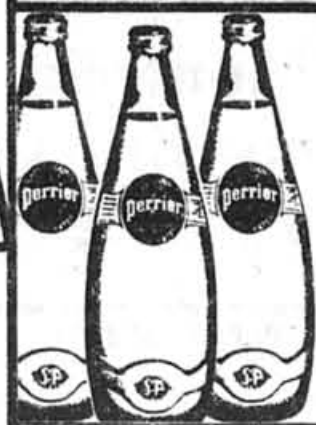
Piles alcalines qui durent encore plus longtemps.

A AAA ou AA, format boni: 3 + 1 2.97
B D ou C, format boni: 3 + 1 2.97
C 9V, format 2 2.97

2.97

AU CHOIX

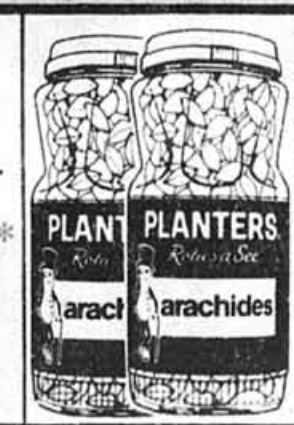
Fringale du réveillon



PERRIER

Eau de source naturelle. Format 695 ml.

.69



PLANTERS

Arachides grillées à sec. AU CHOIX: Régulières, format 325 g. ou Sans sel, format 340 g.

1.88



YUM YUM

Chips. Format 400 g. Saveurs assorties. AU CHOIX

1.69



CLAMATO de MOTT'S

Cocktail à saveur de tomates et de palourdes. Format 1 L.

1.59

SWISS KNIGHT

Fromage gruyère fondu. Format 225 g.



1.39



HABITANT

Olives, oignons, cornichons assortis. Format 375 ml. AU CHOIX

1.69

MELITTA

Café Premium. Format 369 g. Mouture au choix.



2.99

HEINZ

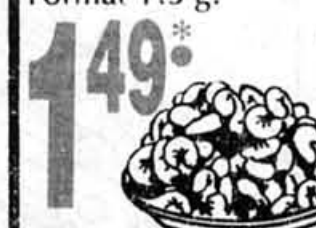
Ketchup aux tomates. Format 1.25 L.



2.59

PANTRY SHELF

Crevettes à cocktail. Format 113 g.



1.49

Juste pour vous



FINESSE

Shampooing ou revitalisant. Format 300 ml. AU CHOIX: Régulier ou Plus de corps.

2.29



SPÉCIAL DUO pour permanentes.

Shampooing Soft Mousse et Conditionneur Tea Mousse avec Aloe Vera.

6.95

L'ensemble QUANTITÉ LIMITÉE

SPECIAL DUO pour cheveux teints.

Shampooing Solfine cheveux teints et revitalisant Vitamine en 250 ml.

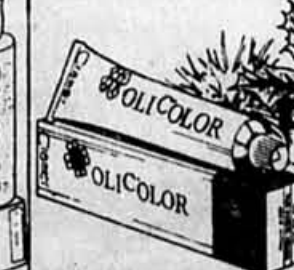


6.95

L'ensemble QUANTITÉ LIMITÉE

OLICOLOR

Le colorant à base d'huiles végétales.



SPÉCIAL

2.89

*VALIDE DU 8 AU 21 DÉCEMBRE 1985.

*LIMITE 3 PAR CLIENT

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Spéciaux valides au comptoir seulement. Si un article venait à manquer dans une succursale, n'hésitez pas à demander un bon de garantie de prix "Mille Excuses". Le texte prévaut en tout temps, illustrations à titre indicatif seulement. Mille excuses. La loi nous défend de vendre certains produits identifiés par une étiquette vert lime dans nos succursales: lundi, mardi, mercredi après 18h, jeudi, vendredi après 21h30, samedi après 17h et le dimanche sauf, Ontario et Nouveau-Brunswick. Pas de vente aux marchands.

Ces produits ne sont pas disponibles dans les PJC suivantes: Blainville, Baie Comeau, Beauport, Côte Vertu, Lévis et Neufchâtel.



JEAN COUTU

C'est tellement mieux...

c'est bien évident!

PHOTO 3¢
COPIE

Utilisez ce coupon ou passez-le à un ami

Montreal: 523-2914
Laval: 668-9634
Longueuil: 674-8382
Verdun: 768-9565

Minimum de 100 copies à 3¢
format 8 1/2 x 11 ou 8 1/2 x 14.
Vous devez remettre ce coupon.
L'utilisation du classeur est de 2¢ extra par copie.
Valable du 15 nov. 1985 au 15 février 1986.

SERVICE DE RELIURE GRATUIT: Vous n'avez que le relieur à payer.



Les lauréats montréalais 1985 du Concours de l'habitation: les architectes Dan S. Hanganu, Didier Poirier, Carol R. Scheffer, et Jacques Vincent, des Réalisations Prével.

Montréal atteint de nouveaux sommets dans la construction et la restauration résidentielles

La Ville de Montréal, qui prévoit que 3 088 logements seront construits et 2 426 restaurés

CONRAD BERNIER

rés en 1986, entend favoriser des investissements de quelque \$215 millions dans le cadre de ses divers programmes du secteur de l'habitation

Pour le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, « ces perspectives sont particulièrement intéressantes, si l'on considère qu'elles n'incluent pas les travaux qui seront entrepris sans le soutien de ces programmes ».

Profitant de la proclamation des lauréats montréalais 1985 du Concours de l'habitation, le président Yvon Lamarre a annoncé

que l'Opération 20 000 logements permettra la mise en chantier de 2 500 nouveaux logements, une réalisation qui représentera un investissement immobilier de quelque \$140 millions.

Le restauration de logements jouera aussi un rôle important. M. Yvon Lamarre estime, en effet, à 2 000 le nombre des logements qui seront restaurés au

cours de la prochaine année. Les subventions, à ce chapitre-là, se chiffreront à \$16,5 millions. Par ailleurs, la Ville versera \$3 millions pour la démolition de 1 600 hangars.

Quant aux sociétés paramunicipales, elle ont leurs propres programmes de constructions nouvelles et de restauration de logements existants. La SOMHAN prévoit mettre en chantier 226 logements et en restaurer 126, pour des investissements de près de \$20 millions. La Société des terrains Angus s'engagera dans la construction de 487 logements, à des coûts de \$28 millions. La SO-DEMONT investira quant à elle plus de \$10 millions pour 167 nouvelles unités de logement. La SIMPA aménagera 100 logements. Un investissement de \$6 millions. Enfin, l'OMHM complètera, en 1986, la construction de 588 logements, pour des investissements globaux de \$30 millions. De plus, l'OMHM prévoit construire une bonne partie des 1 073 logements dont les programmes ont été approuvés.

Après avoir rappelé que le recyclage d'immeubles, plus particulièrement de plusieurs anciennes écoles, a favorisé depuis 1981 l'aménagement de 844 nouveaux logements, M. Yvon Lamarre a souligné que « les mises en chantier, à Montréal, qui représentaient en 1979 32,5 p. cent de toutes celles effectuées sur le territoire de la CUM, en représentent plus de 70,8 p. cent en 1984. De 1979 jusqu'à maintenant, plus de 35 200 logements ont été construits et restaurés à Montréal, pour une valeur dépassant le \$1,6 milliard.

Enfin, c'est M. Jacques Saint-Pierre, président du Conseil canadien de l'habitation, région de Québec, qui a dévoilé les noms des lauréats montréalais 1985 du Concours de l'habitation. Il s'agit des architectes Carole R. Scheffer, pour la restauration d'un immeuble sis au 433 Notre-Dame est, dans le Vieux-Montréal; Didier Poirier, pour la construction d'un ensemble domiciliaire de 113 millions à Sault-au-Récollet; Dan S. Hanganu, pour les habitations Parc Quesnel, 21 unités d'habitation à prix modérés, érigées à partir de 45 modules indépendants construits en usine. La liste des lauréats comprend aussi Jacques Vincent, des Réalisations Prével.

Outremont : baisse des taxes en 1986

Le conseil municipal d'Outremont a adopté un budget de \$11,7 millions avec une baisse des taxes de l'ordre de 3 p. cent en 1986. Le taux général de la taxe foncière, qui était de \$2,30 par \$100 d'évaluation en 1985, sera réduit à \$2,22 en 1986.

FLORIAN BERNARD

Toutefois, malgré cette diminution du taux de la taxe, la facture des contribuables sera légèrement plus élevée en 1986 à cause de la hausse des évaluations décrite par la Communauté urbaine de Montréal.

Ainsi, les propriétaires de maisons unifamiliales subiront une hausse de leur compte de taxes de 2,8 p. cent. Ce sont les propriétaires de triplex qui seront les plus touchés avec une hausse de 10,5 p. cent de leur facture annuelle.

Le coût du service de la dette connaîtra une baisse importante en 1986, passant de \$2,1 millions à \$1,4 millions. Au chapitre des im-mobilisations, Outremont consacrera à même ses surplus accumulés un montant de \$970 000 à la réfection des rues et des artères commerciales, de même qu'un montant de \$500 000 à la construction d'une nouvelle bibliothèque. Un coussin de \$200 000 sera également créé au fonds des assurances, dans le but de contrer les hausses prévisibles.

Le budget de 1986 sera de \$300 000 plus élevé que celui de l'an dernier.

Pilon®

FOURNITURES DE BUREAU

Emballant!

UN NOËL

GRATUIT
Rouleaux de papier d'emballage
(avec tout achat de \$20 ou plus payé comptant) à l'un de nos magasins Pilon. Limite de 1 paquet/client/achat

VALEUR DE \$2.95

15% à 25% DE RABAIS SUR

- lampes
- calculatrices
- mallettes et serviettes

CLASSEUR VERTICAL ÉCONOMIQUE
— idéal pour l'étudiant et la maison — serrure sur le deuxième tiroir — format lettre — couleurs disponibles: bleu, rouge, jaune

COMMANDER
Prix détail sugg.: \$133.33
Prix Pilon: \$92.95
SPÉCIAL \$59.95

Payez et emportez **RABAIS DE \$35**

ENSEMBLE PINCEAUX FEUTRE et support
— boîte de 36.

Prix rég.: \$29.95
\$19.95

Berol RABAIS DE \$10.00

LAMPE DE BUREAU AVEC BRAS PIVOTANT
Abat-jour de métal en forme de tente — utilise une ampoule 100 watts maximum (non incluse) — couleurs disponibles: bordeaux et tan — (9716).

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR
Prix rég.: \$59.35
SPÉCIAL \$44.95

RABAIS DE 24%

MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE PORTATIVE «STUDENT RITER II»
10 ou 12 caractères au pouce — mémoire de correction de 40 caractères — touche de répétition — 96 caractères — couvercle formant une mallette — (AX-12).

Prix détail sugg.: \$399.00
Prix Pilon: \$338.25
SPÉCIAL \$299.95

brother RABAIS DE \$39.00

«PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ»
Connu dans le monde entier — le seul dictionnaire encyclopédique qui soit complet et mis à jour tous les ans — 1 volume relié.

EN PRIME: Atlas de poche (valeur de \$11.95)

SPÉCIAL
Prix rég.: \$38.95
\$29.95

RABAIS DE 25%

CALCULATRICE SOLAIRE «FLASHCARD»
Format carte de crédit — 8 chiffres — affichage par cristaux liquides — une seule mémoire.

Prix rég.: \$17.95
SPÉCIAL \$14.95

RABAIS DE \$3.00

Pilon®
FOURNITURES DE BUREAU

Comptoir de vente:
190, rue Gince
Ville Saint-Laurent

MONTRÉAL	765, Beaumont Est 800, Mont-Royal Est 8559, St-Laurent 280, St-Jacques 9034, St-Michel Complexe Desjardins Place Ville-Marie 635, Président Kennedy 1340, Ste-Catherine Ouest 5200, Côte-des-Neiges	273-9501 524-3081 381-6261 842-4171 382-1084 285-6311 861-9497 842-6631 871-9444 737-3361	VILLE SAINT-LAURENT	851, Décarie MONTRÉAL-NORD 5845, Henri-Bourassa Est LAVAL 1682, St-Martin Ouest SAINT-JÉRÔME 316-A, St-Georges	748-7961 321-9514 687-7280 436-4430	VILLE LASALLE	1411, Dollard LONGUEUIL 1640, Chemin Chambly SAINT-LÉONARD 8476, Jean-Talon Est DOLLARD-DES-ORMEAUX 3343-K, boul. des Sources	363-4550 651-8654 254-4943 684-4410
-----------------	--	--	----------------------------	--	--	----------------------	---	--

DÉTAILLANT ASSOCIÉ PARTICIPANT:
FOURNITURES DE BUREAU TERREBONNE INC., 982, rue Moody, Terrebonne 471-8704

Saisie de \$60 000 de cigarettes de contrebande

Hier, c'était l'alcool, maintenant, c'est le mazout que l'on fait entrer illégalement au Québec. Et les cigarettes aussi. Et dans ces deux derniers cas, pour éviter le paiement de taxes plus élevées ici qu'ailleurs.

Mais le ministère du Revenu veille et il a même formé une brigade spéciale pour retracer les négoceurs illégaux dans tous les endroits où ils peuvent être vendus. Le nombre de marchands de tabac et autres détaillants ne semblent pas savoir, toutefois, c'est que ces limiers peuvent facilement et rapidement déterminer si, sur les cigarettes qu'on vous offre, la taxe de \$7,20 par cartouche a été acquittée.

Cela n'empêche toutefois pas la contrebande de se pratiquer sur une forte échelle, et on compte que, chaque semaine, il entre ainsi dans notre province environ de 1 500 caisses (contenant cinquante cartouches), sur lesquelles les droits provinciaux n'ont pas été payés.

Et c'est dans ce petit négoce que l'entreprise Pharmagroupe Inc., qui exploite deux franchises de la chaîne Pharmapop Cadieux, au 4429 de la rue Papineau et au 1044 de la rue Fleury, a été impliquée.

Devant le juge Jean-Paul Danegre, Pharmagroupe a d'ailleurs reconnu sa culpabilité, puis a immédiatement été condamnée à une amende symbolique de \$10.

L'entreprise n'a pu toutefois faire annuler la saisie des dizaines de cartons dont elle avait annoncé la vente à ses clients évidemment déçus de ne pas les trouver à l'étalage, le jour promis.

Indemnité de \$300 000 refusée à la veuve d'un médecin

La veuve d'un médecin de Laval décédé dans des circonstances un peu mystérieuses, en mars 1982, après avoir souscrit une assurance de \$300 000 sur sa vie au début de novembre 1981, ne touchera finalement que les \$314 déjà versés en prime.

Le défunt ayant succombé à une dépression respiratoire alors qu'il était dans sa voiture stationnée sous un viaduc, près de Mascouche, il y a eu verdict de mort violente. Mais on n'a pas déterminé qu'il y avait eu crime, et on n'a pas établi qu'il y avait eu suicide, même si l'absorption de certains médicaments, insuline et codéine notamment, a pu contribuer à sa fin ou la hâter.

Ce que la cour reproche au souscripteur de la police, c'est de ne pas avoir déclaré certaines affections dont il était atteint, son habitude de certains stupéfiants, et de ne pas avoir révélé qu'il avait été suivi assidûment par un psychiatre pendant un certain temps. Sa vie matrimoniale ayant été fortement perturbée (il s'était marié et avait divorcé deux fois), il avait été victime de plusieurs accidents et avait enregistré une faillite de \$80 000.

Le tribunal souligne également que, déjà condamné pour possession de petites quantités de mari et de haschisch, il l'avait également été pour tentative de fraude à l'endroit d'une autre compagnie d'assurances. Cela suffit pour conclure qu'il a voulu également frustrer la deuxième en la trompant sur plusieurs points.

SIMPSON

ÉCONOMISEZ 10% à 50% SUR LES JOUETS LES PLUS RECHERCHÉS DU PAYS DES JOUETS SIMPSON!

En vigueur jusqu'à épuisement du stock

"Secteurs" -	Rabais 50%
	Ord. Simpson Solde
Dargon et "Dragon Flyer"	29.99 14.99
Général Spidrax et "Spiderfly"	29.99 14.99
Skulk et "Trancula"	24.99 12.49
Pinsor et "Battle Beetle"	24.99 12.49
Variété de personnages "Secteurs"	9.99 4.99

Accessoires "P'tits Bouts de Choux".	Rabais 20%
Radio AM 3 dimensions "P'tits Bouts de Choux"	19.99 15.99
Appareil-photo "P'tits Bouts de Choux". (Utilise film-cartouche 110)	24.99 19.99
Ens. misc-en-plis "P'tits Bouts de Choux"	9.99 7.99
Personnages miniatures "P'tits Bouts de Choux"	2.99 1.79
Ens. étampes "P'tits Bouts de Choux"	9.99 7.99
Radio AM "P'tits Bouts de Choux"	9.99 7.99
Radio AM/FM à chanter avec "P'tits Bouts de Choux"	29.99 23.99
Radio "P'tits Bouts de Choux" avec écouteur	14.99 11.99
Ens. téléphones "P'tits Bouts de Choux"	15.99 11.99
Planistes "P'tits Bouts de Choux"	16.99 9.99

HEURES D'AFFAIRES DES MAGASINS SIMPSON

Centre-ville — Du lundi au vendredi: 9h à 21h — Samedi: 9h à 21h (En vigueur maintenant jusqu'au 23 décembre)

Succursales — Du lundi au vendredi: 9h30 à 21h — Samedi: 9h à 21h (En vigueur maintenant jusqu'au 23 décembre)

Sac de voyage "P'tits Bouts de Choux"	14.99 11.99
Lit de bébé "P'tits Bouts de Choux"	16.99 13.59

"Transformers" - Rabais 10% à 25%		
Ens. de bureau "Transformer"	15.99	11.99
Ens. émetteur/récepteur "Transformer"	24.99	19.99
Radio AM "Transformer" avec écouteur	14.99	12.99
Jeu "Transformer"	14.99	11.99
Ens. étampes "Transformer"	9.99	7.99

"Go-Bots" -	Rabais	20%
Fusil électronique "Go-Bots"	24.99	19.99
Ens. émetteur/récepteur de poignet "Go-Bots"	24.99	19.99
Appareil-photo "Go-Bots" (Utilise film-cartouche 110)	24.99	19.99
Puissant robot "Go-Bot"	19.99	15.99
Étui de collection "Go-Bot"	12.99	9.99

Jeux amusants		
"Time Factor" de "Coleco"	15.99	11.99
"Last Word" de "Milton Bradley"	13.99	10.99
Jeu de cartes "Trivial Pursuit Baby Boomer"	19.99	15.99
Jeu de cartes "Trivial Pursuit Young Players"	19.99	15.99
Jeu de cartes "Trivial Pursuit Silver Screen"	19.99	15.99
Jeu de cartes "Trivial Pursuit Sports edition"	19.99	15.99
Jeu "Trivial Pursuit" "Baby Boomer"	24.99	19.99
Jeu "Trivial Pursuit Young Players"	24.99	19.99

Les "Maîtres de l'univers" -	Rabais	
	10% à 30%	
"La Montagne du Serpent"	39.99	34.99
Rangement "Squelette de combat"	12.99	9.99
Ceinture d'action "He-Man"	14.99	9.99
Spydor	29.99	24.99

Amis câlins	Rabais 10% à 40%	
Jouet en peluche "Wuzzles" de 12 po avec livre de contes, de "Hasbro"	19.99	17.99
Poupées "Les cajoleurs"	39.99	35.99
Ourson "A.G. Bear"	49.99	39.99
Poupée 18 po "Azurine"	29.99	19.99
Enfants de couleurs "Azurine"	12.99	7.79
Farfadets "Azurine"	12.99	7.79

Variété de jouets Rabais 10% à 30%		
Poulisches des mers "Ma petite poulche"	7.99	5.99
Ens. de bureau "Ma petite poulche"	15.99	11.99
Maman et Papa "Snuggle Bums"	12.99	8.99
L'animal	29.99	25.99
Ens. moulé 3 pces "Air Wolf"	6.99	4.99
Jeu d'auto "big Foot Car Crush"	9.99	6.99
Trainéau "King Kong"	9.99	6.99
Autos et camions télécommandés "Morphodroids"	12.99	9.99
Métiers à tisser "Fisher Price"	22.99	18.99
Tourne-disques "Fisher Price"	59.99	49.99
Maison de jeu "Fisher Price"	34.99	29.99
Lapin "Duplo" à 20 briques	17.99	15.99
Vaisseau spatial "Lego"	39.99	34.99
Jeu "Skedoodle"	12.99	9.99
"Peek N Roller" de "Disney"	4.99	3.99
Ver luisant musical	18.99	16.99
Ens. pour empreintes digitales "Child Savers"	4.99	3.99

Achat en personne seulement
Certains jouets non offerts dans tous les magasins. Jouets, 470, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno



À Montréal Simpson c'est bien moi

Diagnostic de la peau "Replica" de Shiseido

Du 12 au 21 décembre, Simpson centre-ville seulement

Une merveilleuse occasion pour mieux connaître votre peau! Le système d'analyse "Shiseido" permet d'examiner une impression de votre joue - simultanément sous un microscope, sur l'écran d'un téléviseur et sur une photo Polaroid, que vous pouvez garder. Les résultats, analysés par notre spécialiste, serviront à mieux vous conseiller sur un programme de soins pour votre peau.

Produits de beauté, 204, centre-ville.



À Montréal Simpson c'est bien moi

WESTMOUNT

BIENTÔT

LUXUEUSES RÉSIDENCES
EN COPROPRIÉTÉ

À proximité de Westmount Square et de
boutiques sélectes
magnifique emplacement

Participez à la conception du projet. Faites-nous part de vos idées.

DRC MARKETING **876-1555**
DU LUNDI AU VENDREDI ENTRE 9H ET 17H

La SAQ présente une nouvelle offre à ses employés en grève

■ La direction de la Société des alcools du Québec a présenté, tard hier soir, une nouvelle offre au président du syndicat des employés en grève. La SAQ ajoute à son offre initiale à ses employés de magasins, pour 1985, un montant forfaitaire équivalent à 1,5 p. cent de leur salaire.

LISA BINSSE

Auparavant, un négociateur patronal s'était dit d'avis que le syndicat attendait la nomination d'un nouveau titulaire au Conseil du Trésor, espérant que celui-ci se montre plus généreux à l'endroit des 2 400 commis et employés de bureau.

Il ajoutait que l'écart entre les deux parties, en ce qui a trait aux clauses à incidences financières (salaires, heures de travail, création de postes permanents), était important.

La nouvelle offre patronale a été présentée au syndicat vers 22 heures, au retour de Québec de Jean-Guy Lord, président de la société d'Etat. M. Lord y aurait rencontré des fonctionnaires du Trésor pour réévaluer la situation et les mandats.

Le syndicat a refusé l'offre précédente de la SAQ qui accordait à ses commis une hausse de 4 p. cent pour 1985 et une autre égale au taux de l'inflation pour les deux années subséquentes. Aux 178 employés de bureau, l'offre était de 2,26 p. cent la première année — l'équivalent de ce que les employés de l'Etat ont reçu pour 1985 —, soutient la partie patronale — et un pourcentage égal au taux d'inflation les deux dernières années.

Le syndicat se dit disposé à accepter six, quatre et quatre p. cent sur trois ans.

Quant aux 100 postes permanents que la SAQ est prête à créer (le syndicat en demandait 150) et la réduction de 40 à 38 heures de la semaine de travail, ces questions ne sont pas réglées.

Ronald Asselin, président du syndicat, affirmait hier en journée que l'écart entre l'offre et la demande n'est que d'un p. cent. Le problème, expliquait-il, est que l'offre patronale, différente pour les commis et les employés de bureau, va diviser son syndicat.

CARBAMATE D'ÉTHYLÈNE

Aucun problème à la SAQ

■ Aucun des produits actuellement commercialisés par la Société des alcools du Québec ne contient un niveau de carbamate d'éthylène suffisamment élevé pour aller à l'encontre des normes que le gouvernement fédéral s'apprête à édicter.

C'est l'assurance qu'a donnée hier le directeur des relations publiques de la SAQ, précisant que trois marques dont la teneur en carbamate d'éthylène pouvait paraître élevée ont déjà été retirées du marché en novembre, par mesure de précaution et pour pousser plus à fond les analyses.

Lundi, l'Ontario a annoncé son intention de retirer du marché de 20 à 30 produits afin de se conformer aux futures normes fédérales en la matière.

*cours du soir
au cégep du
Vieux Montréal*

VOTRE COLLÈGE DU CENTRE VILLE

ÉDUCATION PERMANENTE

SESSION HIVER 1986

ADMISSION INSCRIPTION
12, 16, 17 décembre 1985, de 15h00 à 16h30 et de 17h30 à 19h30
14, 15 janvier 1986, de 15h00 à 16h30 et de 17h30 à 19h30

PROGRAMMES OFFERTS

- ARCHITECTURE
- ARTS
- ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
- ÉLECTROTECHNIQUE
- INFORMATIQUE
- MÉCANIQUE
- SCIENCES DE LA SANTÉ
- SCIENCES HUMAINES
- SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES
- TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
- TECHNIQUES DE GARDERIE
- TECHNIQUES DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Frais administratifs : 1\$/heure de cours, maximum 97,50\$ par session.
Frais spéciaux : 10\$ payables lors de l'inscription, en argent, par chèque ou mandat-poste.

Pièces requises : • relevés de notes • extrait de naissance • attestation de travail (éducation spécialisée et garderie).
Étudiants étrangers : • visa d'immigrant • attestation d'équivalence (ministère de l'Immigration du Québec).

Pour plus de renseignements : Éducation permanente, local 3.77, Cégep du Vieux Montréal, 255, rue Ontario est, Montréal, H2X 3M8.
Tél. : 284-7225/7253.
Stations de métro : • Berri de Montigny • St-Laurent • Sherbrooke

POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS
284-7225/7253

Cégep du Vieux Montréal
Services pédagogiques
Éducation permanente

TÉLÉ-CADEAU!

SANYO



TAS 1100
Répondeur avec activation par la voix. Message jusqu'à 30 secondes. Vérification d'appel. Contrôle de CPC. 1 an de garantie. **\$128⁹⁸**



TAS 3700
Répondeur téléphonique. Contrôle à distance avec ou sans télécommande. Système «Toll Saver». Change votre propre message à distance. 1 an de garantie. **\$198⁹⁸**

LA
CADINE
TELEPHONIQUE

CARREFOUR LAVAL • PLACE VERSAILLES
PROMENADES ST-BRUNO • CENTRE FAIRVIEW
LES TERRASSES • CENTRE ROCKLAND
GALERIES D'ANJOU • 6672, PLAZA ST-HUBERT

SIMPSON

Puissants outils "Black & Decker"
à prix plus qu'intéressants!

ENSEMBLE PONCEUSE DE FINITION. Ponceuse à double action, format 1/3 de feuille. Moteur 2,8 ampères, 120 v. Mouvement rectiligne et orbiculaire. Ponce à ras sur 3 côtés. Roulements à billes et coussinets, lubrifiés en permanence. No. 7438-04.
Valeur Simpson, 54.99

ENSEMBLE SCIE À CHANTOURNER À 2 VITESSES. Haute vitesse pour bois et matériaux composition, basse vitesse pour métaux et plastique. Semelle inclinable à 45° pour biseaux et onglets mixtes. Lames variées. 3 ampères, 120 v. No 7531-04.
Valeur Simpson, 54.99

ENSEMBLE TOUPIE. Idéal pour faire rainures et garnitures sur bois, plastique et composition. Moteur 5 ampères, 120 v. Réglage pour profondeur de coupe de 1 1/2 po. No 7605-04.
Valeur Simpson, 74.99.

SCIE CIRCULAIRE 7 1/4 po (180 mm). Coupe dans métal et pierre. Semelle acier enveloppante pour précision de coupe accrue. Moteur 9 ampères, 120 v. Profondeur de coupe: 90° - 2 7/16 po, 45° - 1 7/8 po. No 5738.
Valeur Simpson, 59.99

PERCEUSE 3/8 po (10 mm) SANS CORDON. Très pratique! Vitesse marche

avant/arrière 170 à 400 tr/min. Haute vitesse pour visser écrous. Capacité: 3/8 po dans acier, 3/4 po dans bois dur. Charge de 3 heures. No 9020-04.
Valeur Simpson, 49.99

ASPIRATEUR SANS CORDON "DUSTBUSTER PLUS". Pour nettoyages rapides. Support de rangement/chargeur. Sac filtre supplémentaire, bec suceur, brosse pour meubles capitonnés et piles incluses. No 9333-04.
Valeur Simpson, 44.99

LANterne RECHARGEABLE "SPOTLIGHTER". Fiable et des plus efficaces! Puissant faisceau régulier ou "burst-of-power". Support de rangement/chargeur. Piles incluses. No. 9360-04.
Valeur Simpson, 19.99

"HEAT 'N' STRIP". Décapeur électrique pour peinture; utilise la chaleur pour enlever peinture en toute facilité, vous n'avez qu'à gratter. Moteur 11 ampères, 120 v. No. 5790-04.
Valeur Simpson, 29.99

Achat en personne seulement. Quincaillerie, 690, centre-ville. Aussi à Fairview et Anjou seulement.

Simpson

c'est bien moi

HEURES D'AFFAIRES
DES MAGASINS SIMPSON

Centre-ville:
Du lundi au vendredi: 9h à 21h
Samedi: 9h à 21h

Succursales:
Du lundi au vendredi: 9h30 à 21h
Samedi: 9h à 21h
(En vigueur maintenant jusqu'au 23 décembre)

